



RAPPORT ANNUEL 2020



RAPPORT ANNUEL 2020



2 Groupe Guillin

6 Rapport de gestion

23 Déclaration de performance
extra-financière

43 Comptes consolidés

81 Comptes sociaux

95 Assemblée Générale Mixte

105 Rapports

ATTESTATION DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont ou pourraient être confrontées.

Le Président du Conseil d'Administration
François GUILLIN

NOTRE MÉTIER

IMAGINER, FABRIQUER ET DISTRIBUER DES EMBALLAGES INNOVANTS
AU TRAVERS D'UN TRIPTIQUE "QUALITÉ, GAMME, SERVICE" POUR LES MARCHÉS SUIVANTS :



GRANDES
ET MOYENNES
SURFACES



RESTAURATION
COMMERCIALE



COMMERCE
TRADITIONNEL



FRUITS
ET LÉGUMES



INDUSTRIE
AGRO
ALIMENTAIRE



RESTAURATION
COLLECTIVE

"Depuis notre création en 1972, nous avons toujours été habités par cet état d'esprit pionnier qui nous est propre et qui nous a forgés : en tant que référent européen de l'emballage alimentaire, notre ambition est d'offrir au marché non seulement des produits innovants et respectueux de l'environnement, mais également de bâtir avec nos clients une relation de confiance portée par notre professionnalisme et par un service irréprochable. La satisfaction de nos clients guide chacune de nos décisions et oriente chacune de nos actions.

C'est pourquoi le développement de notre Groupe est indissociable des valeurs fortes que nous portons chaque jour, à savoir l'excellence, le respect, l'esprit d'équipe, l'ouverture au progrès et la performance. Mais notre plus grande richesse, ce sont avant tout des femmes et des hommes unis autour d'un même projet d'entreprise qu'ils portent avec fierté et passion. Tout cela fait de GUILLIN une marque à la fois audacieuse, pragmatique et enthousiaste avec une seule et unique mission : protéger vos aliments."

Sophie GUILLIN
Directeur Général



**GUILLIN
EN QUELQUES
CHIFFRES**

12 000
RÉFÉRENCES

26
SOCIÉTÉS

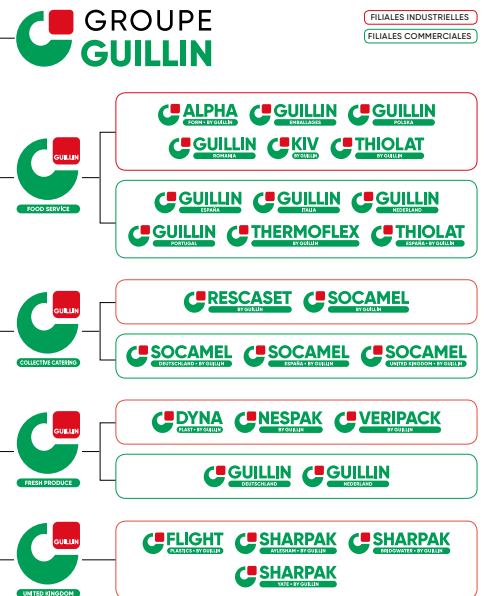
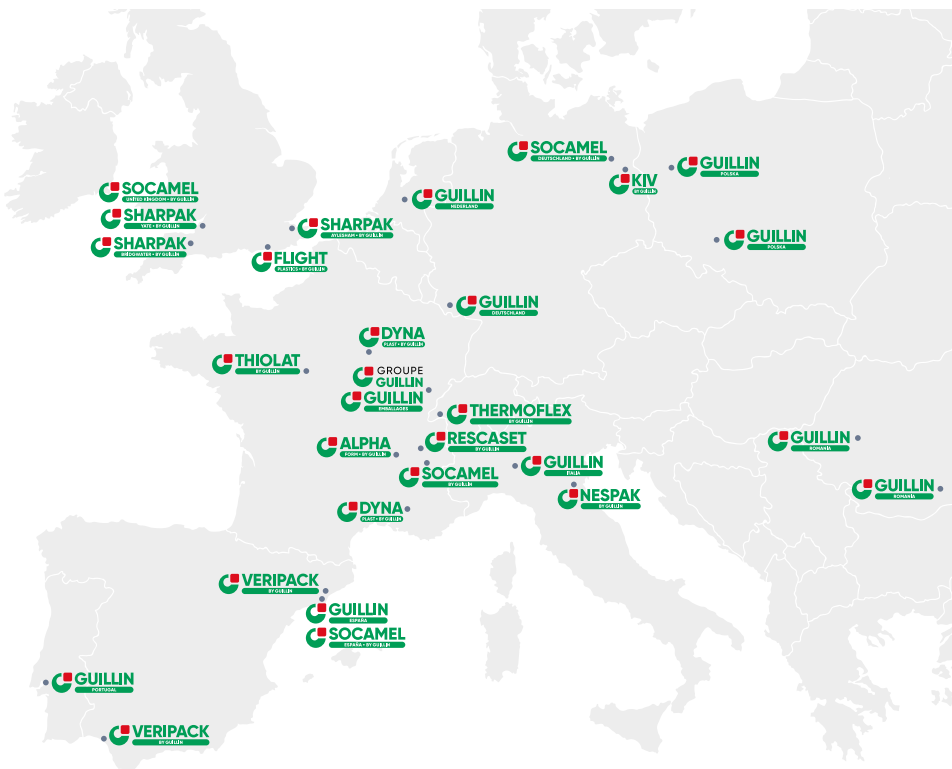
16
SITES DE
PRODUCTION

2 600
SALARIÉS

PRÉSENCE
COMMERCIALE
DANS PLUS DE
70
PAYS

619
M€ DE C.A.

NOTRE ORGANISATION



UNE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE HISTORIQUE

UNE MAÎTRISE DE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Défenseurs d'une utilisation raisonnée des emballages, nous veillons à ce que leur empreinte carbone soit la plus réduite possible tout au long de leur cycle de vie.

UNE GAMME D'EMBALLAGES 100 % RESPONSABLES



Nos emballages sont 100 % recyclables, réutilisables ou compostables. Ils constituent tous une alternative économique et écologique fiable pour tous les usages.

UNE PRIORITÉ : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LE GESTE CITOYEN

Nous agissons pour que l'économie circulaire, la collecte, le tri et le recyclage de nos emballages, soient une réalité de masse et pour inciter à un comportement responsable.

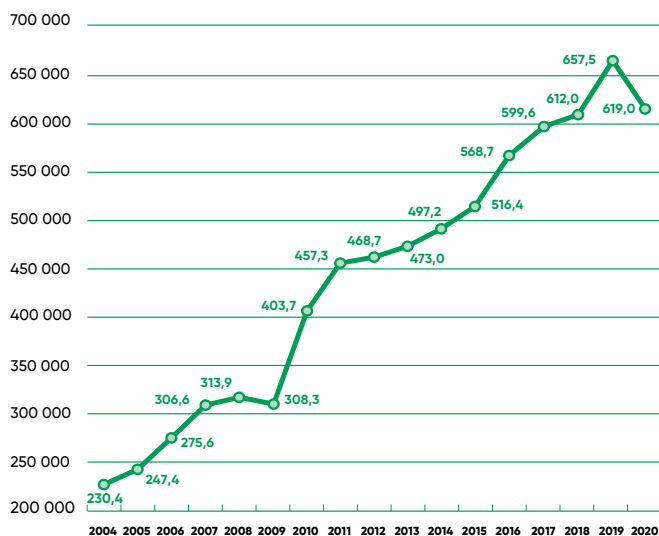
UN PARTENARIAT EXCLUSIF POUR L'EUROPE AVEC PREVENTED OCEAN PLASTIC™

En 2020, le Groupe GUILLIN a signé un accord de partenariat exclusif avec Prevented Ocean Plastic™ (POP) et intègre maintenant dans certains de ses emballages recyclables une matière recyclée de qualité, issue de collectes menées sur les côtes d'Indonésie et transformée selon un processus socialement responsable, certifié par OceanCycle®. Grâce à ce partenariat c'est plus de 830 millions de bouteilles plastique qui ne finiront pas leur vie dans les rivières et les océans. S'il est jeté dans la bonne poubelle et non dans la nature, le plastique peut être collecté, trié et recyclé : il devient alors sa propre ressource. Ensemble, faisons en sorte qu'il en soit ainsi.

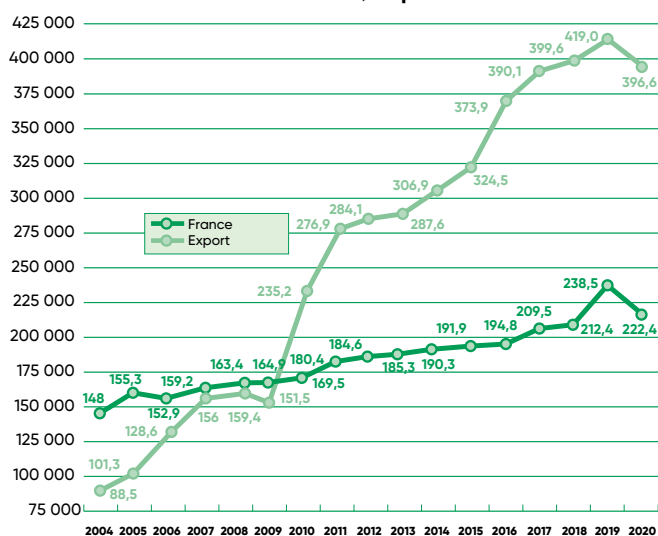
LE GROUPE GULLIN EN QUELQUES CHIFFRES

(MILLIONS D'EUROS)

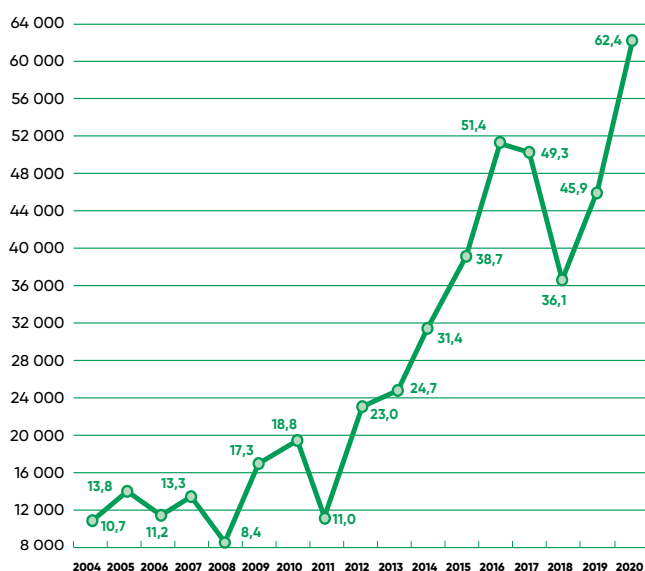
PAO



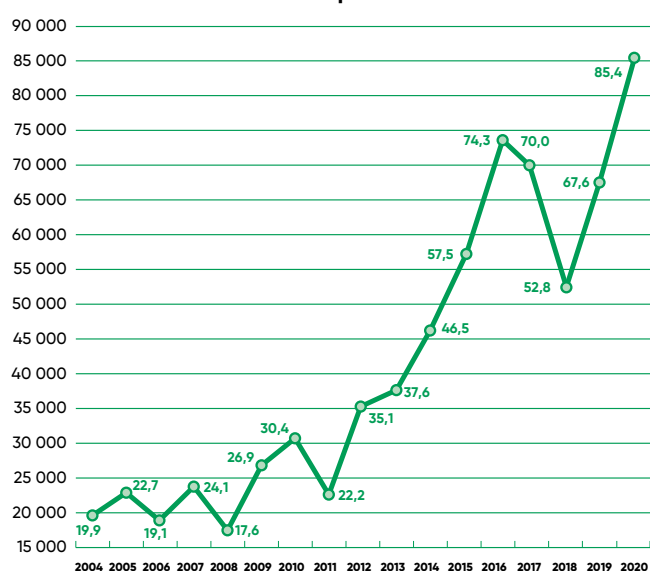
PAO France / Export



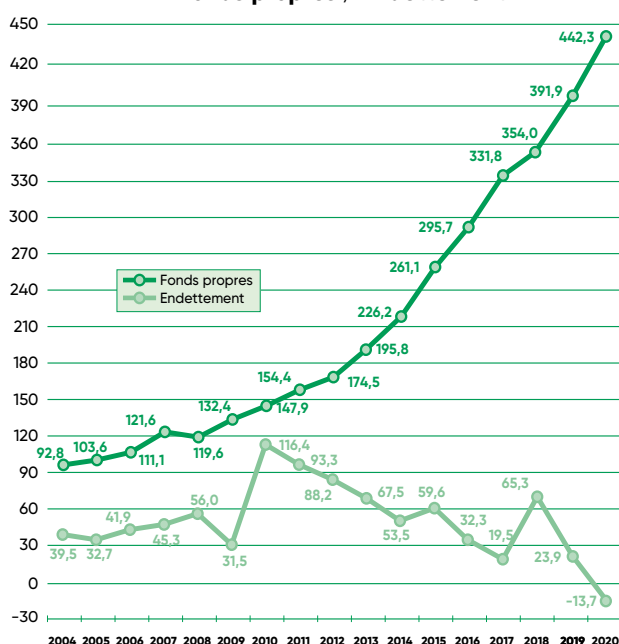
Résultat net



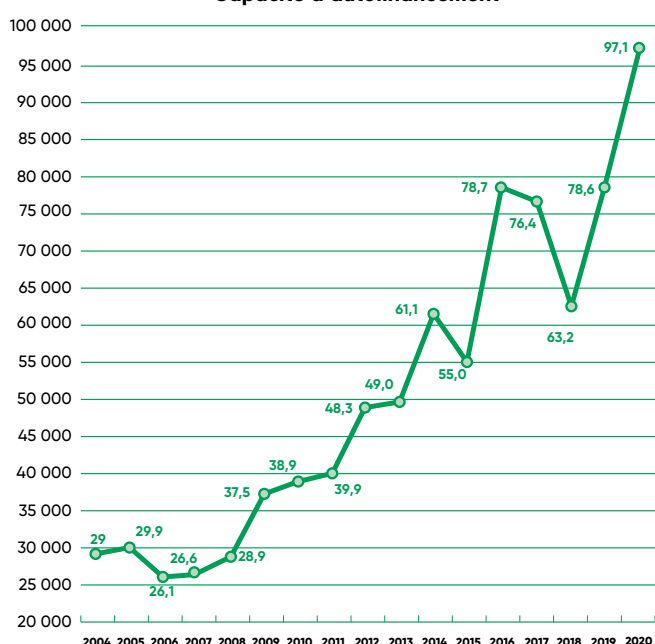
Résultat opérationnel



Fonds propres / Endettement



Capacité d'autofinancement



DES UNITÉS RÉACTIVES, INNOVANTES ET RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT



GUILLIN
EMBALLAGES



ALPHA
FORM • BY GULLIN



KIV
BY GULLIN



SOCAMEL
BY GULLIN



Oleśnica

GUILLIN
POLSKA



Nieprzewo

GUILLIN
POLSKA



RESCASET
BY GULLIN



NESPAK
BY GULLIN



DYNA
PLAST • BY GULLIN



VERIPACK
BY GULLIN



SHARPAK
AYLESHAM • BY GULLIN



SHARPAK
BRIDGWATER • BY GULLIN



SHARPAK
YATE • BY GULLIN



FLIGHT
PLASTICS • BY GULLIN



THIOLAT
BY GULLIN



GUILLIN
ROMANIA

1 Environnement économique du Groupe Guillin

Le Groupe Guillin réalise 93 % de ses ventes sur le territoire européen. Ses sites de production sont localisés en France, Espagne, Italie, Allemagne, Pologne, Roumanie ainsi qu'au Royaume-Uni.

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe a été confronté à la pandémie mondiale de la Covid-19 et a su s'adapter aux dispositions qui ont été prises par les différents gouvernements européens pour faire face à cette situation (confinements, couvre-feux et autres mesures diverses).

Le Groupe Guillin a participé à la mission citoyenne d'assurer la continuité des approvisionnements de l'industrie alimentaire dans le respect des règles de confinement. Ses équipes se sont mobilisées, assurant ainsi la fabrication et la distribution des emballages alimentaires. Cette forte réactivité, démontrant l'agilité industrielle et commerciale du Groupe et l'engagement sans faille de ses collaborateurs, lui a permis de faire face à la situation et gérer au mieux les phases répétées de repli et de redémarrage afin d'accompagner ses clients.

Malgré une activité très perturbée durant le premier confinement (avril et mai en particulier), qui avait conduit à une baisse du PAO (Produit des Activités Ordinaires = chiffre d'affaires net des remises, ristournes, participations commerciales et escomptes) de - 7,8 % sur le premier semestre, le Groupe a démontré une forte résilience au second semestre (- 4,0 %), pour atteindre - 5,9 % sur l'ensemble de l'exercice.

Après une augmentation significative et continue en 2017 et 2018, la baisse des prix des matières plastique, entamée en 2019, s'est poursuivie en 2020 pour atteindre des niveaux historiquement bas. Même si le prix de la matière recyclée est resté haut, cela a participé au bon niveau de marge du Groupe, impactant favorablement le résultat net 2020.

Au 1^{er} trimestre 2021, sous l'effet de l'envolée du prix du pétrole ainsi que des nombreux cas de force majeure invoqués par des fournisseurs de matières premières, les prix d'achat ont en revanche connu une très forte et très soudaine remontée.

Au Royaume-Uni, pays dans lequel le Groupe réalise 19 % de son chiffre d'affaires, le Brexit est intervenu le 1^{er} janvier 2021, rétablissant notamment les frontières avec l'Union Européenne. L'ancrage britannique fort et historique du Groupe, avec 4 sites industriels notamment, lui permet d'aborder cette nouvelle ère avec sérénité, les sites réalisant majoritairement leurs chiffres d'affaires sur le

territoire britannique. Par ailleurs, l'accord signé entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne en fin d'année 2020 a permis d'éviter la mise en place de droits de douane, ce qui a évité, malgré les perturbations administratives de début d'année 2021, de générer des coûts additionnels.

Le 11 mars 2020, Transalpack SA, société suisse nouvellement créée, filiale à 100 % de Groupe Guillin SA, a acquis 67 % de la société Thermoflex SA, société de distribution d'emballages alimentaires sur le marché suisse à destination principalement des acteurs des métiers de bouche. Thermoflex est consolidée par intégration globale.

Dans ce contexte, et même si les volumes à périmètre comparable ont connu un recul (- 5,2 %), le Groupe Guillin affiche un PAO de 619 M€ et un résultat net de 62,4 M€, en progression de 36 %. Par ailleurs, le Groupe démontre une nouvelle fois sa rigueur de gestion et sa solidité financière en affichant un endettement net négatif de - 13,7 M€ au 31 décembre 2020.

Au plan législatif en France, les incertitudes apparues en 2018 et 2019 ont été levées. La loi n° 2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire du 10 février 2020 dite loi AGECE a supprimé l'interdiction de la mise à disposition des boîtes, saladiers, pots à glace et plateaux-repas en plastique en cohérence avec la directive européenne 2019/904 du 5 juin 2019.

Dans le cadre de cette loi, avec pour objectif d'atteindre la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040, un objectif de réduction, un objectif de réutilisation et de réemploi et un objectif de recyclage vont être fixés par voie réglementaire par période quinquennale. Le Groupe s'inscrit dans cet objectif avec sa stratégie de ne proposer que des emballages recyclables, compostables ou réutilisables en assurant une sécurité alimentaire maximale. Le plastique s'il est collecté, trié et recyclé devient sa propre ressource.

À ce titre, le Groupe a signé un partenariat exclusif avec Prevented Ocean Plastic™ afin d'intégrer dans certains emballages un plastique collecté sur les côtes d'Indonésie selon un processus socialement responsable, certifié par un organisme indépendant OceanCycle®, évitant ainsi à plus de 830 millions de bouteilles plastique de finir dans les océans.

2 Le Groupe Guillin

Fondé en 1972, le Groupe Guillin est avant tout une aventure familiale ancrée dans les valeurs d'un territoire rural, portée vers l'innovation et le développement international. Le Groupe s'inscrit dans une vision à long terme, de façon responsable : "les emballages alimentaires jouent un rôle essentiel pour perpétuer la qualité, la diversité et le plaisir dans l'alimentation, ils protègent les aliments et les consommateurs aujourd'hui et demain en accompagnant les nouveaux modes de consommation, ils doivent concilier utilité et respect de l'environnement."

QUALITÉ / GAMME / SERVICE : LA TRILOGIE DE LA PERFORMANCE

Depuis le démarrage, ce triptyque intangible est le moteur de la performance et du développement du Groupe. Le Groupe a développé une double excellence industrielle et logistique qui lui permet de proposer des gammes larges et de transformer les problématiques complexes des clients en solutions simples, afin de leur apporter un service unique, réactif et irréprochable. Considérée comme une exigence absolue pour l'ensemble des activités (conception, production, distribution, commercialisation, organisation), la qualité se concrétise par des certifications ISO et BRC de l'ensemble des sociétés du Groupe et fait l'objet d'actions de sensibilisation régulières et de contrôle auprès des équipes. La politique de gamme s'illustre par la production d'un ensemble de produits homogènes standards offrant une réelle valeur ajoutée marketing pour répondre à toutes les demandes des différents segments de marché.

UNE ENTREPRISE PATRIMONIALE

La culture de l'entreprise et son succès découlent directement du "patrimoine humain" constitué par la personnalité et les valeurs du fondateur. Esprit d'équipe, excellence, performance, respect, réactivité, sens du service... sont à l'origine de l'aventure entrepreneuriale. Ces valeurs, aujourd'hui devenues principe d'actions, continuent à guider et à motiver les deux mille six cents salariés qui constituent le Groupe Guillin. Fidèle à ses origines, le Groupe a implanté son siège social à proximité du berceau familial et reste depuis ses débuts majoritairement détenu par la famille Guillin.

UN MANAGEMENT DYNAMIQUE

Chaque jour, le management s'attache à favoriser l'épanouissement et le perfectionnement des compétences de ses salariés afin qu'ils contribuent au développement harmonieux du Groupe.

Ce style de management rigoureux sait concilier efficacement l'esprit d'équipe, la responsabilisation, le respect de l'autre, le dialogue, la transparence et la convivialité. Une politique de formation dynamique offre aux hommes et aux femmes du Groupe les moyens de progresser dans leurs métiers.

DOMAINES D'ACTIVITÉ

Le Groupe Guillin, proposant des solutions d'emballage, agit sur deux marchés distincts qui suivent chacun des cycles économiques différents :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (grande distribution, cash & carry, commerce traditionnel, chaînes de restauration...), des fruits et légumes, de la restauration hors-domicile et de l'industrie agroalimentaire, et
- le matériel (chariots de distribution de repas et machines de scellage destinés aux collectivités et aux cuisines centrales).

LA SOCIÉTÉ MÈRE S.A. GROUPE GUILLIN

Pour fédérer et harmoniser ses filiales réparties dans toute l'Europe, le Groupe Guillin s'appuie sur sa holding basée à Ornans, qui centralise les fonctions stratégiques du Groupe : analyser les potentialités de développement, définir les grandes orientations, fixer les objectifs, favoriser les synergies, impulser les grandes évolutions, décider des investissements stratégiques.

Au 31 décembre 2020, la holding emploie 48 personnes regroupées dans six directions (juridique, financière, informatique, industrielle, communication/marketing et affaires sociales) qui jouent le rôle de "fonction support" pour l'ensemble du Groupe, permettant ainsi d'en renforcer la cohérence.

Le chiffre d'affaires de la holding s'élève à 14,3 M€ en baisse de 0,9 M€ par rapport à 2019. Ce chiffre est constitué de facturations :

- de prestations de services aux filiales dans les domaines informatique, juridique, financier, social et communication/marketing,
- de redevances pour l'utilisation du logo de Groupe Guillin et pour des licences d'exploitation de marques, modèles et brevets, et
- de loyers immobiliers.

Modification de périmètre

Comme indiqué ci-avant, Groupe Guillin SA a acquis 67 % de la société suisse Thermoflex SA le 11 mars 2020, via la société suisse Transalpack SA, détenue elle-même à 100 %.

LE SECTEUR "EMBALLAGES"

L'activité du secteur "emballages", en 2020, représente 93 % du PAO de l'ensemble du Groupe Guillin.

1 - L'activité du secteur "emballages"

Le PAO 2020 du secteur "emballages" s'établit à 577,0 M€ contre 612,1 M€ en 2019, en baisse de 5,7 %.

1.1 - L'emballage pour les "métiers de bouche" et pour les industriels de l'agroalimentaire ("IAA")

Pour répondre à la demande de l'ensemble de ses clients, et quelle que soit la matière première utilisée (PET, PP, carton, pulpe...), le Groupe Guillin a conçu une stratégie efficace : développer des gammes d'emballages standards créées, conçues et fabriquées en fonction des contraintes et spécificités de chaque segment de marché. Le marché du commerce traditionnel, de la grande distribution et des chaînes de restauration se caractérise par une diversité de métiers (bouchers, charcutiers, traiteurs, pâtisseries, poissonniers...) aux attentes multiples et variées en termes d'emballages qui doivent être pratiques, hygiéniques, hermétiques, esthétiques, scellables, micro-ondables, gerbables, inviolables, et assurer la sécurité sanitaire.

Les produits à destination des industriels de l'agroalimentaire concernent essentiellement les métiers de la viande rouge, de la volaille, des plats cuisinés, de la biscuiterie et/ou de la pâtisserie.

Le Groupe Guillin offre une réponse adaptée à chaque besoin à travers des marques déposées : Wokipack, Takipack, Luxipack, Tusipack, Restipulp, Diamipack, Food K, Luxifood, Naturalpack, Distripack, Pokepack, Shakipack, Lunchipack, Bowlipack, Dualipack...

Le Groupe Guillin est présent sur le marché des métiers de bouche au travers principalement de ses filiales Guillin Emballages (et ses filiales commerciales à l'étranger), Alphaform, Guillin Polska, Rescaset Concept, Sharpak Aylesham, KIV Verpackungen, Guillin Romania, Thermoflex, Guillin Nederland et Thiolat. Les sociétés Sharpak Yate, Sharpak Bridgwater, Nespak et Dynaplast disposent de larges gammes pour le marché des "IAA".

Ces gammes sont complétées par les produits des autres sociétés du Groupe et de négoce externe nécessaires à la satisfaction des clients, leur offrant ainsi la gamme la plus étendue du marché.

1.2 - L'emballage pour les fruits et légumes

Sur ce marché international très compétitif, le Groupe Guillin a mis en place une organisation spécifique. Avec 4 sites de production spécialisés dans la fabrication d'emballages thermoformés pour conditionner et protéger les fruits et légumes frais, ainsi qu'un site de production d'emballages en carton, la Division Fruits et Légumes du Groupe Guillin met à la disposition de ses clients une gamme de produits

100 % recyclables ou compostables. Le Groupe Guillin offre aux producteurs et conditionneurs de fruits et légumes une proximité logistique, une sécurité d'approvisionnement, une capacité de production unique et une réactivité optimale pour répondre à une demande saisonnière. Quelle que soit l'implantation géographique des producteurs et conditionneurs, les sociétés de la Division Fruits et Légumes travaillent en étroite coordination pour proposer et livrer dans les meilleurs délais l'ensemble de la gamme du Groupe. L'expérience et l'implantation historique de chacune d'elles permettent d'offrir une large gamme de solutions. La Division Fruits et Légumes du Groupe Guillin est également présente hors d'Europe grâce à un réseau commercial très étendu, ce qui permet de suivre en permanence la demande des donneurs d'ordres européens importateurs de fruits et légumes en provenance de pays lointains. Les sociétés agissant sur ce secteur d'activité sont Nespak, Dynaplast, Veripack Embalajes, Sharpak Aylesham, Guillin Polska, Guillin Nederland et Guillin Deutschland.

1.3 - La feuille de thermoformage

En marge de son offre d'emballages thermoformés, le Groupe Guillin a développé un savoir-faire complémentaire et cohérent : la production et la commercialisation de feuilles plastique pour le thermoformage haut de gamme en "form fill seal" à destination des industries de l'agroalimentaire notamment. Cette activité est réalisée principalement par Dynaplast qui possède une expertise reconnue auprès des thermoformeurs intégrés. Son savoir-faire technologique et son organisation technico-commerciale lui permettent de s'adapter aux cahiers des charges les plus rigoureux, de répondre aux demandes spécifiques et de mettre au service de ses clients une approche marketing de pointe grâce à un laboratoire intégré.

2 - Résultat opérationnel du secteur "emballages"

Le résultat opérationnel du secteur "emballages" s'élève à 76,2 M€ en hausse de 21,2 M€ soit + 38,5 % par rapport à 2019. Cette hausse s'explique, d'une part, par des prix d'achat de matières premières historiquement bas et, d'autre part, par une rigueur de gestion des différentes sociétés du Groupe dans le contexte difficile de la pandémie de la Covid-19.

LE SECTEUR "MATÉRIELS"

Le marché comprend la restauration sociale, les établissements hospitaliers, scolaires, pénitentiaires, maisons de retraite, l'armée... Pour garantir aux cuisines des collectivités des solutions de conditionnement et de transport des repas dans les meilleures conditions d'hygiène et de présentation des aliments, le Groupe Guillin conçoit, fabrique, et distribue à travers ses sociétés Socamel Technologies et Rescaset Concept des équipements destinés à la

logistique de distribution en liaison froide et liaison chaude.

Cette activité représente 7 % du PAO consolidé du Groupe Guillin. Cinq sociétés contribuent au résultat de ce secteur : Socamel Technologies et ses filiales Socamel UK, Socamel España, Socamel Deutschland, et Rescaset Concept pour la part de son activité liée à la fabrication et à la commercialisation de scelleuses.

Le PAO 2020 du secteur "matériels" s'établit à 42,6 M€ contre 45,7 M€ en 2019, soit une baisse de 6,9 %. L'activité de Socamel, réalisée pour une partie significative avec le secteur hospitalier, a été particulièrement perturbée par la pandémie de la Covid-19. L'activité de Rescaset avec des cuisines centrales pour le scolaire notamment a été également fortement impactée.

1 - L'activité du secteur "matériels"

Le Groupe Guillin conçoit et distribue les équipements suivants à destination de la logistique de la liaison froide et liaison chaude :

- machines et lignes de scellage et de conditionnement permettant de conditionner les repas qui seront ensuite refroidis et conservés jusqu'à leur date de consommation,
- fours de remise en température destinés à la

restauration collective, aux établissements scolaires, aux maisons de retraite, aux hôpitaux et aux prisons, produits commercialisés essentiellement en France,

- chariots de distribution et de remise en température destinés principalement à la restauration couchée à l'hôpital et en clinique ; les chariots "Socamel" utilisent principalement la technologie de "l'air pulsé".

Les solutions d'emballage proposées par le Groupe Guillin en alliant emballages/matériels permettent d'offrir au marché un concept global qui consiste à garantir aux cuisines centrales des collectivités des solutions complètes de conditionnement et de transport des repas jusqu'au consommateur final, dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de présentation.

Les conséquences du vieillissement de la population, avec l'ouverture de nombreuses maisons de retraites, et le développement de nouveaux produits et concepts doivent permettre de poursuivre le développement de ce secteur, notamment à l'international.

2 - Résultat opérationnel du secteur "matériels"

Le résultat opérationnel de ce secteur est en baisse de 11,0 % à 5,3 M€, représentant 12,5 % du PAO.

3 La politique environnementale du Groupe Guillin

UN SENS DE LA RESPONSABILITÉ

Parce qu'il touche en même temps à la sécurité alimentaire, à la santé publique et à la protection de l'environnement, l'emballage alimentaire se doit d'être le plus écoresponsable possible. C'est pourquoi le Groupe Guillin s'est toujours attaché à écoconcevoir l'ensemble de ses produits. Chacune de ses solutions d'emballage répond à un besoin particulier et à des critères d'utilisation : loin d'opposer les matériaux, il s'agit de proposer le produit le plus adapté et optimisé possible, qu'il soit à base de plastique, de carton ou de matériaux alternatifs comme la pulpe, en tenant compte des facteurs environnementaux. Protéger les aliments, les personnes et la nature : c'est ce que le Groupe nomme l'emballage 100 % responsable et c'est la mission qu'il s'est fixé.

DES ENGAGEMENTS FORTS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis 1972, protéger est inscrit dans l'ADN du Groupe. Sa préoccupation est ainsi de concilier en permanence préservation de l'environnement et protection des personnes, en veillant à ce que les actions qui sont entreprises en faveur de l'une ne nuisent pas à l'autre. Les émissions de CO₂ et leur impact sur la planète étant aujourd'hui

le sujet majeur à traiter, les engagements du Groupe Guillin en faveur de l'environnement tendent vers un seul objectif : concevoir des emballages 100 % responsables dont le but est de réduire l'empreinte carbone au strict minimum.

Le Groupe Guillin limite son impact environnemental

Défenseur d'une utilisation raisonnée des emballages, le Groupe veille à ce que leur empreinte carbone soit la plus réduite possible tout au long de leur cycle de vie.

- Le Groupe suit depuis plus de 20 ans une logique d'écoconception de ses emballages qui a abouti par exemple à une diminution de 40 % de leur poids, réduisant ainsi considérablement l'empreinte carbone liée au transport.
- En fonction des disponibilités, le Groupe intègre dans ses emballages en PET au minimum 30 % de RPET, ce qui améliore sensiblement leur empreinte carbone, ce pourcentage variant en fonction des applications et pouvant aller jusqu'à 100 % pour certaines gammes spécifiques. Les emballages en carton fabriqués par le Groupe sont certifiés FSC® (ils respectent une gestion durable des forêts).

- Le Groupe investit pour que ses sites de production soient respectueux de l'environnement : utilisation d'eau en circuit fermé, investissement dans du matériel à consommation réduite, aucun rejet dans l'air, tri systématique des déchets, récupération de l'énergie de nos systèmes pour chauffer nos bâtiments, pas de perte de granulés de matière (engagement dans l'opération Clean Sweep® / obtention label MORE).

Le Groupe est à 100 % intégré à l'économie circulaire

Les emballages du Groupe sont 100 % recyclables, réutilisables ou compostables. Ils constituent tous une alternative économique et écologique fiable, répondant à tous les usages.

- Les emballages en plastique (label ALTER ECO RECYCLE) sont 100 % recyclables (PET et PP) : ils s'intègrent donc naturellement à l'extension des consignes de tri.
- Le Groupe propose par ailleurs des produits réutilisables (label ALTER ECO RE-USE) notamment pour les assiettes, gobelets et couverts, en totale conformité avec la directive européenne 2019/904.
- Le Groupe développe enfin depuis 2014 une gamme biosourcée (label ALTER ECO BIO) composée d'emballages biodégradables et compostables (fibres végétales ou bioplastique) ou 100 % recyclables (emballages en carton ou en carton/PET).

Le Groupe s'engage via des actions concrètes

Le Groupe agit pour que l'économie circulaire, la collecte, le tri, le recyclage et le compostage de nos emballages soient une réalité de masse et pour inciter à un comportement responsable.

- En 2018 à travers le projet Reusal, Groupe Guillin a noué un partenariat stratégique avec Paprec Recyclage, le leader européen, afin de créer une ligne de recyclage spécifique pour les barquettes en PET. Nous engageons en parallèle des actions de collecte de PET sur nos sites, qui mobilisent régulièrement l'ensemble de nos salariés.
- En 2020, grâce à un partenariat exclusif pour l'Europe avec Prevented Ocean Plastic™, les sociétés du Groupe intègrent dans leurs emballages en PET un plastique de qualité, recyclé à partir de collectes réalisées près des côtes d'Indonésie les plus à risques, l'ensemble du processus étant certifié par OceanCycle® qui en garantit l'éthique sociale et la traçabilité produit. C'est près de 830 millions de bouteilles plastique qui ne termineront pas dans l'océan et qui feront vivre des populations locales. C'est aussi une action de sensibilisation aux gestes citoyens.
- Précurseurs depuis l'origine, les sociétés du Groupe créent des nouvelles solutions

d'emballage en anticipant les besoins et en prenant en compte l'environnement : grâce à la cellule innovation, le Groupe est en veille et en développement permanents pour la mise au point de nouveaux matériaux, de nouvelles technologies et de nouvelles solutions industrielles de recyclage. Le Groupe soutient par ailleurs les initiatives allant dans le sens de l'économie circulaire et de l'utilisation raisonnée des emballages alimentaires.

UNE DÉMARCHÉ D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Depuis sa création, le Groupe Guillin a toujours été un acteur industriel responsable et soucieux de son environnement :

- **1998** - Passage du PVC vers le PET puis le RPET (recyclé)
- **2005** - Lancement d'une ligne de PLA (matière issue d'amidon de maïs)
- **2011** - Réduction des pas d'empilage des emballages pour optimiser le transport et l'empreinte carbone
- **2014** - Développement d'une gamme innovante mixte carton/PET
- **2015** - Lancement d'une gamme de barquettes en pulpe de cellulose
- **2018** - Association avec Paprec pour créer une ligne de recyclage spécifique pour les barquettes en PET
- **2019** - Accord de partenariat exclusif avec Prevented Ocean Plastic™
- **2020** - Lancement des labels Alter Eco Bio, Alter Eco Recycle et Alter Eco Re-use

Aujourd'hui, tous les emballages du Groupe sont 100 % réutilisables, recyclables ou compostables.

À propos de l'empreinte plastique, il est important de rappeler que les emballages plastique (alimentaires et non alimentaires) représentent 1,7 % de la production mondiale de pétrole et 0,6 % de l'empreinte carbone totale d'un consommateur moyen soit 12 fois moins que sa consommation d'électricité ou 24 fois moins que l'utilisation de sa voiture. En outre, remplacer 100 % des emballages plastique par tout autre matériau reviendrait à multiplier par 3,6 leur poids, par 2,2 la consommation d'énergie et par 3,7 les émissions de gaz à effet de serre (soit 61 M de tonnes de CO₂ par an en Europe).

Le sujet environnemental est complexe et des solutions peuvent être trouvées : c'est grâce à une coopération forte et volontariste entre les pouvoirs publics (soutien, cadrage, pédagogie), les industriels (innovation, développement, engagement) et les consommateurs (citoyenneté), que la transition écologique deviendra un progrès économique durable.

4 La politique d'investissements et recherche et développement du Groupe Guillin

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Hors croissance externe, le Groupe Guillin investit chaque année entre 4 et 7 % de son chiffre d'affaires afin de maintenir et développer son parc machines et bâtiments et de disposer ainsi d'un outil industriel des plus performants.

En 2020, les investissements industriels (bâtiments, machines et outillages, hors croissances externes) sont de 23,1 M€, soit près de 4 % du PAO, dans le cadre d'une approche prudente mais volontariste compte tenu de la pandémie.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Dès son origine, le Groupe Guillin s'est imposé grâce à des produits novateurs et des créations originales. Pour maintenir sa position de leader, la politique d'innovation fondée sur l'écoute des clients et l'anticipation a un objectif majeur : toujours conserver un concept d'avance.

L'anticipation : de l'intuition à l'application

Démarche innée et intuitive chez le fondateur du Groupe, l'anticipation est devenue un principe fondamental, moteur de développement et gage de maintien du leadership sur les marchés. Elle est au cœur des préoccupations des bureaux d'études des sociétés du Groupe dont le rôle est d'imaginer et de concevoir des produits toujours mieux adaptés aux besoins des clients.

L'innovation au cœur du développement

Veille des évolutions et des tendances du marché, détection des besoins émergents, études pour le développement de nouveaux designs, recherche de nouvelles fonctionnalités produits et de nouveaux matériaux... sont les facteurs clés du succès de la politique d'innovation du Groupe.

Les études et recherches concernent les nouvelles technologies à travers sa cellule Innovation mais également les nouveaux matériaux en développement.

Le Groupe Guillin continue sa démarche d'innovation en proposant au marché une offre d'emballages réalisés avec des matières premières renouvelables. Par exemple, une barquette novatrice à destination de la restauration collective et des métiers de bouche en carton plaxé, 100 % étanche, entièrement personnalisable "Food K" a été créée et sa gamme est étendue. Le Groupe a mis en œuvre un concept novateur carton/plastique avec les boîtes Luxipack et Luxifood mais également Dualipack qui remportent un succès certain auprès des clients. Le Groupe Guillin, conscient

des enjeux et des évolutions législatives, a pris un tournant encore plus marqué sur la maîtrise et le développement de nouveaux matériaux bio-sourcés ainsi qu'une utilisation accrue de matière première recyclée et ce, de façon déterminée et professionnelle. L'un de ses objectifs est de compléter et de renforcer la gamme de produits offerte à ses clients.

Les produits phares faisant l'objet de nombreuses contrefaçons, une politique active en matière de propriété industrielle a été mise en place depuis l'origine.

Le Groupe gère aujourd'hui un portefeuille de plus de 400 titres de propriété industrielle.

Le design : un accessoire de séduction stratégique

Souvent considéré comme accessoire, le design est conçu au sein du Groupe Guillin comme une composante essentielle du produit. Sa capacité de séduction et de persuasion tant auprès d'un client, d'un prospect, que du consommateur final est capitale. Toute recherche sur un nouveau produit, qu'il soit destiné au marché des métiers de bouche, des fruits et légumes ou aux industriels de l'agroalimentaire et au segment "collectivités", intègre en amont une réflexion poussée sur le design pour le rendre attractif, fonctionnel et parfaitement adapté aux besoins de l'utilisateur final.

Comme chaque année, le Groupe Guillin consacre environ 1 % de son PAO à la Recherche et Développement pour le secteur "emballages" et 2 % pour le secteur "matériels", ce qui a été maintenu en 2020 malgré la crise de la Covid-19.

Les efforts de Recherche et Développement dans les différents secteurs ont pour objectif de permettre au Groupe d'augmenter son offre produit, d'améliorer son empreinte carbone par la réduction de la consommation des matières et des énergies et de toujours renforcer la sécurité alimentaire, le tout s'inscrivant dans une politique de développement durable.

L'ensemble des coûts de Recherche et Développement est comptabilisé en charges d'exploitation. En effet, les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères des normes IFRS. L'avantage concurrentiel et technologique du Groupe ne se manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

5 L'activité du Groupe Guillin en 2020

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

1 - Compte de résultat

Le PAO du Groupe s'élève à 619,0 M€ en baisse de 5,9 % par rapport à 2019 où il s'établissait à 657,5 M€. À périmètre et taux de change constants, la baisse atteint 6,6 %. En 2020, 76 % des ventes sont réalisées en euros, 19 % en livres sterling et 4 % en zlotys.

Le PAO du secteur "emballages" s'établit à 577,0 M€ contre 612,1 M€ en 2019, soit une baisse de 5,7 %. À périmètre constant, les volumes ont diminué de 5,2 %.

Le PAO du secteur "matériels" s'établit à 42,6 M€ contre 45,7 M€ en 2019, soit une baisse de 6,9 %.

La marge du Groupe augmente de 4,2 % par rapport à 2019 soit 14,8 M€ en valeur. La baisse du prix des matières premières plastique constatée en 2019 s'est poursuivie en 2020. Le prix de la matière première recyclée est cependant resté à un niveau élevé.

Le résultat opérationnel courant du Groupe avant autres produits et autres charges opérationnels augmente de 18,2 M€, soit une hausse de 27 % par rapport à 2019. Il s'élève à 85,4 M€ contre 67,3 M€ en 2019. La hausse du résultat opérationnel courant est due à la hausse du taux de marge ainsi qu'à une bonne maîtrise des frais d'exploitation.

Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 85,4 M€ contre 67,6 M€ en 2019. Il représente 13,8 % du PAO.

Le résultat opérationnel du secteur "emballages" augmente de 38,5 % par rapport à 2019 (+ 21,2 M€). Cette variation s'explique notamment par un effet positif des prix d'achat et par la rigueur de gestion dans l'ensemble des sociétés du Groupe malgré les incertitudes liées à la pandémie. La marge opérationnelle représente 13,2 % du PAO du secteur.

Le résultat opérationnel du secteur "matériels" baisse de 11,0 % par rapport à 2019 (- 0,7 M€). Elle représente 12,5 % du PAO du secteur.

Les autres achats et charges externes baissent de 6,3 % et sont maîtrisés.

Les charges de personnel augmentent de 1 %. Elles représentent 21,8 % du PAO contre 20,3 % en 2019. Ces charges sont impactées notamment par les dispositifs d'intéressement et de participation des salariés, basés sur la performance des entreprises, une politique volontariste et assumée. Par ailleurs, la gestion des charges de personnel a été rendue très complexe par les fortes variations d'activité dues à la Covid-19.

Les autres charges et produits opérationnels du Groupe sont nuls en 2020 contre 0,4 M€ en 2019 (remboursements d'assurance).

Le coût de l'endettement financier du Groupe est de 0,5 M€.

Le résultat net du Groupe s'élève à 62,4 M€ contre 45,9 M€ en 2019, soit une hausse de 36 %.

La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt s'élève à 97,1 M€, en hausse de 23,5 % par rapport à 2019 et représente 15,7 % du PAO.

2 - Bilan

Les capitaux propres attribuables au Groupe s'élèvent à 441,9 M€ en progression de 50,2 M€ par rapport à 2019.

L'endettement net est négatif de - 13,7 M€ au 31 décembre 2020 contre 23,9 M€ au 31 décembre 2019.

3 - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se soldant par un bénéfice de 34 049 538,46 €, de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividendes pour : 16 675 875,00 €
- après prélèvement du report à nouveau pour : 13 228,20 €
- le solde, soit la somme de : 17 386 891,66 € étant affecté à la réserve ordinaire

Par conséquent, le dividende par action est fixé à 0,90 €.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliés en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020

Le 2 mars 2021, Groupe Guillin a annoncé être entré en négociation exclusive avec UI Investissement pour l'acquisition du Groupe Gault & Frémont. Fort d'un savoir-faire reconnu, le Groupe Gault & Frémont a réalisé un chiffre d'affaires de 66 M€ en 2019 et emploie 270 personnes sur ses 4 sites de production (3 en France et 1 en Belgique). La réalisation définitive de l'opération interviendra après obtention des autorisations nécessaires.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1 - Contexte économique

Le Groupe reste confronté aux risques sanitaire et économique liés à la pandémie de la Covid-19 dans tous les pays où il a des activités. Toutes les mesures nécessaires sont en place depuis plusieurs mois pour protéger chacun et chacune au sein de ses sociétés en communiquant notamment régulièrement sur les gestes barrières, l'interdiction des déplacements, les mesures de distanciation, ... et en se conformant strictement aux recommandations des différents gouvernements. Cependant, les conséquences futures sur l'économie mondiale sont toujours difficiles à mesurer et la pandémie pourrait peser sur la santé des entreprises et donc des clients du Groupe, mais également sur la consommation des ménages.

Au Royaume-Uni, second pays d'implantation du Groupe en termes de chiffre d'affaires, le pays est notamment confronté à la Covid-19 mais doit également s'organiser pour faire face à sa sortie de l'Union Européenne. L'accord signé fin 2020 quant aux échanges commerciaux entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne permet au Groupe de poursuivre ses activités de façon normale. Fort de son implantation depuis maintenant 10 ans au Royaume-Uni, le Groupe estime être armé pour continuer son développement dans ce pays avec ses 4 sites industriels locaux qui travaillent majoritairement pour leur marché intérieur.

En ce qui concerne les prix des matières premières, sous l'impulsion marquée de la hausse du prix du pétrole depuis plusieurs mois mais surtout par la déclaration en "force majeure" de plusieurs fournisseurs qui a conduit à une pénurie de matière, les prix ont connu une très forte hausse sur le premier trimestre 2021, d'autant qu'ils avaient été historiquement bas en 2020. Si ce mouvement se poursuit, cela pourrait peser sur les marges du Groupe.

Enfin, les attaques tant médiatiques que législatives autour des emballages plastique en France et en Europe se poursuivent, désorientant le marché de l'emballage alimentaire et ses clients. Cependant, avec les atouts uniques qui ont fait son succès (ses fonctions de protection, d'hygiène et de sécurité alimentaire, de transport et logistique, sa recyclabilité, ses niveaux de prix produits, ...), le plastique devrait conserver une place prépondérante dans le secteur de l'emballage alimentaire. La crise sanitaire, sans précédent, que nous traversons démontre la nécessité absolue de garantir la sécurité alimentaire des consommateurs.

En 2021, le Groupe va poursuivre sa stratégie de proposer à ses clients des solutions d'emballage alimentaires multi-matériaux, répondant à tous les besoins et à toutes les sensibilités, en

poursuivant l'élargissement de ses gammes de produits.

Le Groupe Guillin est conscient des changements profonds qui sont en train de s'opérer dans le secteur de l'emballage alimentaire. À ce titre, sa position de leader européen, sa large gamme de produits et ses services de Recherche et Développement totalement mobilisés autour de cet enjeu, lui permettent d'aborder cette nouvelle étape de son développement avec détermination.

2 - Contentieux : Droit de la concurrence

a) Comme nous vous en avons tenu informés dans les rapports annuels précédents depuis celui de 2011, la Comisión Nacional de los Mercados y la Competencia (CNMC) Espagnole (anciennement Comisión Nacional de la Competencia) a mené une enquête sur des présomptions d'entente illégale qui se serait produite entre 1999 et 2006 sur le marché des emballages pour fruits et légumes en Espagne.

Veripack Embalajes, filiale de Groupe Guillin, ayant acquis en juin 2006 certains actifs spécifiques concernant les emballages pour le marché des fruits et légumes de la société Autobar Packaging Spain, se trouve ainsi avoir été soumise à cette enquête.

En décembre 2011, la CNMC ayant rendu publique les conclusions de son enquête a notifié à Veripack Embalajes une amende dont Groupe Guillin était tenue solidairement responsable.

Veripack Embalajes considérant ne pas être responsable des agissements d'Autobar Packaging Spain, société toujours en activité, a introduit un recours devant la Cour d'appel de Madrid.

À la suite de plusieurs décisions, l'amende imposée solidairement à Veripack et Groupe Guillin a été réduite de 1,2 M€ à 0,7 M€. Cette somme a été payée ; néanmoins appel de cette décision a été interjeté devant l'Audiencia Nacional en 2018, la décision reste en attente.

b) Dans la continuité de ce litige, l'un des cartellistes a assigné, au plan civil, fin décembre 2012, les clients qui auraient subi un préjudice du fait de l'existence du cartel et les prétendus autres cartellistes dont certaines entités du Groupe Guillin : à savoir Nespak, Veripack Embalajes, et Groupe Guillin devant le tribunal de Bologne, en Italie. Les clients ont présenté des demandes reconventionnelles en dommages et intérêts. Les entités du Groupe Guillin ont signé une transaction avec les clients. Début 2017, certains autres cartellistes ont signé une transaction avec les clients. Malgré ces transactions, le procès a continué quant aux demandes reconventionnelles entre concurrents, et entre les clients et les cartellistes n'ayant pas signé de transaction. Le tribunal de Bologne a rendu un jugement partiel en

septembre 2019 qui, entre autres, a reconnu l'absence de responsabilité de Veripack quant à la participation d'Autobar Packaging Spain au cartel mais a reconnu l'existence du cartel. Le juge a toutefois renommé un expert économique qui a rendu son rapport en 2020. La prochaine audience pour transmission des conclusions définitives devrait intervenir en principe lors du 2^{ème} trimestre 2021.

6 Les risques liés à l'activité du Groupe Guillin

6.1 - RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

Risque politique et économique

Les entités du Groupe sont implantées dans des pays de l'Union Européenne ainsi qu'au Royaume-Uni. Le Groupe exploite notamment quatre sites industriels au Royaume-Uni où il réalise 19 % de son chiffre d'affaires. Le Groupe reste attentif aux évolutions réglementaires britanniques qui pourraient s'éloigner de celles de l'Union Européenne. L'ancrage britannique fort et historique du Groupe notamment lui permet d'aborder cette nouvelle ère avec sérénité, la majeure partie de ses activités au Royaume-Uni étant à destination de son marché intérieur.

La présence du Groupe, dans plus de dix pays européens, favorise l'équilibre des ventes et une éventuelle compensation entre les pays en cas de problème.

Pour les aspects liés à la Covid-19, il convient de se référer au paragraphe "Évolution prévisible et perspectives d'avenir" page 13.

Risque matières premières

Le Groupe utilise principalement les résines de matières plastique, vierge ou recyclée, le carton pour le secteur "emballages" ainsi que l'inox pour le secteur "matériels".

Ces matières premières dépendent des cours mondiaux qui sont soumis aux lois de l'offre et de la demande ainsi que du comportement spéculatif de certains acteurs. En raison des problématiques liées aux aspects environnementaux, le prix de la matière plastique recyclée continue d'augmenter, la demande dépassant l'offre.

En ce qui concerne les emballages alimentaires, la fabrication des résines de matières plastique participe à environ 1,5 % de la consommation mondiale de pétrole, consommation non significative à l'échelle mondiale.

La gestion du risque lié aux matières premières est liée à la capacité du Groupe à adapter sa politique tarifaire prenant en compte cet aléa et dans la diversité de ses fournisseurs.

Qualité des produits

Les emballages conçus et fabriqués par les sociétés

RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2020 aux organes de direction du Groupe Guillin dans le cadre de leurs fonctions dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,8 M€ net de charges et d'impôts.

du Groupe respectent la réglementation applicable aux emballages destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Ils sont fabriqués conformément notamment au règlement (CE) n° 1935/2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et au règlement (CE) n° 2023/2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication pour les matériaux et objets destinés à entrer en contact direct avec des denrées alimentaires. Toutes les sociétés du Groupe concevant et fabriquant des emballages ont mis en place un système d'assurance qualité, ou de traçabilité et un système de contrôle de la qualité afin que les matériaux ne représentent aucun danger pour le consommateur et ne modifient ni la composition des denrées alimentaires ni leurs caractéristiques organoleptiques. Des tests de migration ou de teneur sont effectués de manière régulière par les entreprises du Groupe qui sont certifiées ISO.

Image et réputation

Le Groupe est un acteur majeur international de référence pour les solutions d'emballage alimentaire. Sa notoriété présente une importance essentielle. C'est l'un des actifs incorporels du Groupe. La très bonne réputation du Groupe dans son secteur résulte d'une volonté et d'une démarche intègre dans les relations commerciales et avec toutes les parties prenantes. Le Groupe porte une attention toute particulière à la qualité de ses produits et aux besoins de tous ses clients.

À ce titre, le Groupe a été, de tout temps, sensible aux préoccupations environnementales, aux économies d'énergie et de matières premières. Le développement durable a toujours été intégré dans ses préoccupations, ses actions et le développement de ses sociétés. C'est un véritable objectif politique, un axe majeur de sa stratégie globale tant pour sa compétitivité que pour la sauvegarde de la planète. Au sein du Groupe, la responsabilité environnementale est intégrée dans le cycle de conception et de production des produits, et fait l'objet d'une sensibilisation permanente de l'ensemble de ses collaborateurs. Dès sa phase de conception, chaque produit doit répondre à un ensemble de critères environnementaux qui concerne tant

ses caractéristiques propres (épaisseur, poids, forme) que son lieu de fabrication pour réduire les émissions nocives générées par le transport. Tous les conditionnements sont étudiés afin de densifier au maximum les quantités par carton, palette et ainsi minimiser le nombre de camions. Les emballages fabriqués par le Groupe sont 100 % responsables, ils sont soit recyclables, réutilisables ou compostables.

Risques liés à la saisonnalité

Certaines activités du Groupe telles que les fruits et légumes et barbecue sont sensibles aux aléas climatiques, les quantités à produire pour satisfaire les besoins de la clientèle pouvant varier de façon significative d'une année à l'autre.

Le Groupe, par sa présence géographique et par la diversité de son offre produits, vise à limiter ce risque. Le Groupe livre, outre les pays d'Europe, également des pays situés dans d'autres continents tels que l'Afrique, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Océanie afin de suivre les saisons et d'élargir sa zone de commercialisation.

Risque social

Chaque filiale du Groupe est soumise aux législations applicables dans son pays d'implantation ainsi qu'aux accords contractuels conclus. De fait, le risque majeur réside dans la mise en place de réglementations contraignantes et non concertées avec les entreprises. Afin de limiter ce risque, les entreprises du Groupe participent aux échanges avec les partenaires sociaux et les pouvoirs publics. La politique des ressources humaines du Groupe vise à former et fidéliser les collaborateurs.

Innovation et attentes des consommateurs

Des associations de protection de l'environnement alertent régulièrement le grand public sur les situations de pollution engendrées par la non-existence de filière de récupération et de valorisation des plastiques dans de nombreux pays et la pollution des océans. 82 % des déchets marins proviennent des dix principaux fleuves d'Asie et d'Afrique (et seulement 2 % de ceux d'Europe et d'Amérique du Nord) et sont constitués essentiellement de filets de pêche, de sacs et de bouteilles en plastique.

Le Groupe soutient la stratégie européenne 2025 sur le plastique, proposant que tous les emballages plastique soient recyclables ou réutilisables d'ici à 2030.

Le Groupe travaille avec différentes fédérations professionnelles européennes pour promouvoir la collecte, le tri et le recyclage des emballages plastique dans le cadre de l'économie circulaire.

Grâce au partenariat exclusif du Groupe avec un fournisseur et Prevented Ocean Plastic™, le PET, que le Groupe utilise, provient en partie de collectes de bouteilles plastique réalisées près des côtes en Indonésie par des populations locales. Ce partenariat exclusif permet de faire prendre conscience aux consommateurs de la nécessité

d'avoir une attitude citoyenne en triant leurs emballages.

Les emballages en carton conçus et fabriqués par le Groupe s'inscrivent dans une démarche de gestion durable des forêts à travers la certification FSC® qui est un outil, basé sur les exigences du marché, qui vise à promouvoir à travers le monde une gestion responsable des forêts. Les produits issus des forêts ainsi certifiées sont contrôlés depuis leur origine, tout au long du processus de fabrication et jusqu'à leur distribution. Ce label permet de garantir que les produits utilisés proviennent de ressources contrôlées et prélevées de manière responsable. Le carton est issu de ces forêts gérées de manière responsable, socialement bénéfique et économiquement viable.

6.2 - RISQUES JURIDIQUES

Risques liés à l'éthique des affaires

Groupe Guillin a adopté le code anti-corruption Middenext pour répondre aux exigences de la loi Sapin II ; il a pour vocation de renforcer les instruments et la pratique du Groupe en matière d'éthique et de responsabilité sociétale et environnementale.

Risques liés aux évolutions des réglementations

Chaque filiale du Groupe est soumise aux législations applicables dans son pays d'implantation et, compte tenu de l'implantation géographique du Groupe, aux directives ou règlements européens. Ces réglementations sont en constante évolution et de plus en plus contraignantes, ce qui implique de consacrer un plus grand nombre de ressources, qu'elles soient internes ou externes, aux fins de s'assurer de la conformité à ces réglementations.

Au regard des législations de plus en plus contraignantes sur les plastiques, le Groupe a entrepris de nombreuses actions et dispose d'une gamme d'emballages en matériaux biosourcés (PLA, carton, papier, pulpe...) qu'il développe depuis plusieurs années. Dans sa démarche éco-responsable, le Groupe s'attache depuis toujours à éco-concevoir ses emballages tels que ceux en PET qui sont 100 % recyclables. Le Groupe Guillin peut utiliser entre 30 % et 100 % pour certaines gammes spécifiques de matière première plastique recyclée (RPET) dans la fabrication de ses emballages en PET.

Autres risques juridiques et litiges

Certaines sociétés du Groupe sont parties à des contentieux dont les principaux sont évoqués au chapitre 5, paragraphe "Évolution prévisible et perspectives d'avenir", point 2 "Contentieux : Droit de la concurrence" du présent Rapport de gestion (page 13).

Risques liés à la propriété intellectuelle

Dans le cadre de la protection de son travail de Recherche et Développement, le Groupe procède régulièrement au dépôt de marques, brevets et modèles et noms de domaine.

Le Groupe est très vigilant et n'hésite pas à prendre

les mesures nécessaires pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle et industrielle y compris par le biais d'actions en contrefaçon.

6.3 - RISQUES OPÉRATIONNELS

Risques industriels et environnementaux

Le Groupe ne détient pas d'installations à très hauts risques. Aucun des sites industriels n'est classé SEVESO en Europe. La prévention des risques de dommages tels que les incendies ou des risques environnementaux fait l'objet d'un système de management spécifique. La quasi-totalité des locaux industriels du Groupe est équipée de systèmes anti-incendie, de détection et de protection. La plupart des installations sont construites de façon à veiller à la rétention des écoulements accidentels. La sécurité des collaborateurs et des équipements ainsi que la protection de l'environnement sont une préoccupation permanente du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Depuis plus de 45 ans, le Groupe a réduit de façon significative le poids de ses emballages pour un même usage sur certaines familles de produits. Le Groupe favorise le développement de "l'emballage service" permettant le prolongement de sa durée de vie.

Le tri sélectif des différents matériaux est opérationnel dans chacune des usines du Groupe. Sur chaque site fabriquant des emballages en plastique, les chutes techniques de plastique générées par le processus de fabrication sont réintégrées dans la fabrication des emballages afin d'optimiser l'utilisation des matières premières et en réduire la consommation. Le Groupe a également décidé de mettre en œuvre, 3 ans avant l'obligation légale française au 1er janvier 2022, sur tous les sites industriels français et étrangers le programme CleanSweep® qui vise à prévenir les pertes et les fuites de granulés dans l'environnement.

Les emballages du Groupe rentrent aujourd'hui dans un programme de valorisation des déchets en fonction des consignes de tri nationales ou locales : ils sont collectés, triés et recyclés ou incinérés pour générer de l'énergie. Par ailleurs, le Groupe s'attache à ce que ses emballages rentrent dans le processus de recyclage. Le Bilan Carbone du Groupe est satisfaisant, le Groupe faisant apparaître un résultat très faible de dégagement dans l'atmosphère eu égard à son volume d'activité. Le plastique se recycle et il est sa propre ressource.

Production et chaîne d'approvisionnement Ressource en eau et énergie

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe utilise de l'électricité. La tendance haussière du coût de cette énergie représente un risque pour le Groupe. Dans le cadre de sa maîtrise des énergies, le Groupe veille à ce que les sites utilisent l'énergie produite par ses équipements pour chauffer ses ateliers.

Dans sa démarche RSE, la réduction de la consommation d'énergie est un objectif pour le Groupe. Il privilégie des fournisseurs d'énergie garantissant par contrat une électricité comportant 25 % d'énergie venant de centrales hydroélectriques et de l'éolien et investit en permanence pour vérifier et minimiser sa consommation énergétique.

Les thermoformeuses et les extrudeuses sont refroidies par des circuits réfrigérés par de l'eau. Cette eau n'est pas rejetée dans la nature mais recyclée de façon permanente afin de refroidir en circuit fermé l'ensemble des machines et donc minimiser la consommation d'eau.

Matières premières renouvelables

Le Groupe applique une politique de choix des matériaux guidée notamment par l'aspect environnemental, avec par exemple l'utilisation du RPET (en fonction des capacités disponibles sur le marché). Il veille à promouvoir l'utilisation de matériaux recyclables dès la conception de ses produits.

Il a su développer une expérience significative dans les matériaux renouvelables (en particulier avec le PLA) et reste attentif à toutes les évolutions du marché. Le Groupe, conscient des enjeux et des évolutions législatives, a pris un tournant encore plus marqué sur la maîtrise et le développement de nouveaux matériaux de thermoformage biosourcés et ce de façon volontariste et professionnelle.

Le Groupe est dépendant des capacités disponibles en matériau issu de ressources renouvelables.

Le Groupe travaille aussi bien sur l'optimisation de l'utilisation des matières premières que sur l'efficacité énergétique, la recyclabilité et l'optimisation du transport pour réduire l'empreinte carbone des produits et veille à ce que son approvisionnement en carton intègre une gestion responsable des forêts. Il mesure ainsi ses émissions de gaz à effet de serre liées à la production de ses produits.

Dépendance vis-à-vis de fournisseurs

Comme toute entreprise, le Groupe pourrait être confronté à la défaillance de certains de ses fournisseurs.

Le Groupe travaille avec de nombreux fournisseurs dans chaque pays. Il n'est donc pas dépendant de l'un d'entre eux. Réciproquement, ses fournisseurs ne sont pas dépendants du Groupe.

Risques liés aux opérations de croissance externe

Le Groupe, depuis sa création, et au-delà de sa croissance endogène, a grandi également grâce à de multiples acquisitions. Ces acquisitions permettent de développer son champ d'intervention géographique, de pénétrer de nouveaux marchés, d'accroître ses capacités industrielles et de maîtriser de nouveaux procédés ou matériaux.

Le Groupe a une politique d'acquisition maîtrisée et son expérience lui permet d'aborder les dossiers avec sérénité en étant accompagné

en tant que de besoin par des experts. Il organise régulièrement des séminaires pour la cohésion d'équipes en associant les nouveaux collaborateurs.

Risques liés aux systèmes d'information

Comme toute société, le Groupe dépend de plus en plus de ses systèmes d'information. Différents risques significatifs sont envisageables et pourraient en cas de défaillance impacter son activité : (i) intrusion ou piratage d'un ordinateur en se connectant sur les systèmes depuis l'extérieur (via internet) ou de l'intérieur (via une prise réseau) afin d'obtenir des informations confidentielles, (ii) suppression ou perte, de manière involontaire, de données majeures, (iii) sinistre dans la salle des machines avec destruction du matériel et de données importantes, et (iv) obsolescence d'une partie du système d'information.

Le Groupe attache le plus grand soin à la sécurité et à la protection des systèmes informatiques et de son réseau de communication. La Direction des systèmes d'information (DSI) procède régulièrement à des audits externes et internes pour identifier les vulnérabilités. La DSI réalise également des mises à jour régulières des applications et des infrastructures afin de répondre aux besoins de ses utilisateurs. Elle actualise les mesures nécessaires pour éviter les risques d'interruption de service et procède aux sauvegardes nécessaires. Des campagnes de sensibilisation des collaborateurs sont réalisées régulièrement. Le Groupe a mis en place une procédure spécifique portant sur le règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD) et une charte informatique portant sur l'utilisation des outils informatiques et les précautions à prendre.

6.4 - RISQUES FINANCIERS

Risque de liquidité

Groupe Guillin SA, dans le cadre de son plan et de son budget, négocie l'ensemble de ses besoins de trésorerie à court et moyen terme pour la totalité des sociétés du Groupe. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe n'a eu aucun problème de liquidité en 2020. Au 31 décembre 2020, le Groupe présente un endettement net négatif de - 13,7 M€ contre 23,9 M€ au 31 décembre 2019, témoignant d'une situation financière très saine.

L'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales du Groupe correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties essentiellement à taux fixe. L'utilisation d'instruments financiers dérivés ne peut se faire qu'avec l'accord de la Direction Générale de Groupe Guillin sur proposition de la Direction Financière. La forte volatilité de la valorisation des instruments financiers dérivés incite le Groupe à la prudence quant à l'utilisation de ces outils.

Risque clients

L'organisation du Groupe est basée sur des procédures très strictes établies afin de limiter au maximum le risque clients.

En 2020, les dotations aux dépréciations des créances clients représentent moins de 0,1 % du PAO. Les conditions générales de ventes du Groupe mentionnent une clause de réserve de propriété. De plus, une assurance-crédit clients couvre environ 25 % du PAO total du Groupe. Pour les clients non couverts par l'assurance-crédit, le Groupe estime le risque d'irrecouvrabilité structurellement faible car le portefeuille clients est très dispersé. Cependant, dans le contexte de la Covid-19, le Groupe pourrait faire face à un accroissement des retards de paiement voire d'impayés qu'il est impossible d'estimer à ce stade.

Risques de taux d'intérêt et de change

Le Groupe gère les taux et les changes sans risque spéculatif de manière raisonnable (pour tout flux financier il y a toujours une contrepartie économique).

Toutes les opérations de couvertures de taux et de changes sont réalisées par la SA Groupe Guillin pour le compte de ses filiales. Plusieurs instruments financiers dérivés sont utilisés afin de gérer le risque de change sur la livre sterling, le dollar américain, le lei roumain et le zloty polonais. Les filiales du Groupe vendent et achètent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe aux risques de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée. Les facturations en livre sterling représentent près de 19 % du PAO et celles en zlotys près de 4 % du PAO.

Risques fiscaux

Le résultat du Groupe dépend bien évidemment des différentes législations fiscales européennes.

Pour maîtriser les différentes législations fiscales, le Groupe a recours à des avocats fiscalistes dans chaque pays en tant que de besoin.

Assurances et couvertures des risques

Politique d'assurances

Le Groupe, du fait de son implantation géographique et de son activité industrielle, est susceptible d'être exposé à des risques divers tels que les risques naturels, incendies, défaillance des équipements, ... De tels événements pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens, et avoir éventuellement un impact négatif sur les activités du Groupe.

En vue de protéger ses actifs contre ces risques, le Groupe a opté pour une politique d'assurance visant à limiter les impacts financiers en cas de survenance d'un sinistre affectant ses installations ou son activité. Cette politique est définie de manière périodique

sur la base d'évaluations techniques intégrant l'évaluation des risques, l'analyse des produits d'assurance disponibles sur le marché et des réglementations locales. Dans le cadre de cette politique d'assurances, le Groupe a mis en place des programmes d'assurances internationaux qui permettent à l'ensemble des sociétés du Groupe de bénéficier d'une couverture uniforme.

Ces programmes de type "Tous risques sauf" permettent d'optimiser les niveaux de garantie et les franchises. Le Groupe estime disposer d'une couverture adaptée à ses activités et considère que les limites de garanties proposées dans ces programmes d'assurance sont appropriées.

7 Délais de paiement des fournisseurs et des clients de Groupe Guillin SA

Conformément aux dispositions des articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après :

- pour les fournisseurs : le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date

de clôture de l'exercice dont le terme est échu, - pour les clients : le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-6 du Code de commerce)

	Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées				1	1	2						
Montant total des factures concernées (TTC)				1 596 €	2 927 €	4 523 €						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)						0,14 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)												
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (TTC)												
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal, art L.441-10 ou L.441-11 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 45 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux : 45 jours						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : n/a <input type="checkbox"/> Délais légaux : n/a					

8 Le Groupe Guillin et la bourse

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Le cours le plus haut de l'année 2020 a été de 25,45 € et le plus bas de 11,20 €. Le cours moyen sur l'année a été de 18,72 €. Le cours de clôture au 31 décembre 2020 était de 24,55 € contre 16,26 € au 31 décembre 2019. La variation sur l'année 2020 a été de + 51,0 %, sachant que l'indice du CAC MID&SMALL a baissé de - 1,30 %, le taux de rotation du capital est de 15,82 %.

En 2020, il a été échangé 2 930 921 titres pour une valeur totale de 53,6 M€.

Groupe Guillin poursuit une communication régulière en maintenant son contrat avec un diffuseur professionnel agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Par ailleurs, Groupe Guillin SA est accompagnée par Gilbert Dupont, prestataire de service d'investissement, en qualité de Listing Sponsor.

Groupe Guillin SA a réalisé des opérations d'achat et de vente de ses propres actions en 2020, qui se décomposent de la manière suivante :

	Quantités	Valeurs du portefeuille	Cours moyen unitaire de l'action	Prix de vente	Cours moyen unitaire de la transaction
Titres au 01/01/2020					
Contrat d'animation	8 919	143 746,86	16,12		
Contrat croissance externe	34 130	132 742,00	3,89		
Total	43 049	276 488,86	6,42		
Achats	199 303	3 660 753,83	18,37		
Ventes	- 199 596	- 3 592 983,37	18,00	3 673 607,42	18,41
Titres au 31/12/2020					
Contrat d'animation	8 626	211 517,32	24,52		
Contrat croissance externe	34 130	132 742,00	3,89		
Total	42 756	344 259,32	8,05		

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Participations dans le capital de la Société

En application de l'article L.233-13 du Code de commerce, les indications suivantes sont communiquées en fonction des informations

reçues en vertu des dispositions de l'article L.233-7 et L. 233-12 du Code de commerce :

Identité des personnes morales ou physiques détenant plus de 15 %, 20 %, 25 %, 50 % et 66,66 % du capital social ou des droits de vote au 15 mars 2021.

Seuils	Actions	Droits de vote AGM
5 %		
10 %		
15 %	SC Le Château	
20 %	SC L'Atelier, SC La Brayère	SC Le Château
25 %		SC L'Atelier, SC La Brayère
30 %		
33,33 %		
50 %	SC La Brayère ⁽¹⁾ , SC L'Atelier ⁽²⁾ , SC Le Château ⁽³⁾ , Famille Guillin ⁽⁴⁾	
66,66 %		SC La Brayère ⁽¹⁾ , SC L'Atelier ⁽²⁾ , SC Le Château ⁽³⁾ , Famille Guillin ⁽⁴⁾
90 %		
95 %		

⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽³⁾ ⁽⁴⁾ SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert.

Participation des salariés au capital social

Vu les dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé qu'aucun salarié de la Société ne détient de participation au capital qui soit matérialisée par des titres faisant l'objet d'une gestion collective ("Plan d'Épargne d'Entreprise-PEE" ou "Fonds Commun de Placement d'Entreprise - FCPE") ou qui soit sujet à une quelconque mesure d'inaccessibilité.

Attribution d'actions gratuites aux salariés de la Société

Depuis l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2019, aucune action gratuite n'a été attribuée.

Participation dans le capital d'autres sociétés

Il n'existe aucune participation croisée entre Groupe Guillin SA et une ou plusieurs sociétés.

Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-4 dudit Code, s'élève à 43 067 € au titre de l'exercice 2020 et que l'impôt supporté à ce titre est de 12 459 €.

Montant des dividendes des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé, au cours des trois derniers exercices, à la distribution des dividendes par action suivants :

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2019	0,30 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2018	0,60 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2017	0,70 €	NÉANT	NÉANT

Filiales

Conformément aux dispositions de l'article L.233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations détenues par la Société figure à la note 18 des comptes sociaux.

Résultats des 5 derniers exercices de la Société

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 alinéa 2 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices figure au paragraphe 6 des comptes sociaux, page 94.

Conventions au titre de l'article L.225-102-1 du Code de commerce

Nous vous informons de l'existence de contrats de licence de droit d'auteur portant sur un modèle d'emballage pour aliments créé par Monsieur

François Guillin ; ces contrats ont été conclus entre d'une part Monsieur François Guillin, et d'autre part chacune des sociétés Alphaform, Guillin Emballages et Sharpak Aylesham.

Opérations sur titres des dirigeants

Nous vous informons que la SC l'Atelier a procédé, au cours de l'exercice 2020, à l'achat de 181 864 titres.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice

		Autres mandats et fonctions
Président du Conseil d'Administration	François Guillin	Président des sociétés Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Nespak, Socamel Technologies, Rescaset Concept et Guillin Italia. Gérant des sociétés Guillin Espana, Guillin Portugal et Guillin Deutschland. Administrateur des sociétés Socamel UK et Guillin Nederland. Administrateur Unique des sociétés Veripack Embalajes, Groupe Guillin Inmobiliaria Espana, Tecnologias Socamel 3000 et Thiolat SL.
	Sophie Guillin	Administrateur des sociétés Nespak, Guillin Italia, Guillin Romania et Thiolat Imobiliare. Présidente de la Gérance de la société Guillin Polska. Présidente des sociétés : Sharp Interpack, Alterecopack, Thiolat SAS, Guillin Romania, Thiolat SL, Thiolat Imobiliare, Transalpack et Thermoflex. "Director" des sociétés Sharpak Yate, Sharpak Aylesham, et Sharpak Bridgwater. Dirigeant des sociétés Guillin Nederland et Guillin Deutschland.

Conventions réglementées article L.225-38 du Code de commerce

Nous vous informons que les commissaires aux comptes ont été régulièrement informés qu'aucune convention nouvelle, visée à l'article L.225-38 du Code de commerce, n'a été autorisée par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos.

Tableau récapitulatif des délégations de compétences en cours de validité au Conseil d'Administration
articles mis à jour (la recodification du Code de commerce a pris effet au 1^{er} janvier 2021)

Délégation	Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE L.225-129-6 C Com	Augmentation de capital par incorporation de réserves L.225-129-2, L.225-130 et L.22-10-50 C Com	Augmentation de capital avec maintien du DPS L.225-129-2 C Com	Augmentation de capital avec suppression du DPS par offre au public L.225-129-2 C Com	Augmentation de capital avec suppression du DPS par une offre visée au II de L.411-2 du CMF L.225-129-2 C Com	Autorisation d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions L.22-10-62 C Com	Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux
Assemblée Générale d'autorisation	AGM du 12 juin 2020 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 12 juin 2020 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 12 juin 2020 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 12 juin 2020 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 12 juin 2020 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 12 juin 2020 Délégation de compétence Durée 24 mois	AGM du 14 juin 2019 Délégation de compétence Durée 38 mois
Montant autorisé	344 000 €	20 000 000 €	10 000 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	Indéterminé dans la limite de 10 % du capital	Indéterminé dans la limite de 10 % du capital
Utilisation par le Conseil	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. La Direction Générale de la Société est assumée par Madame Sophie Guillin.

Le Conseil d'Administration

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Ce tableau figure dans la partie "Informations relatives au Gouvernement d'entreprise (article L.225-37 du Code de commerce)", page 21.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

La présente Déclaration de performance extra-financière s'attache à présenter les démarches mises en œuvre par le Groupe Guillin afin de maîtriser les conséquences sociales, environnementales et sociétales de son activité. Elle contient les informations sociales, sociétales et environnementales requises au titre de l'article L 225-102-1 du Code de commerce.

PRÉAMBULE

Le Groupe Guillin est leader européen **des solutions d'emballage alimentaire** notamment pour les marchés des métiers de bouche, des fruits et légumes et de l'industrie agro-alimentaire, et de la fabrication de matériels tels que les machines de scellage et de chariots de remise en température destinées principalement à la restauration collective. Le Groupe se caractérise comme étant **une fédération de PME dynamiques** et très performantes qui intègrent l'économie circulaire dans leur activité.

MODÈLE D'AFFAIRES

LES TENDANCES

Mode de vie en constante évolution et attentes nouvelles – Développement de la vente à emporter – Nécessité de réduire le gaspillage – Garantir la sécurité alimentaire – Insérer l'économie circulaire dans la conception de nos produits avec des matériaux recyclables – Réglementations strictes

LES RESSOURCES

CAPITAL FINANCIER

Un Groupe industriel français familial
Un actionnariat diversifié grâce à la cotation sur Euronext Growth avec une capitalisation boursière à fin décembre 2020 de 455 M€

CAPITAL MANUFACTURIER

- 16 sites de production dans 7 pays en Europe. Certification ISO 9001, et BRC et/ou HACCP de tous les sites de production
- Plusieurs filiales de distribution

CAPITAL HUMAIN

En 2020, le Groupe compte près de 2 600 salariés dont 40 % en France et 60 % hors France. Les salariés ont assuré leur mission citoyenne de continuité d'approvisionnements de l'industrie alimentaire pour tous lors de la crise COVID. La formation continue est un axe du développement du capital humain au sein du Groupe.

CRÉATION DE VALEUR

CAPITAL FINANCIER

Une structure financière saine et des résultats solides permettant d'aborder l'avenir avec sérénité.

CAPITAL MANUFACTURIER ET DE DISTRIBUTION

1 nouveau site en Suisse grâce à l'acquisition de Thermoflex SA.

CAPITAL HUMAIN

330 nouveaux collaborateurs en CDI
Un effectif moyen 2020 de près de 2 560 collaborateurs
Plus de 30 nationalités
Temps partiel : 4,4 % de l'effectif
Des équipes spécialistes du carton et du plastique
+ 35 700 heures de formation

Au sein de cette organisation, une culture de responsabilité et d'innovation s'appuie sur un système décentralisé permettant de garantir une large autonomie à ses filiales dans le respect **des valeurs du Groupe : l'esprit d'équipe, l'excellence, la performance, l'ouverture au progrès et le respect**. Les filiales peuvent ainsi mener à bien et de manière éthique leurs projets.

La culture d'entreprise qui se construit sur ces valeurs et se renforce chaque jour par la contribution de chacun et chacune et par l'exemplarité de son management, est garante d'intégrations réussies dans un groupe qui croît

régulièrement par acquisition.

L'ambition du Groupe, de tous ses collaborateurs et collaboratrices est de toujours renforcer sa position de référent européen des solutions d'emballage alimentaire au service de ses clients, des consommateurs et de la planète.

L'anticipation par les sociétés du Groupe des conséquences potentielles du Brexit et le fait que l'accord de sortie sans droit de douane soit intervenu entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni ont fait que le Groupe n'est pas impacté par le Brexit.

L'ORGANISATION

Une organisation spécialisée par marché et par pays au service des clients

Le secteur de l'emballage : Des solutions d'emballage alimentaire qui répondent aux attentes des consommateurs en matière de sécurité alimentaire et de modes de consommations

Métiers de Bouche - Fruits et Légumes - IAA

Le secteur du matériel : Des solutions de conditionnement et de transport destinées aux collectivités et à la restauration collective

Qualité - Gamme - Service

Une stratégie de croissance endogène et exogène fondée sur la diversité, la réactivité et la qualité et intégrant l'économie circulaire

CAPITAL INVESTI

Chaque année, le Groupe investit entre 4 % et 7 % de son chiffre d'affaires pour améliorer son parc de machines et développer des nouveaux produits. La cellule innovation a été renforcée afin de réfléchir aux produits de demain.

CAPITAL ENVIRONNEMENTAL

Une empreinte environnementale maîtrisée notamment grâce à :

- Des engagements en faveur du recyclage et de l'économie circulaire
- Tous les produits fabriqués sont éco-conçus
- Une réduction de 40 % du poids de ses emballages
- Le lancement en 2020 de la gamme Dualipack carton/plastique
- Des circuits d'eau fermés
- Une utilisation de la chaleur récupérée pour chauffer les bâtiments.

CAPITAL SOCIÉTAL ET RELATIONNEL

Un ancrage territorial fort et historique
Une prise en compte des parties prenantes

CAPITAL INTELLECTUEL

De nouveaux produits sont protégés par des nouvelles marques, des brevets, des noms de domaine et des dessins et modèles. 67 nouveaux titres ont été déposés en 2020. De nombreux partenariats mis en place pour un écosystème qui vise à élargir toujours plus son offre.

CAPITAL ENVIRONNEMENTAL

100 % des emballages recyclables, réutilisables ou compostables.
Des emballages en PET et PP 100 % recyclables.
30 % minimum de RPET intégré dans les emballages en PET.
Partenariat exclusif en Europe avec Prevented Ocean Plastic™, 830 millions de bouteilles plastique ne finiront pas leur vie dans l'océan. Souscription à la démarche DEEE sur les déchets électroniques pour les sociétés du secteur matériel.
Des emballages carton certifiés FSC® et Imprim'vert®.

CAPITAL SOCIÉTAL ET RELATIONNEL

- Une présence au sein des syndicats professionnels et discussions avec des éco-organismes.
- Une écoute permanente des clients par le biais d'enquête et de rencontre pour comprendre leurs besoins.
- Solidarité Covid-19 : 250 000 visières de protection ont été fabriquées et données.

DÉMARCHE GLOBALE



Le Groupe Guillin, en tant **qu'acteur de l'économie circulaire**, inscrit ses actions quotidiennes et à long terme dans une démarche responsable, tant du point de vue environnemental que social et sociétal. À ce titre, les diverses filiales qui le constituent disposent des moyens adaptés à leur taille respective – personnel, budgets alloués, moyens techniques, formation, etc.... – pour assurer la meilleure performance sur ces sujets.

Au sein du Groupe, l'échange et la discussion sont encouragés et le partage d'expérience favorisé.

La démarche RSE s'appuie sur l'identification des risques (paragraphe 6 page 14) auxquels le Groupe est confronté et aux enjeux de son écosystème. Ses parties prenantes interrogent régulièrement le Groupe sur la manière dont il répond à leurs attentes. Ainsi, des questionnaires sont régulièrement envoyés aux entités, que ce soit dans des marchés de gré à gré au travers de plateformes telles qu'Ecovadis ou Valorise ou lors des marchés publics de collectivités locales (en particulier pour les métiers relatifs au secteur Matériels).

Le croisement de ces différentes attentes a permis l'identification de 4 axes qui synthétisent la démarche RSE du Groupe et fixent le cadre dans lequel chacune des filiales inscrit ses plans d'actions.

Ces axes sont traités au regard des objectifs de développement durable afin de s'appuyer sur un référentiel universellement reconnu établi par les 193 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Le Groupe contribue majoritairement à l'ODD 9. En effet, l'innovation est une de ses priorités.

Le groupe a orienté son travail, prioritairement sur les 4 axes suivants :

- conduire notre développement avec éthique et conformité,
- optimiser le cycle de vie de nos produits et en promouvoir l'usage vertueux,
- mettre à disposition de tous nos collaborateurs un cadre de vie sûr et épanouissant et,
- préserver l'environnement dans nos activités.

PÉRIMÈTRE COUVERT

L'intégralité du périmètre de consolidation est traitée dans le reporting, à l'exception de la société KIV Verpackungen qui continue sa politique de réorganisation (pour les données environnementales) et des sociétés acquises en 2020. Les données environnementales ne concernent que les sites de production.

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe est devenu l'actionnaire majoritaire de la société suisse Thermoflex SA, l'un de ses distributeurs sur le marché helvétique.

L'intégralité de ce périmètre comprend 16 sites de production et 2 562 collaborateurs au 31 décembre 2020. Au niveau social, la société Guillin Romania ayant un effectif de 36 collaborateurs n'est considérée que dans l'indicateur d'effectif total.

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe a été confronté à la pandémie mondiale de la Covid-19 et a participé à la mission citoyenne d'assurer la continuité des approvisionnements de l'industrie alimentaire dans le respect des règles de confinement.

La crise a remis au centre des enjeux et des attentes des consommateurs la fonction sanitaire des emballages qui protègent les aliments.

ACTEURS

La responsabilité en matière sociale, sociétale et environnementale est déléguée au plus près du terrain pour plus d'efficacité. À ce titre, le Directeur Général de chaque filiale a directement la responsabilité de ces sujets et s'appuie sur des collaborateurs dédiés, formés et nommés à cet effet. Pour les filiales :

- Les aspects sociaux sont traités par le Responsable Ressources Humaines et consolidés par le Directeur Ressources Humaines Groupe ;
- Les aspects environnementaux sont confiés aux Directeurs Généraux ;
- Les thématiques sociétales relèvent, en général, du Directeur Général de chaque filiale, responsable de la relation avec les services administratifs des autorités publiques. Il s'assure que les réglementations sont respectées et conduit les investissements industriels et de formation des personnels nécessaires afin de rester au meilleur niveau technique en matière d'environnement et de sécurité. Les décisions relatives au mécénat sont traitées au niveau de la Direction Générale de Groupe Guillin.

Une harmonisation des méthodes est réalisée pour créer un référentiel commun et optimiser processus et échanges. Toutefois, elle tient compte des spécificités des différentes entités opérationnelles du Groupe Guillin.

Depuis sa création, notre Groupe s'est construit autour de valeurs fortes et de convictions qui assurent son développement et guident le comportement de chacun. Parmi ces valeurs, l'éthique a toujours été forte et a permis au Groupe de construire une réputation exemplaire. Dans le cadre de sa gouvernance, le Groupe Guillin a adopté en 2019 le Code de Conduite anti-corruption rédigé par Middenext. Depuis, le Groupe est rentré dans une phase de mise en œuvre via la formation de ses collaborateurs.

1- ENJEUX SOCIÉTAUX : CONDUIRE NOTRE DÉVELOPPEMENT AVEC ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

1.1 IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Les collaborateurs du Groupe sont recrutés de préférence au niveau local, l'encadrement étant par définition plus mobile. L'intégration du personnel dans le tissu local est essentielle à maintenir et à développer. Cet ancrage territorial, impulsé par le fondateur du Groupe et perpétué par la Direction Générale actuelle, est une des dimensions importantes de la responsabilité sociétale du Groupe Guillin.

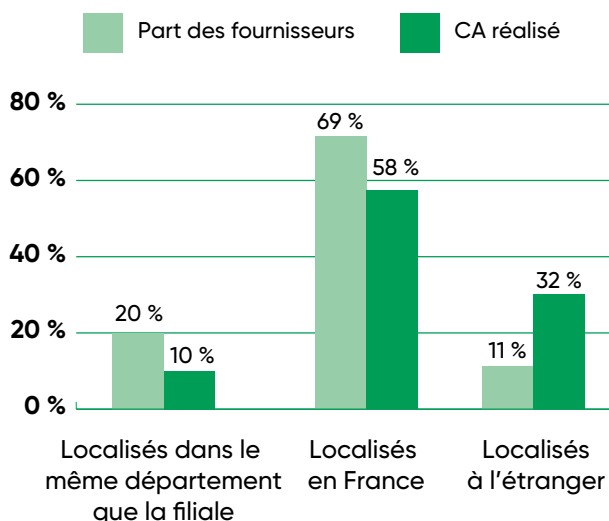
Le Groupe accueille en permanence des stagiaires et des jeunes en formation en alternance, la plupart du temps en formation dans des écoles situées à proximité. Pour intégrer au mieux ces jeunes recrues, les sociétés du Groupe proposent des événements de cohésion d'équipe entre tuteurs, apprentis et stagiaires.

Les fournisseurs et sous-traitants sont sélectionnés prioritairement dans un périmètre local en fonction des besoins identifiés. Le Groupe Guillin est mobilisé pour le maintien d'une activité industrielle en région où les sociétés du Groupe sont implantées.

Ainsi, les filiales françaises ont cartographié leurs fournisseurs. Pour la France, 20 % de leurs fournisseurs sont situés dans le même département qu'elles pour des achats représentant 10 % du montant total de leurs dépenses et 89 % des achats sont réalisés dans le pays d'origine de la filiale favorisant ainsi le développement local.

L'ancrage local et national est donc fort et la création de valeur sur le territoire importante.

Localisation des fournisseurs



Le Groupe Guillin s'attache également à sélectionner des fournisseurs et sous-traitants ayant le même niveau d'exigences sociales et environnementales que lui.

À ce titre, au niveau du Groupe, les principaux fournisseurs se répartissent en deux catégories :

- Fournisseurs importants à dimension nationale voire internationale avec des niveaux d'exigences reconnus sur le marché et gérés au niveau central, et
- Fournisseurs locaux pour lesquels les pratiques sont vérifiées sur le terrain directement de sorte à ne pas mettre en risque la société ni le fournisseur en cas d'une dépendance trop importante vis-à-vis de Groupe Guillin ou d'une de ses filiales en tant que client.

1.2 BÂTIR DES COLLABORATIONS DURABLES AVEC LES PARTIES PRENANTES



Sur une base régionale ou locale, les sociétés du Groupe sont parfois des employeurs importants et leur notoriété se traduit clairement par une responsabilité à caractère sociétal. Un dialogue au cas par cas avec les autorités locales, les associations ou les riverains permet d'insérer de manière naturelle les activités industrielles du Groupe Guillin dans la vie locale, sur la base de sujets d'intérêt local (accès, assainissement, protection des locaux...).

À titre d'exemples :

- Pour soutenir les établissements hospitaliers français et anglais et les maisons de retraite durant la crise sanitaire de la Covid-19 les sociétés Dynaplast, Guillin Emballages et Sharpak Aylesham ont produit près de 250 000 visières de protection et les ont distribuées dans leur région respective à destination du personnel soignant ainsi qu'à des clients pour leur permettre d'exercer leur activité dans les meilleures conditions.
- Plusieurs campagnes de dons du sang ont été réalisées au sein de nos sociétés et continueront de l'être en 2021, la crise ayant impacté très fortement les stocks de sang des établissements sanguins.

Le Groupe Guillin est présent au sein des syndicats professionnels (Elipso, British Plastics Federation,...) et discute avec des éco-organismes (Citéo) pour favoriser l'éco-conception, la recylo-conception de ses solutions. Par ailleurs, les filiales concernées ont soit obtenu la certification Clean Sweep®-ce programme adapté aux méthodes des industriels de la filière plastique vise à diffuser et à systématiser les bonnes pratiques permettant de réduire les pertes et rejets de granulés lors des opérations de production, transport et transformation de ces granulés- soit adhéré à ce programme.

Le label MORE, premier label européen lancé par la Fédération de la Plasturgie et des Composites qui valorise l'action des plasturgistes pour l'économie circulaire et l'intégration de plastiques recyclés dans la production, vient saluer nos engagements pour réduire l'empreinte environnementale liée à la fabrication de nos produits en favorisant l'utilisation de matières premières recyclées.

Les relations avec les clients sont animées au quotidien et le Groupe est extrêmement attentif aux évolutions des tendances de consommation en offrant de nouvelles solutions adaptées aux besoins de ses clients. Il est en effet primordial d'intégrer dans la stratégie du Groupe les conséquences des modes de vie des consommateurs finaux, de plus en plus nomades et sensibles au gaspillage alimentaire.

Le Groupe Guillin, dans sa démarche d'innovation, s'attache à concevoir des emballages responsables.

"Pour 59 % des Français, un emballage responsable est avant tout un emballage recyclable, pour 42 % un emballage contenant des matériaux recyclés", d'après une étude commandée par le Groupe à la société Arcane en juin 2020.

- Les solutions Guillin sont donc du point de vue des personnes interrogées 100 % responsables : les emballages sont 100 % recyclables, réutilisables ou compostables. Ils constituent tous une alternative écologique et économique.
- Pour répondre aux tendances des consommateurs et offrir de la lisibilité, le Groupe a mis en place ses propres labels ALTER ECO avec chacun leur propre logique de cycle, celui de l'économie circulaire, celui de l'utilisation ou de la nature (voir paragraphe 2.2 p. 31).

L'économie circulaire est au cœur de la législation récente. Il est donc fondamental que les outils de production du Groupe soient réactifs et que des produits développés pour un client dans un pays puissent très rapidement être produits à proximité. La capacité du Groupe à maîtriser et à proposer des nouveaux matériaux tels que le CPET (polyéthylène téréphtalate cristallin) et le

carton est également une force. Pour rappel, le CPET permet le passage du congélateur au four. Le carton est quant à lui issu de filières certifiées et imprimé selon les critères Imprim'Vert®. Les filiales Guillin Romania et Alphaform ont entamé les démarches en vue d'une certification FSC® en 2020, qu'elles ont obtenue en 2021.

La filiale Guillin Emballages a obtenu le niveau Or lors de sa cotation par Ecovadis en 2020 la classant dans les 3 % des entreprises de son secteur les plus performantes évaluées. Les notes obtenues dans les quatre thèmes que recouvrent cette cotation sont équilibrées traduisant un niveau de performance régulier tant en matière d'environnement, de social, d'éthique et d'achats responsables.

1.3 UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE

Le Groupe Guillin veille rigoureusement à ce que les comportements individuels et collectifs respectent une éthique irréprochable, tant dans les rapports entre les collaborateurs du Groupe qu'en ce qui concerne la conduite des affaires.

Cette éthique est basée sur les valeurs du Groupe instaurées depuis sa création par son fondateur et perpétuées par l'actuelle Direction Générale : l'esprit d'équipe, l'excellence, la performance, l'ouverture au progrès et le respect mais également l'honnêteté et le refus catégorique de toute pratique déloyale. Aucun compromis n'est accepté.

Les produits vendus par le Groupe sont soumis à des cahiers des charges stricts établis par les clients et respectent les normes européennes et/ou nationales selon lesquelles les produits sont fabriqués. Bien que les produits du Groupe ne soient pas vendus directement au consommateur final par le Groupe, le respect sans compromis de ses obligations constitue la garantie de la protection de la santé et de la sécurité du consommateur final (cf. Paragraphe 2).



LE RESPECT

Le Groupe développe ses activités selon un modèle économique qui respecte l'Homme et la nature sur le long terme. **Respecter l'Homme**, c'est veiller au bien-être de ses salariés et entretenir des liens de proximité, de responsabilité et de solidarité avec la société civile et ses partenaires.

Respecter la Nature, c'est préserver les ressources naturelles, créer des emballages fabriqués de manière responsable et durable et s'inscrire dans une dynamique d'économie circulaire **des emballages innovants qui protègent les aliments**. Cette maîtrise s'appuie sur l'excellence de son organisation, de ses collaborateurs, de la relation avec ses clients et de ses processus industriels.

L'EXCELLENCE

Depuis sa création, en 1972, le Groupe exerce **un même métier : concevoir, fabriquer et distribuer des emballages innovants qui protègent les aliments**. Cette maîtrise s'appuie sur l'excellence de son organisation, de ses collaborateurs, de la relation avec ses clients et de ses processus industriels.

LA PERFORMANCE

Le Groupe développe au quotidien le goût de la qualité et du travail bien fait, le sens de l'efficacité et de l'engagement. **La performance guide ses actes et ses comportements**.

L'ESPRIT D'ÉQUIPE

Dialogue, écoute et partage sont au cœur du management. Initiative, liberté d'expression, engagement et adhésion au projet d'entreprise nourrissent la performance collective.

L'OUVERTURE AU PROGRÈS

L'ouverture au progrès permet au Groupe d'être visionnaire car il est l'horizon qui fait avancer l'entreprise : progrès technique et scientifique, progrès humain, progrès sociétal.

1.4 DROITS DE L'HOMME

Le Groupe Guillin conduit ses actions quotidiennes avec respect et éthique. Il n'opère pas dans les pays où les droits fondamentaux de l'homme sont menacés.

Le Groupe a une vision sociétale de sa mission et effectue des choix engagés en ce sens. Le partenariat Prevented Ocean Plastic™ (POP) en

est le meilleur exemple, permettant au Groupe Guillin d'intégrer de la matière recyclée issue des plastiques collectés sur les côtes d'Indonésie les plus sinistrées. C'est un partenariat pour l'écologie mais aussi un partenariat engagé et solidaire vecteur de travail pour les populations locales. L'engagement éthique de ce partenariat est garanti par l'organisme certificateur OceanCycle®.

2- RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE : S'IL EST TRIÉ, COLLECTÉ, RECYCLÉ, LE PLASTIQUE DEVIENT SA PROPRE RESSOURCE



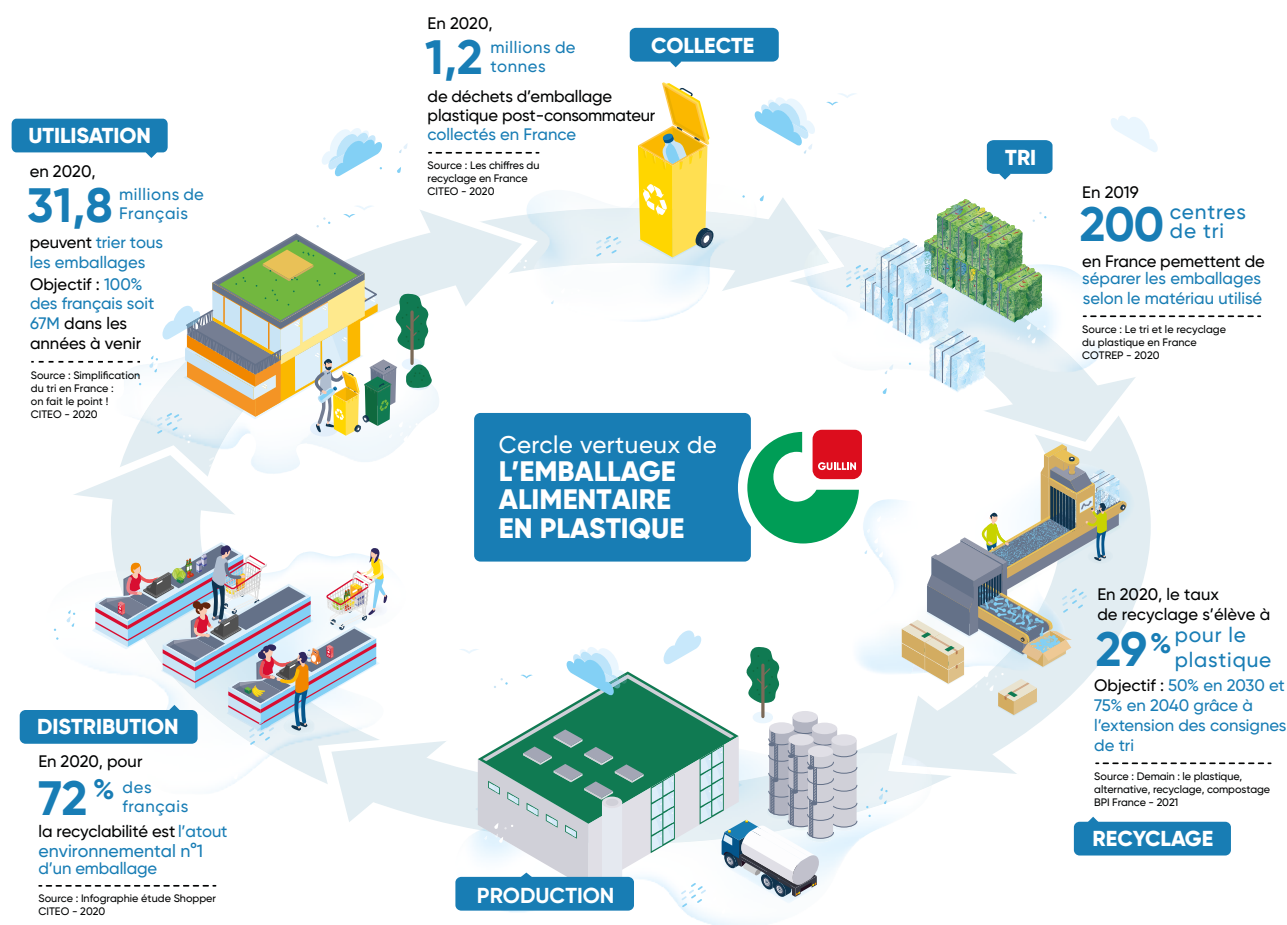
Les emballages alimentaires répondent à des attentes en matière de sécurité alimentaire, de protection sanitaire et d'intégrité des produits, d'hygiène, de lutte contre le gaspillage alimentaire, de praticité, de nomadisme et de plus en plus de respect de l'environnement.

Le secteur d'activités "matériels" du Groupe ne se désolidarise pas de l'engagement environnemental, et anticipe donc également les attentes des clients pour conserver une compatibilité entre matériel et contenant.

2.1 DES SOLUTIONS D'EMBALLAGES ALIMENTAIRES 100 % RESPONSABLES



Le cycle de vie des solutions d'emballages proposées par le Groupe est au cœur de l'économie circulaire et peut être schématisé par les étapes suivantes. Le Groupe Guillin prend en compte l'ensemble de ces étapes dans la conception de ses produits et ce dans le but de réduire au maximum les ressources non renouvelables entrantes et les déchets sortants.



Ce schéma permet de visualiser la complexité des enjeux du recyclage et les différents rôles des parties prenantes du processus.

Les emballages du Groupe sont :

100 % recyclables (PET et PP) comme en atteste le label ALTER ECO RECYCLE. Les emballages en PET sont composés d'au minimum 30 % de matière recyclée (RPET), ce qui améliore sensiblement leur empreinte carbone, ce pourcentage pouvant varier en fonction des applications et pouvant aller jusqu'à 100 % pour certaines gammes spécifiques.

Le Groupe intègre dans ses emballages un RPET de qualité, recyclé à partir de **collectes réalisées près des côtes en Indonésie**. Grâce à ce partenariat exclusif avec Prevented Ocean Plastic™, ce sont des milliers de tonnes de plastique, soit l'équivalent de 830 millions de bouteilles, qui ne termineront pas dans l'océan chaque année et qui feront vivre des populations locales. Le processus dans son ensemble est certifié par Ocean Cycle®, qui en garantit l'éthique sociale et la traçabilité produit.

Un collecteur de PET, accessible à tous les salariés, a par ailleurs été installé dans certaines filiales. Il accepte seulement les emballages transparents : bouteilles et barquettes. L'intérêt de cette collecte post consommateur est de séparer le PET transparent des autres plastiques pour l'envoyer directement chez un recycleur. Grâce à ce collecteur de PET installé dans les filiales, ce sont près de 340 kilogrammes de CO₂ qui ont été économisés au cours de l'année 2020.

Quant aux emballages en carton, ils s'inscrivent dans une démarche de gestion durable des forêts. Les cartons sont issus de forêts gérées de manière responsable, socialement bénéfiques et économiquement viables.

2.2 DES EMBALLAGES ALIMENTAIRES ÉCOCONÇUS



"L'écoconception consiste à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie" (AFNOR, 2004). Il s'agit en conséquence de penser à la fin de vie du produit avant même de le produire. Le Groupe Guillin a intégré l'écoconception dès son origine :

- En réduisant le poids des produits : jusqu'à 40 % de poids en moins en 20 ans,
- En optimisant l'empreinte carbone des transports en réduisant le pas d'empilage des emballages ce qui permet de maximiser le nombre de produits transportés dans un carton,
- En investissant dans de nouveaux outils et machines de dernière génération moins consommatrices d'énergie.

La cellule innovation, pilotée au niveau du Groupe et composée d'ingénieurs de plusieurs filiales du Groupe, continue son travail de recherche et de développement. Elle a notamment pour objectif d'assurer une veille sur tous les nouveaux matériaux qui sont en cours de développement et d'identifier les solutions de demain. Le Groupe Guillin propose en plus de sa gamme historique 100 % recyclable des produits biosourcés (label ALTER ECO BIO) composée d'emballages biodégradables et compostables (fibres végétales ou bioplastique) ou 100 % recyclable (emballages en carton ou en carton/PET) et des produits en PLA (acide polylactique). Ces derniers sont 100 % biosourcés mais il n'existe pas de filière spécifique de recyclage. Sa capacité à être composté de manière industrielle n'est donc pas utilisée de manière optimale. Le retour d'expérience et les études d'impact de ces nouveaux matériaux restent à être obtenus.

Le Groupe Guillin propose enfin des produits réutilisables (label ALTER ECO RE-USE) notamment pour les assiettes, gobelets et couverts, en totale conformité avec la directive européenne 2019/904 du 5 juin 2019 sur le plastique à usage unique.

3- RESPONSABILITÉ SOCIALE : METTRE À DISPOSITION DE TOUS NOS COLLABORATEURS UN CADRE DE TRAVAIL SÛR ET ÉPANOUISSANT

3.1 EMPLOI

Effectifs fin de période



Effectifs par catégorie	2019	2020
Cadres (hors Roumanie)	273	300
Non-cadres (hors Roumanie)	2 286	2 226
Total	2 559	2 526

Au 31/12/2020, le Groupe employait 2 356 personnes en contrat à durée indéterminée, 147 personnes en contrat à durée déterminée et 23 alternants.

L'effectif des sites de production représente 94 % de l'effectif total du Groupe.

Répartition des effectifs hommes / femmes (hors Roumanie)

Le Groupe Guillin opère dans un environnement industriel traditionnellement masculin. La politique de recrutement s'attache, à compétences égales, à permettre aux femmes d'accéder à des postes techniques et industriels.

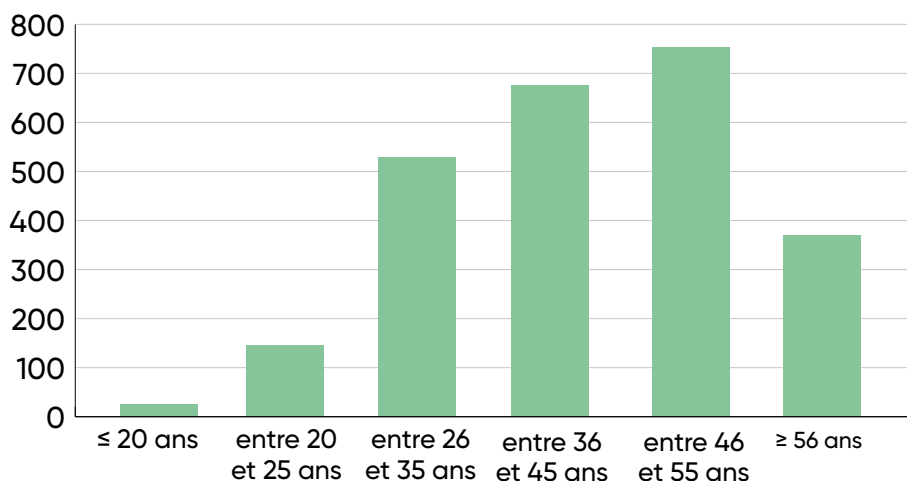
Parité H/F sur l'effectif global	Hommes	Femmes	Total
2019	1 628 64 %	931 36 %	2 559 100 %
2020	1 629 64 %	898 36 %	2 526 100 %

Parité H/F sur l'effectif cadre	Hommes	Femmes	Total
2019	203 74 %	70 26 %	273 100 %
2020	220 73 %	80 27 %	300 100 %

Répartition des effectifs par âge (hors Roumanie)

Répartition des effectifs	≤ 20 ans	21 à 25 ans	26 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	> 56 ans
2019	40 2 %	158 6 %	569 22 %	677 26 %	770 30 %	345 13 %
2020	26 1 %	156 6 %	530 21 %	682 27 %	761 30 %	371 15 %

Pyramide des âges



Répartition des effectifs par zone géographique

Répartition des effectifs	France	Europe (hors France)
2019	1 116 44 %	1 443 56 %
2020	1 113 43 %	1 449 57 %

Répartition des effectifs	Europe du Sud : Espagne, France, Italie, Portugal	Europe du Nord : Allemagne, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Roumanie
2019	1 498 59 %	1 061 41 %
2020	1 504 59 %	1 058 41 %

Ancienneté des effectifs (hors Roumanie)

Répartition des effectifs	≤ 2 ans	entre 3 et 5 ans	Entre 6 et 10 ans	Entre 11 et 15 ans	Entre 16 et 20 ans	> 21 ans
2019	782 31 %	390 15 %	336 13 %	410 16 %	245 10 %	396 15 %
2020	710 28 %	442 18 %	346 14 %	397 16 %	233 9 %	398 16 %

L'ancienneté moyenne dans le Groupe est de 10,82 ans traduisant la fidélité des collaborateurs. Elle était de 10,62 ans en 2019.

Les départs se sont répartis comme suit au titre de l'exercice 2020 :

Départs	Démissions et ruptures conventionnelles	Licenciements	Fins de contrat à durée déterminée	Autres (retraite, décès, départs pendant période d'essai...)
2019	226	62	230	56
2020	137	58	141	61

2020	Effectif total	France	Reste de l'Europe
Taux d'entrées	5,54 %	5,92 %	5,25 %
Taux de départs ^(a)	15,72 %	13,09 %	17,80 %
Dont départs volontaires ^(b)	6,34 %	3,77 %	8,37 %
Dont départs involontaires ^(c)	3,56 %	2,33 %	4,54 %
Taux de rotation 2019 ^(d)	11,97 %	7,72 %	15,56 %
Taux de rotation 2020 ^(d)	10,63 %	9,50 %	11,52 %

Taux d'entrées : nombre de recrutements de l'année divisé par les effectifs totaux au 1^{er} janvier *100

Taux de départs : nombre de départs de l'année divisé par les effectifs totaux au 1^{er} janvier *100

(a) Tous motifs

(b) Démissions

(c) Licenciements, fin de période d'essai

(d) Taux de rotation : taux d'entrées et de départs divisé par 2

2020 En nombre	Recrutements		Départs	
	CDI	CDD	CDI	CDD
Effectif total	140	227	253	141
France	66	108	69	74
Reste de l'Europe	74	119	184	67

Le recours aux CDD est principalement lié aux besoins de main d'œuvre saisonnière et pour les remplacements.

Rémunérations

Rémunérations globales

Charges de personnel en k€	2019	2020
Charges de personnel (participation et charges sociales incluses)	122 690*	124 752*

* Périmètre RSE

La politique de rémunération du Groupe Guillin s'attache à rémunérer les salariés aux conditions du marché, en tenant compte des spécificités locales. Des accords de participation ont été mis en place dans les sociétés françaises conformément à la réglementation. Le Groupe a une politique d'épargne salariale volontariste avec la mise en place d'accords d'intéressement.

Évolution des rémunérations et rémunérations par catégorie

Compte tenu de l'absence de pertinence des informations consolidées en matière d'évolution des rémunérations et de leur caractère confidentiel, ces informations ne sont pas fournies.

3.2 ORGANISATION DU TRAVAIL

Organisation du temps de travail

En raison de la diversité des secteurs d'activité du Groupe, tant en France qu'à l'étranger, les collaborateurs du Groupe Guillin relèvent de plusieurs conventions collectives et législations nationales. L'organisation du temps de travail est conforme auxdites conventions et législations.

Les processus industriels mis en œuvre dans le Groupe sont quelquefois à fonctionnement continu. Dans ce cas, le travail s'organise principalement en trois et cinq postes, dans le respect des législations en vigueur.

Les usines du Groupe peuvent avoir recours à des

contrats à durée déterminée pour faire face à des pics de production (saisonnalité dans le cas des emballages de fruits et légumes par exemple) ou des remplacements de personnels absents, y compris lors des congés.

Des aménagements du temps de travail, en fonction des demandes des salariés et dans la mesure où l'organisation le permet, sont mis en place. Les sociétés favorisent le covoiturage en aménageant les horaires des collaborateurs dans la mesure du possible, en dehors de la période de Covid-19. Pour la sécurité des collaborateurs, le télétravail a été mis en place conformément aux recommandations gouvernementales et à la réglementation pendant toute la pandémie lorsque cela était possible.

Absentéisme



Les maladies représentent la majorité des heures d'absence. Au total, les heures d'absence représentent environ 5,90 % des heures travaillées dans le Groupe (en hausse par rapport à 2019, où le taux était de 4,59 %). Cette légère hausse s'explique par les arrêts de travail liés à la pandémie de la Covid-19).

Absence	Maladie	Accident du travail (*)	Maladies professionnelles	Total
2019	91,1 %	6,1 %	2,8 %	100 %
2020	91,4 %	7,0 %	1,6 %	100 %

*Incluant les accidents de trajet représentant en 2019 0,02 % des absences et en 2020 0%

Le Groupe est sensibilisé à la problématique des maladies professionnelles. De nombreux efforts ont été réalisés pour automatiser ou semi-automatiser certaines lignes de production. L'ergonomie des postes de travail est également étudiée. Le Groupe assure également la continuité de l'emploi pour ses collaborateurs souffrant de maladies graves et chroniques, des mi-temps thérapeutiques peuvent être mis en place au cas par cas en lien avec la médecine du travail.

Par ailleurs, les salariés ne sont pas exposés à des produits chimiques dangereux. Ils sont équipés d'équipements de protection individuelle

(chaussures de sécurité, lunettes, blouses et bouchons d'oreille réalisés sur mesure). Dans le contexte de la pandémie, des équipements de protection spécifiques ont été mis à disposition du personnel.

L'objectif est le respect de la sécurité et de la santé au travail en mettant en place notamment un système de prévention afin d'agir concrètement sur les maladies professionnelles et d'en réduire les effets.

3.3 RELATIONS SOCIALES

Les relations sociales sont gérées au niveau local dans chacune des filiales et font l'objet d'un suivi du Groupe. Ainsi, au niveau des filiales et dans le respect de la législation, ont été signés des accords collectifs portant par exemple sur :

- l'épargne salariale,
- l'égalité professionnelle homme femme,
- l'aménagement du temps de travail.

La négociation avec les instances représentatives du personnel des sociétés du Groupe est faite annuellement. Les accords collectifs sont régulièrement renouvelés ou renégociés à leurs différentes dates d'échéance.

Par ailleurs, il existe au quotidien un dialogue direct et de proximité avec la Direction de manière régulière.

3.4 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les filiales du Groupe s'attachent à assurer à leurs collaborateurs la formation nécessaire en matière de sécurité, pour leur prise de fonction, l'adaptation aux nouveaux outils de production et l'évolution de leurs métiers. Nos filiales anglaises et l'une de nos filiales espagnoles sont certifiées OHSAS 18001, traduisant la maturité de la démarche en matière de santé sécurité au travail.

Chaque année, les entreprises du Groupe réalisent des travaux et prennent des mesures visant à améliorer la santé et la sécurité de leurs collaborateurs. Entre 5 et 8 % du chiffre d'affaires du Groupe est investi chaque année pour notamment

améliorer le parc de machines et ainsi développer de nouveaux produits en bénéficiant des dernières technologies à disposition.

Le respect des consignes de sécurité est l'affaire de tous !

Par ailleurs, les collaborateurs, comme les visiteurs, ne peuvent accéder aux installations industrielles que pourvus des équipements de sécurité obligatoires.

Les sociétés du Groupe respectent les obligations légales en matière d'établissement et de consultation du CSE, ou équivalent. Le Directeur Général de chaque filiale est directement responsable de ces sujets et peut s'appuyer, le cas échéant, sur un responsable Qualité, Sécurité, Environnement.

Des règlements intérieurs sont également en place précisant les règles à respecter par le personnel notamment en matière d'hygiène, de sécurité et de santé. L'amélioration des taux montre les résultats de cette sensibilisation permanente.

Le Daily Management System (DMS), un outil permettant la gestion de la performance, en tenant compte notamment du volet sécurité, est implémenté dans la plupart des sites du Groupe. Il s'agit d'un processus quotidien qui permet d'impliquer chaque salarié dans la prévention des risques d'accidents. Chaque jour des observations sécurité sont reportées sur un tableau, puis sont analysées pour définir un plan d'actions adapté.

Au cours de l'année 2020, il y a eu 77 accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail.

	Taux de fréquence ⁽¹⁾	Taux de Gravité ⁽²⁾
2019	19,34	0,40
2020	21,14	0,65

⁽¹⁾ Nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées

⁽²⁾ Nombre de jours d'absence pour motif d'accidents pour mille heures travaillées

Certaines filiales ont mis en place une arborescence afin de classer les accidents de travail et d'analyser les causes de ces accidents. Des formations sont organisées pour sensibiliser le personnel.

Les nouveaux collaborateurs suivent également ces formations de manière systématique.

De même un registre des presque-accidents c'est-à-dire des accidents qui nécessitent des soins mais sans arrêt de travail a permis de qualifier les risques et de mettre en place des actions afin d'éviter

que ces presque-accidents ne se reproduisent. Ces derniers ont un taux de résolution de 60 à 70 %.

Le Groupe se mobilise, pendant cette crise sanitaire, en prenant les mesures nécessaires pour protéger ses salariés en appliquant les gestes barrières, l'interdiction des déplacements, les mesures de distanciation, etc. qui permettent de poursuivre les activités en toute sécurité. Ces mesures sont revues régulièrement en fonction des évolutions du Protocole sanitaire en entreprise.

3.5 FORMATION

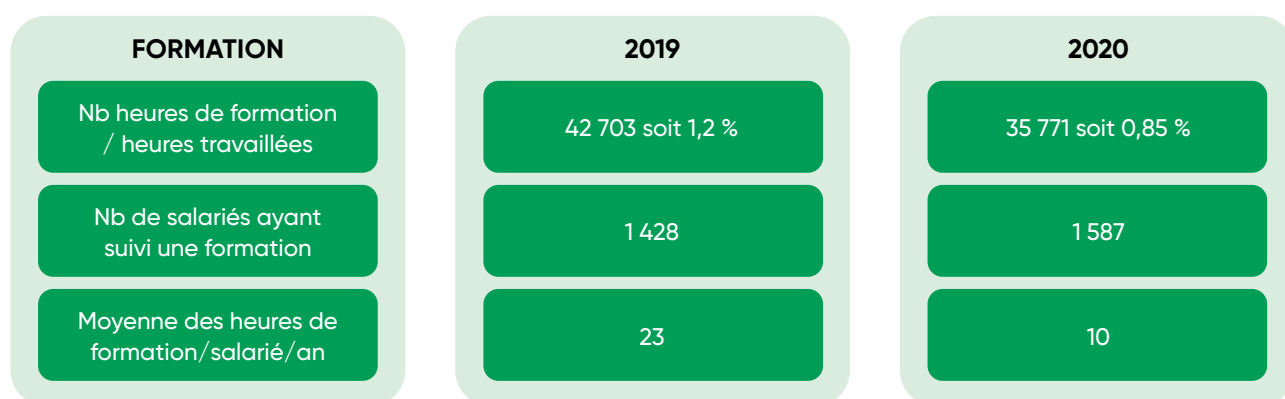


Dans les métiers industriels, que ce soit pour la fabrication d’emballages alimentaires ou l’assemblage de solutions de conditionnement et de transport, des techniques éprouvées sont mises en œuvre de façon spécifique. Le savoir-faire est donc un capital qui fait la différence. Au-delà de sa transmission au quotidien dans les équipes, de nombreuses actions de formation sont conduites.

Pour les autres métiers, des formations en langue, management, techniques de vente sont déployées.

Par ailleurs, des moyens spécifiques sont consacrés à la formation en matière de sécurité et santé et ce dès le premier jour d’arrivée de tout nouveau collaborateur, stagiaire inclus. Plus de 35 % du temps de formation traite de ces thématiques en hausse par rapport à 2019 (25 %). Des formations et sensibilisation à la conduite routière du personnel concerné ont été organisées.

Le plan de formation est conçu à partir des besoins identifiés par chacun des managers lors des entretiens professionnels.



Les filiales du Groupe participent également à la formation des jeunes par le biais du recrutement et de la formation de stagiaires, apprentis et de contrats en alternance : 23 stagiaires en 2020 contre 47 en 2019.

3.6 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

L’adhésion au projet du Groupe Guillin s’affranchit des différences culturelles. C’est pourquoi, dans le Groupe aucune discrimination, tant à l’embauche que dans la gestion quotidienne des ressources humaines, n’est tolérée et seule la compétence compte à l’exclusion

de tout autre critère. Les Directeurs Généraux et les Responsables de ressources humaines veillent au respect de cette politique.

Plus spécifiquement, le Groupe Guillin veille, à situation comparable, à l’égalité entre les hommes et les femmes dans tous les aspects sociaux et salariaux.

	Part des femmes dans les effectifs au 31/12 de l’année	Part des femmes dans l’effectif cadre au 31/12 de l’année
2019	36 %	26 %
2020	37%	27 %

Il s’attache de même à promouvoir la diversité – dans tous ses aspects – dans la constitution de ses équipes. Soucieux de l’insertion des personnes handicapées dans l’entreprise et malgré un environnement de travail industriel souvent difficile à aménager pour assurer le meilleur niveau de sécurité, le Groupe emploie 45 personnes handicapées, correspondant à 1,79 % de l’effectif au 31/12/2020.

en particulier en matière de droit du travail. À ce titre, sont librement exercées la représentation du personnel, les procédures de consultation du personnel et la liberté syndicale. Opérant dans des pays européens, le Groupe n’est pas confronté à des problématiques relatives au travail forcé ou au travail des enfants. Il reste cependant attentif à ces sujets.

3.7 RESPECT DES RÈGLES DE L’ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Le Groupe Guillin veille à promouvoir dans toutes ses usines et filiales des comportements respectant en tous points les conventions internationales,

Les éléments qui sont exposés dans cette section relèvent des dispositions environnementales visées à l’article R. 225-105 du Code de commerce.

4- RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE : PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

4.1 POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE



Acteur impliqué dans l'économie circulaire depuis de très nombreuses années, le Groupe Guillin inscrit son activité en interactions avec son écosystème environnemental. L'objectif de l'économie circulaire est de produire des biens et des services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables.

Dans ce cadre, le Groupe s'engage à :

- optimiser la gestion de la ressource en eau
- maîtriser ses consommations énergétiques et ses émissions de gaz à effet de serre
- contrôler l'air autour de ses sites de production
- réduire le niveau sonore dans et autour de ses sites.

Les aspects relatifs aux enjeux environnementaux des produits fabriqués par le Groupe sont traités en paragraphe 2 de cette déclaration.

Les problématiques environnementales sont donc traitées afin d'apporter des réponses adaptées dans chacune de ses filiales, lesquelles sont mises en œuvre au quotidien par la politique de sensibilisation menée par le Directeur Général en local, notamment du fait même de l'activité industrielle de chaque filiale. La réglementation, définie par les autorités administratives telles la DREAL, est respectée.

Du fait de ses activités, le Groupe n'est pas concerné par le bien-être animal.

Bien que le Groupe n'ait pas opté pour un recours systématique à une certification extérieure en matière environnementale, chaque filiale respecte des critères de qualité propres en vue du respect des normes environnementales. Cependant, chaque filiale peut envisager si elle le souhaite une certification environnementale. Une filiale majeure française ainsi qu'une filiale anglaise sont ainsi certifiées selon la norme ISO 14001 et d'autres sociétés du Groupe sont en cours de certification.

S'agissant de la gestion des incidents, les rapports d'incidents sont remontés directement à la Direction du Groupe. Les assureurs du Groupe sont également informés sans délai des incidents pouvant potentiellement avoir des conséquences

en matière d'assurances. En 2020, aucune remontée de cet ordre n'a eu lieu.

4.2 POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS, REJETS ET NUISANCES

Prévention, réduction et réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol et nuisances sonores

La qualité de l'air fait l'objet d'une surveillance régulière et les techniques reconnues sont utilisées pour atteindre les niveaux les plus bas possibles. Des contrôles et une surveillance sont assurés régulièrement par des organismes extérieurs. Les résultats de ces contrôles sont analysés et font l'objet de mesures correctives.

Le risque de pollution des sols est extrêmement réduit. Les sites sont édifiés de façon à assurer la rétention des écoulements accidentels, et des séparateurs d'hydrocarbures filtrent les eaux résiduelles des parkings du Groupe.

Les bâtiments sont isolés d'un point de vue phonique. Ils sont équipés entre autres de systèmes anti-incendie (sprinkler), de murs anti-feu et de fosses de rétention des eaux d'extinction afin de ne pas polluer l'environnement.

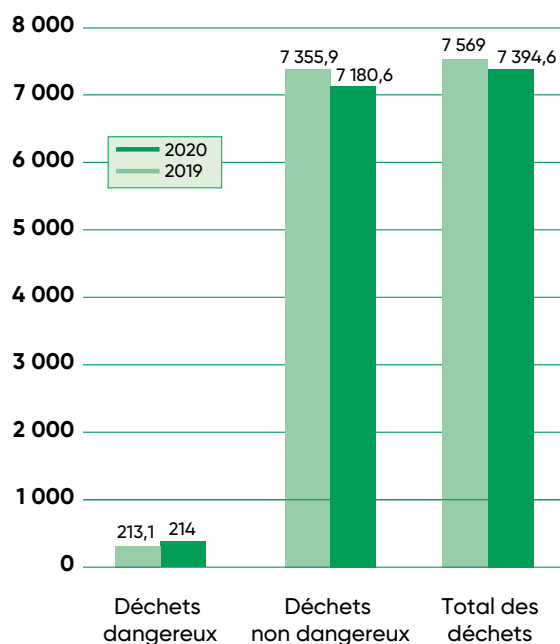
Prévention, recyclage et élimination des déchets

Le Groupe Guillin recycle 100 % des chutes techniques plastique liées à la fabrication de ses emballages alimentaires.

Dans chacune des filiales, le tri des déchets est mis en place avec différentes filières de valorisation. Par exemple, les déchets métalliques issus de l'assemblage de l'activité "matériels" sont valorisés par un acteur de proximité.

La lecture des flux de déchets a été revue et la priorité est donnée à la valorisation matières.

Déchets industriels produits par le Groupe



Même si les conséquences de la COVID-19 peuvent avoir eu une influence sur ces résultats, les démarches entreprises montrent leurs effets.

Types de déchets		Fin de vie	2018	2019	2020
Déchets Non Dangereux		Réutilisation*	0,0 %	21,0 %	10 %
		Recyclage ou valorisation matière	44,2 %	42,5 %	45,5 %
		Valorisation énergétique	26,0 %	23,1 %	26,2 %
		Enfouissement	29,8 %	13,4 %	18,2 %
Déchets Dangereux		Réutilisation*	0,0 %	27,3 %	30,9 %
		Recyclage ou valorisation matière	74,3 %	50,8 %	37,5 %
		Valorisation énergétique	25,1 %	21,2 %	30 %
		Enfouissement	0,6 %	0,8 %	1,60 %

* Les chutes techniques réutilisées à 100 % ne sont pas incluses dans ce tableau.

4.3 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES



Les consommations d'électricité, d'énergies fossiles (gaz et fioul) et d'eau font l'objet d'un examen attentif. De nombreuses opérations de maintenance voire de changements d'installations sont réalisées dans un objectif économique mais également environnemental. Toutes les optimisations et le choix de technologies à haute efficacité énergétique sont effectués. Ainsi, les installations de chauffage par pompe à chaleur

type air/eau sont privilégiées. Des investissements sur des groupes froids de dernière génération avec un COP (Coefficient de Performance) plus élevé ont été réalisés. L'éclairage par LEDs est généralisé.

Les usines du Groupe Guillin utilisent principalement l'électricité comme source d'énergie. Elles ont privilégié des fournisseurs d'énergie garantissant par contrat une électricité comportant 25 % d'énergie venant de centrales hydroélectriques et de l'éolien et investissent en permanence pour minimiser leur consommation énergétique.

	2019		2020	
	en MWh	en %	en MWh	en %
Consommation d'électricité	197 270	93,5 %	198 240	93,5 %
Consommation de gaz	10 840	5,1 %	11 406	5,4%
Consommation de fuel	2 893	1,4 %	3 300	1,6 %

La consommation de fioul et de carburant est également suivie pour les sites situés en France et a été intégrée dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre.

L'eau utilisée dans les process de production circule en circuit fermé avec une consommation

maîtrisée, et aucun rejet (hormis pour l'eau des installations sanitaires). De plus, les filiales spécialisées dans l'emballage carton réalisent un suivi quotidien des consommations dans le but de maîtriser l'utilisation de l'eau pour le lavage des encres.

	2019	2020
Consommation d'eau en m ³	91 357	72 844

4.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Acteur engagé sur le front de l'économie circulaire, le Groupe Guillin est soucieux de ses émissions en matière de gaz à effet de serre. À court terme le Groupe vise une réduction de l'émission de gaz à effet de serre de 30 % d'ici 2030 soit une baisse d'environ 3 % par an grâce à ses démarches de maîtrise des consommations d'énergie, de carburant et d'utilisation de fluides frigorigènes et en lien avec

les réglementations locales. En effet, ces fluides sont utilisés dans le process industriel de fabrication de matériels.

Pour cette année 2020, les émissions ont été calculées sur les périmètres 1 et 2 du bilan carbone® selon la méthodologie de l'ADEME. En 2020, les deux sites de production de Flight Plastics (UK) et Guillin Romania ont été intégrés au périmètre.

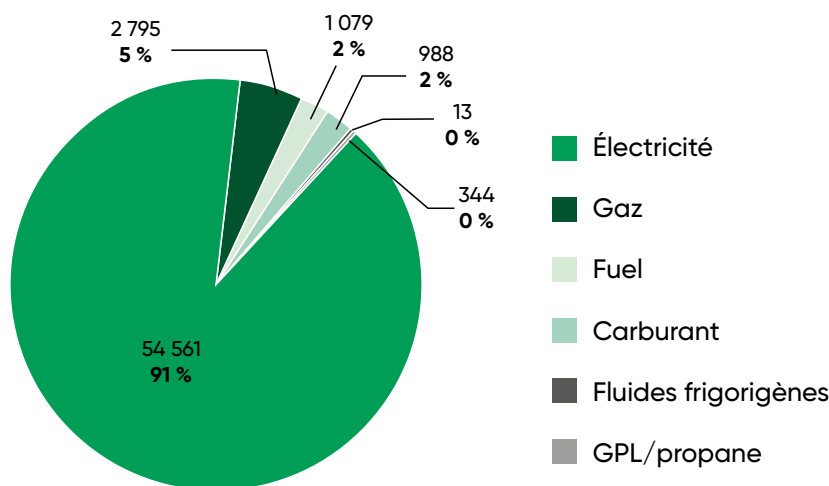
Le bilan est en baisse de 7 % à isopérimètre.

	2019	2020 (isopérimètre de 2019)
Emissions de gaz à effet de serre	63 520 tonnes équivalent CO ₂	59 226 tonnes équivalent CO ₂
	Périmètre 1 : émissions directes	9 %
	Périmètre 2 : émissions indirectes	91 %

91 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la consommation d'électricité. En effet, l'électricité produite en France présente un facteur d'émission plus favorable que pour les autres pays européens en raison de l'énergie nucléaire encore majoritaire dans le bouquet énergétique.

Par ailleurs, l'une des sociétés qui fabrique des matériels permettant de garantir la chaîne du froid de ses clients utilise des gaz frigorigènes qui représentent en 2020 2 276 tonnes équivalent CO₂ pour la partie fabrication des matériels (introduction de fluides neufs) et 703 tonnes équivalent CO₂ pour la maintenance des matériels. Ces différentes injections de fluides sont déclarées auprès des organismes habilités en France.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre par source à périmètre global



RAPPORT DE L'ORGANISME DE VÉRIFICATION EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société GROUPE GUILLIN SA (ci-après "entité") et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC Inspection sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la "Déclaration"), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie conformément au référentiel utilisé, (ci-après le "Référentiel") par l'entité dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les "Informations".

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;

- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et à la norme internationale ISAE 3000.

Nos travaux ont été effectués entre le 02 février et le 19 avril 2021 pour une durée d'environ sept jours/homme.

Nous avons mené quinze entretiens avec les personnes responsables de la Déclaration.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;

- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices¹ et couvrent entre 14 % et 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance sélectionnés pour ces tests² ; au niveau des GES, nous avons vérifié 80 % des données consolidées à isopérimètre 2019 et revu le processus sur le périmètre étendu en 2020 ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Lyon, le 19 avril 2021

FINEXFI
Isabelle Lhoste
 Associée

¹Pour les Informations sociales : Alphaform, Guillin Emballages, Dynaplast

Pour les Informations environnementales : Alphaform, Guillin Emballage, Dynaplast, Veripack

²Effectifs fin de période, Répartition des effectifs hommes / femmes (hors Roumanie), Répartition des effectifs par âge (hors Roumanie), Répartition des effectifs par zone géographique, Ancienneté des effectifs (hors Roumanie), Les départs, Absentéisme, Santé et sécurité, Formation, Diversité et égalité des chances, Pollution et gestion des déchets, rejets et nuisances, Utilisation durable des ressources, Changement climatique et adaptation aux conséquences du changement climatique.

COMPTES CONSOLIDÉS

1 Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)		2020	2019
Produits des activités ordinaires	Note 17	618 954	657 503
Variation des stocks de produits en cours et produits finis		- 7 037	- 6 154
Production immobilisée		873	513
Achats consommés	Note 18	- 247 262	- 301 473
Autres achats et charges externes	Note 19	- 103 151	- 110 123
Impôts et taxes		- 8 231	- 8 916
Charges de personnel	Note 20	- 134 914	- 133 576
Dotations aux amortissements et aux provisions	Note 21	- 34 332	- 32 812
Autres produits et charges d'exploitation	Note 22	532	2 291
Résultat opérationnel courant		85 432	67 253
Autres produits opérationnels	Note 23	0	1 042
Autres charges opérationnelles	Note 24	0	- 677
Résultat opérationnel		85 432	67 618
Coût de l'endettement financier net	Note 25	- 467	- 551
Autres produits financiers	Note 26	1 107	1 132
Autres charges financières	Note 27	- 2 034	- 1 148
Résultat avant impôt		84 038	67 051
Impôt sur le résultat	Note 28	- 21 628	- 21 158
Résultat net		62 410	45 893
Attribuable au Groupe		62 018	45 698
Attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle		392	195
Résultat par action (en euros)	Note 30	3,36	2,47
Résultat dilué par action (en euros)	Note 30	3,36	2,47

2 Etat du résultat global consolidé

(En milliers d'euros)	2020	2019
Résultat net de la période	62 410	45 893
Écarts de conversion	- 5 020	3 046
Variation de la juste valeur :		
- des couvertures de flux de trésorerie	25	32
- sur instruments de couverture d'investissement dans une activité à l'étranger	- 2 240	1 583
Effet d'impôt	533	- 469
Sous total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat	- 6 702	4 192
Profit (perte) actuariel(le) sur engagements retraite	556	- 904
Effet d'impôt	- 142	234
Sous total des éléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultat	414	- 670
Résultat global	56 122	49 415
Dont attribuable au Groupe	55 732	49 220
Dont attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	390	195

3 Bilan consolidé

ACTIF (En milliers d'euros)		31/12/2020	31/12/2019
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	Note 4	100 029	91 029
Autres immobilisations incorporelles	Note 4	12 044	6 584
Immobilisations corporelles	Note 5	238 913	245 241
Droits d'utilisation des actifs	Note 5	9 502	7 930
Autres actifs financiers non courants	Note 6	369	368
Impôts différés	Note 28.3	1 117	1 412
Total des actifs non courants		361 974	352 564
Actifs courants			
Stocks et en-cours	Note 7	88 578	92 766
Créances clients	Note 8	129 354	130 639
Créances d'impôt sur les sociétés		3 346	185
Autres créances et actifs courants	Note 9	8 976	7 247
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 32.4	118 445	84 058
Total des actifs courants		348 699	314 895
Total actif		710 673	667 459

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (En milliers d'euros)		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres			
Capital		11 488	11 488
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 929	4 929
Réserves consolidées		363 471	329 633
Résultat consolidé - Attribuable au Groupe		62 018	45 698
Capitaux propres - Attribuables au Groupe		441 906	391 748
Intérêts ne conférant pas le contrôle sur réserves		- 2	0
Intérêts ne conférant pas le contrôle sur résultat		392	195
Intérêts ne conférant pas le contrôle		390	195
Total capitaux propres		442 296	391 943
Passifs non courants			
Provisions pour retraite et avantages similaires	Note 11	10 714	11 243
Autres provisions non courantes	Note 12	2 840	2 833
Dettes financières à plus d'un an	Note 13.1	81 623	83 800
Dettes locatives à plus d'un an	Note 13.3	6 823	5 801
Impôts différés	Note 28.3	12 183	9 786
Total Passifs non courants		114 183	113 463
Passifs courants			
Provisions courantes	Note 12	816	1 002
Dettes financières à moins d'un an	Note 13.1	23 157	24 109
Dettes locatives à moins d'un an	Note 13.3	2 731	2 116
Dettes fournisseurs	Note 14	71 723	83 178
Dettes d'impôt sur les sociétés		4 004	3 355
Autres dettes et passifs courants	Note 15	51 763	48 293
Total Passifs courants		154 194	162 053
Total capitaux propres et passifs		710 673	667 459

4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)		2020	2019
Résultat net consolidé		62 410	45 893
Dotations nettes aux amortissements, pertes de valeurs nettes sur actifs non courants et dotations nettes aux provisions	Note 21	34 332	32 812
Plus values et moins values de cessions		432	703
Autres produits et charges calculés	Note 32.1	- 73	- 789
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		97 101	78 619
Coût de l'endettement financier net		467	551
Charge d'impôt (y compris différés)		21 629	21 158
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		119 197	100 328
Impôts nets versés	Note 32.2	- 22 404	- 15 130
Variation des stocks nets de dépréciation		5 048	10 099
Variation des clients nets de dépréciation		2 229	- 299
Variation des dettes fournisseurs		- 11 514	- 12 617
Variation des autres dettes et créances		631	6 457
Total variation du Besoin en Fonds de Roulement		- 3 606	3 640
Flux net de trésorerie généré par l'activité		93 187	88 838
Acquisitions d'immobilisations		- 23 089	- 32 219
Augmentation des droits d'utilisation des actifs		- 4 728	- 1 201
Cessions d'immobilisations		560	415
Variation des créances et dettes sur immobilisations		- 1 340	113
Acquisitions de filiales	Note 32.3	- 13 841	- 5 778
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		- 42 438	- 38 670
Nouveaux emprunts		10 000	9 000
Remboursements emprunts		- 20 653	- 24 962
Augmentation des dettes locatives		4 728	1 201
Remboursements de dettes locatives		- 2 979	- 2 311
Intérêts payés		- 479	- 557
Dividendes versés		- 5 645	- 11 114
Rachats et ventes d'actions propres		12	- 52
Autres mouvements		371	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		- 14 645	- 28 795
Incidence des écarts de conversion		- 2 077	1 446
Variation nette de la trésorerie		34 027	22 819
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	Note 32.4	83 925	61 106
Trésorerie à la clôture de l'exercice	Note 32.4	117 952	83 925

5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros)	Capitaux propres										
	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Écarts de conversion	Variation des justes valeurs et autres	Écarts actuariels nets	Résultat	Part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
Au 31/12/2018	11 488	4 929	305 741	- 253	- 2 635	- 1 369	12	36 080	353 993	26	354 019
Effet de l'application IFRS 16			75						75		75
Au 01/01/2019	11 488	4 929	305 816	- 253	- 2 635	- 1 369	12	36 080	354 068	26	354 094
Résultat net								45 698	45 698	195	45 893
Autres éléments du résultat global					3 046	1 146	- 670		3 522		3 522
Résultat global					3 046	1 146	- 670	45 698	49 220	195	49 415
Affectation résultat N - 1			36 080					- 36 080			
Distribution de dividendes			- 11 090						- 11 090	- 24	- 11 114
Actions propres			- 18	- 24					- 42		- 42
Autres mouvements			- 408						- 408	- 2	- 410
Au 31/12/2019	11 488	4 929	330 380	- 277	411	- 223	- 658	45 698	391 748	195	391 943
Au 01/01/2020	11 488	4 929	330 380	- 277	411	- 223	- 658	45 698	391 748	195	391 943
Résultat net								62 018	62 018	392	62 410
Autres éléments du résultat global					- 5 018	- 1 682	414		- 6 286	- 2	- 6 288
Résultat global					- 5 018	- 1 682	414	62 018	55 732	390	56 122
Affectation résultat N - 1			45 698					- 45 698			
Distribution de dividendes			- 5 545						- 5 545	- 100	- 5 645
Actions propres			56	- 68					- 12		- 12
Autres mouvements			- 17						- 17	- 95	- 112
Au 31/12/2020	11 488	4 929	370 572	- 345	- 4 607	- 1 905	- 244	62 018	441 906	390	442 296

6 Annexe aux états financiers consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

1- PRÉSENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE

Groupe Guillin SA est une société anonyme de droit français qui est domiciliée à Ornans, en France.

Le Groupe intervient sur deux marchés :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (commerce traditionnel, chaîne de restauration, grande distribution, collectivité...), des fruits et légumes et des industriels de l'agroalimentaire ;
- le matériel (logistique, plats collectifs).

Les états financiers consolidés du Groupe Guillin pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme le "Groupe") et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

1.2 EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le 11 mars 2020, Transalpack SA, société suisse nouvellement créée, filiale à 100 % de Groupe Guillin SA, a acquis 67 % de la société suisse Thermoflex SA, société spécialisée dans la distribution d'emballages alimentaires en tous matériaux (plastique, carton, pulpe, bois...) sur l'ensemble du marché suisse à destination principalement des acteurs des métiers de bouche. Elle réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 12 MCHF. Thermoflex SA est consolidée par intégration globale à compter de cette date.

Le Groupe a été confronté aux risques sanitaire et économique liés à la pandémie de la Covid-19 dans tous les pays où il a des activités. Toutes les mesures nécessaires ont été mises en place pour protéger chacun et chacune au sein de ses sociétés en communiquant notamment régulièrement sur les gestes barrières, l'interdiction des déplacements, les mesures de distanciation, ... et en se conformant strictement aux recommandations des différents gouvernements. Cependant, les conséquences futures sur l'économie mondiale sont toujours difficiles à mesurer et la pandémie pourrait peser sur la santé des entreprises en 2021 et donc des clients du Groupe, mais également sur la consommation des ménages.

2- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 mars 2021. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 11 juin 2021.

2.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés au 31 décembre

2020 ont été établis en conformité à la fois avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne et celles émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) applicables, de manière obligatoire, au 31 décembre 2020.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : <http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>.

2.2 NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

L'amendement à la norme IFRS 16 relatif à la comptabilisation des aménagements de loyers consentis par les bailleurs en lien avec la pandémie de la Covid-19, publié par l'IASB en mai 2020, n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe, tout comme les normes, amendements aux normes existantes et interprétations adoptés par l'Union européenne et entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

L'IFRS IC a clarifié en novembre 2019 la lecture de la norme IFRS 16 et rappelle que l'estimation de la durée exécutoire du contrat de location doit prendre en compte l'économie du contrat au sens large, et non pas la seule approche juridique.

Par ailleurs, l'amendement de l'IASB du 28 mai 2020 prévoyait une mesure de simplification pratique de la comptabilisation des aménagements de loyers relatifs à la Covid-19 pour les preneurs.

Ces décisions n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Les autres normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire en 2020 n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes.

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore approuvés par l'Union européenne.

2.3 BASES DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

2.4 ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES AFFECTANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du Groupe procède à des estimations et fait des hypothèses qui peuvent affecter, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement la durée d'utilité des immobilisations corporelles, la dépréciation des actifs, les provisions pour litiges et les avantages au personnel. Les hypothèses utilisées pour ces estimations figurent respectivement en notes 2.10, 2.11 et en note 4, et celles concernant les avantages au personnel et les provisions pour litiges sont spécifiées en notes 11 et 12.

2.5 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle de Groupe Guillin sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque Groupe Guillin a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques stratégiques, financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses actifs. Il est précisé que l'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Les entreprises dans lesquelles Groupe Guillin exerce, soit un contrôle conjoint, soit directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans en avoir le contrôle, sont consolidées par mise en équivalence. La quote-part du Groupe dans les profits ou pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne "Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence".

Les transactions et soldes intra-groupe sont éliminés.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont la quote-part, dans les résultats et dans l'actif net d'une filiale, attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales.

Les comptes des filiales sont tous arrêtés au 31 décembre.

2.6 MÉTHODES DE CONVERSION MONÉTAIRE

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (monnaie fonctionnelle) dans laquelle l'entité opère. Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

2.6.1 Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les transactions en devise étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, sauf lorsque la comptabilité de couverture est appliquée. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

2.6.2 Les états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en l'absence d'activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.6.3 Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en réserve de conversion. Ils sont repris lors de la sortie de l'activité à l'étranger et sont intégrés au résultat de cession.

2.6.4 Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

La part du produit ou de la perte sur un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, qui est considérée comme une couverture efficace, est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. La part inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les gains et pertes accumulés en autres éléments du résultat global sont reconnus dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

2.7 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS1 "Présentation des états financiers".

Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée ou dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant.
- Les actifs immobilisés sont classés en non courant.
- Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant.
- Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.
- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

Le Groupe complète le compte de résultat par un "Etat du résultat global consolidé".

2.7.1 Activités, actifs et passifs destinés à être cédés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des actifs coûts de cession inclus.

Pour les groupes d'actifs, leur résultat est présenté en distinguant le résultat des activités poursuivies des activités arrêtées et leur flux de trésorerie sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

2.7.2 Autres produits et charges opérationnels

Les "Autres produits et charges opérationnels" regroupent les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant significatif, qui sont de nature à affecter la pertinence du suivi de la performance économique des entreprises du Groupe, tels que définis par la recommandation du Conseil national de la comptabilité n° 2009-R.03 du 2 juillet 2009.

2.8 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisée - Regroupements d'entreprises - depuis le 1^{er} janvier 2010.

Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en écarts d'acquisition. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, et des ajustements de prix éventuels. Il n'intègre pas les coûts externes directement attribuables à l'acquisition, qui sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le prix d'acquisition intègre la juste valeur des actifs et passifs résultant des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode de l'écart d'acquisition complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode de l'écart d'acquisition partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009.

En application de la norme IFRS 10, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires, lorsqu'elles ne modifient pas la nature du contrôle exercé par le Groupe, doivent être portées directement en capitaux propres. Dès lors, l'incidence des engagements de rachat de titres émis doit également figurer en capitaux propres. Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe enregistre un passif au titre de l'engagement d'achat accordé aux actionnaires minoritaires pour la valeur actuelle du prix d'exercice. La différence entre la dette au titre des engagements de

rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en réduction des capitaux propres. Lors des arrêts suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en capitaux propres.

2.9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2.9.1 Frais de recherche et développement

Conformément à IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement.

Une revue des principaux projets de recherche et développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des services des bureaux d'études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement selon IAS 38.

Les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de IAS 38. La reconnaissance d'avantages économiques futurs supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe n'est manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

2.9.2 Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises - et IAS 36 - Dépréciation d'actifs - les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et au minimum une fois par an.

Après leur comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition sont évalués au coût, diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles.

2.9.3 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des brevets, marques et licences qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué

du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Concessions, brevets et droits similaires	3 - 20 ans
Portefeuilles clients	10 - 20 ans
Logiciels	3 - 5 ans

2.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composant, cette dernière n'a trouvé à s'appliquer que sur les constructions.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Constructions industrielles	30 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2 - 15 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de transport	4 - 5 ans
Matériel informatique	2 - 5 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Tel qu'exigé par la norme IFRS 16, pour les biens utilisés au moyen d'un contrat de location dont la durée est supérieure à 12 mois et dont la valeur du droit d'utilisation est supérieure à 5 000 € :

- un passif sur contrats de location, correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyer fixe futurs relatifs à la durée estimée du contrat de location est comptabilisé au bilan en dettes locatives pour sa part à moins d'un an et à plus d'un an. Les loyers fixes futurs incluent la réévaluation éventuelle de loyer correspondant à un index ou un taux de croissance contractuellement établi. Ils peuvent également inclure la valeur d'une option d'achat ou l'estimation de pénalités de fin de contrat anticipée, lorsque le scénario de

- sortie est raisonnablement certain ;
- un droit d'utilisation sur contrats de location est également comptabilisé à l'actif. Il correspond à la valeur du passif sur contrats de location diminuée des avantages incitatifs à la location reçus du bailleur, et augmentée de loyers payés d'avance, des coûts directs initiaux ainsi que d'une estimation des coûts de remise en état lorsque ceux-ci font l'objet d'obligations contractuelles.

2.11 TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Pour être testés, les actifs sont regroupés dans une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Les actifs concernés sont les actifs d'exploitation immobilisés et le besoin en fonds de roulement.

Une unité génératrice de trésorerie est un groupe identifiable homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Le groupe a déterminé deux UGT qui correspondent aux deux secteurs opérationnels du Groupe :

- Emballages,
- Matériels.

La valeur comptable des écarts d'acquisition a été affectée aux UGT définies par le Groupe et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des événements indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir. Ces événements correspondent à des changements significatifs qui affectent les objectifs et les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque UGT. Cette valeur est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés après impôt établis à partir des plans d'activité à 4 ans, étendu à 5 ans et, au-delà de cet horizon.

Le taux de croissance retenu au-delà de 5 ans correspond au taux de croissance de chaque secteur d'activité.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital calculé par le Groupe. La valeur vénale correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Cette dépréciation est enregistrée sur la ligne "autres charges opérationnelles" du compte de résultat. Elle est affectée en priorité aux écarts d'acquisition comptabilisés et ne peut pas faire l'objet d'une reprise. Les dépréciations enregistrées au titre des

immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement dès lors que les indices de pertes de valeur n'existent plus.

2.12 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle. Il s'agit de sociétés dans lesquelles le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote. La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris l'écart d'acquisition) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

2.13 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les placements détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification dépend de l'intention au moment de l'acquisition. Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et réexamine cette classification lors de chaque clôture.

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt suivant qu'elle est inférieure ou supérieure à un an.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39.

2.13.1 Placements financiers

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date.

Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'éventuelle perte de valeur. L'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

2.13.2 Instruments dérivés

Le Groupe procède à des couvertures de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette, sans risque spéculatif.

Il peut également se couvrir pour les risques de change liés aux variations monétaires.

L'ensemble des instruments de couverture est comptabilisé au bilan, à l'actif, en autres actifs financiers non courant et au passif en emprunts et dettes financières non courant et évalué à la juste valeur.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf application de la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie ou en cas de couverture d'investissements nets à l'étranger :

- une couverture de juste valeur permet une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- une couverture de flux de trésorerie, couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction hautement probable et qui affecterait le résultat net présenté ;
- une couverture d'investissement net qui permet notamment de couvrir le risque de change des activités à l'étranger.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie et d'investissements nets, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de

la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La juste valeur des instruments dérivés est enregistrée sur la base des montants communiqués par les contreparties bancaires validés par la Direction Financière du Groupe.

2.13.3 Créances clients et autres créances

L'évaluation initiale des prêts et créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'ils comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces prêts et créances sont comptabilisés à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client. Une dépréciation est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

Les créances courantes font l'objet de tests de dépréciation, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

2.13.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et concours bancaires) ainsi qu'aux caisses. Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ils sont classés au bilan à l'actif sur la ligne "Trésorerie" et au passif sur la ligne "Emprunts et dettes financières court terme".

Les valeurs mobilières de placement sont, selon IAS 39, évaluées à la juste valeur à chaque clôture.

2.13.5 Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

À la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.13.6 Autres dettes

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur.

2.14 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats. Ces stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les frais financiers sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

2.15 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilancielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable. Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant de modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont compensés par entité fiscale.

Contribution à la valeur ajoutée des entreprises et cotisation foncière des entreprises en France

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) figurent sur la ligne "Impôts et taxes" du compte de résultat.

2.16 CAPITAUX PROPRES

Indépendamment de l'objectif fixé, tous les titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction

des capitaux propres.

Les éventuels profits ou pertes au titre de la dépréciation, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres, sont imputés sur les capitaux propres.

2.17 PROVISIONS

Les sociétés du Groupe sont engagées ou susceptibles de l'être dans des procédures et litiges qui interviennent dans le cours normal des opérations, dont des réclamations ou contentieux avec les administrations fiscales, sociales, ainsi que des autorités gouvernementales diverses ou de concurrence.

Une provision pour risque et charge est enregistrée dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de Groupe Guillin ou de l'une de ses filiales pour régler le litige.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée sur la ligne "autres charges financières".

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future.

2.18 PROVISIONS POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

2.18.1 Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

2.18.2 Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe applique IAS 19 révisée et comptabilise les écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

2.18.3 Autres avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations d'entreprises de première catégorie dont les états d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe. Les autres avantages à long terme incluent également la participation des salariés acquise par tout salarié d'une entreprise française.

Les programmes de médaille du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

2.18.4 Descriptions des régimes à prestations définies dans le Groupe Guillin

Indemnités de départ en retraite (IDR) en France et en Espagne, "Trattamento di Fine Rapporto" (TFR) en Italie sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. La réforme du système de pension italien a apporté des modifications dans le traitement du TFR. Celui-ci était géré jusqu'au 30 juin 2007 dans l'entreprise. Depuis le 1^{er} juillet 2007 les nouveaux droits, transférés à l'institut national de sécurité sociale (Istituto Nazionale di Previdenza Sociale, INPS) sont externalisés et gérés à travers un Fonds créé à cette fin.

2.19 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peut être évalué de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits attachés à l'activité de service après-vente sont comptabilisés sur la période pour laquelle la garantie est exerçable.

2.20 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Sont compris dans cette rubrique les autres produits et charges d'exploitation, les produits et charges non récurrents sur opérations de gestion et les résultats sur cessions d'actifs.

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent également le crédit impôt recherche qui est traité, conformément à la norme IAS 20, comme une subvention liée au résultat.

2.21 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en rapportant le résultat net "Part du Groupe" au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues par des sociétés consolidées.

Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le résultat net "Part du Groupe" et le nombre d'actions en circulation de l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

2.22 SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8 "Secteurs opérationnels", les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à disposition de la direction pour évaluer les performances et l'activité du Groupe et des différents secteurs qui le composent.

Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe.

L'application d'IFRS 8 ne s'est pas traduite par la modification des secteurs auparavant présentés, à savoir :

- le secteur emballages, et
- le secteur matériels.

Le résultat opérationnel de chaque secteur est régulièrement examiné par le Conseil d'Administration afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour chaque composante.

Les résultats sectoriels soumis au Conseil d'Administration comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par le principal décideur opérationnel est basée notamment sur le résultat opérationnel et la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt. Les actifs sectoriels se composent des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et corporelles, des autres actifs financiers non courants, des stocks et en-cours, des créances clients et des autres créances et actifs courants.

Les passifs sectoriels se composent des provisions pour retraite et avantages similaires, des provisions, des dettes fournisseurs et des autres dettes et passifs courants.

2.23 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme la différence entre les soldes bancaires créditeurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le Groupe utilise la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau de flux de trésorerie.

3- ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dans les comptes clos au 31 décembre 2020 et 2019, toutes les filiales sont consolidées par intégration globale.

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		31/12/2020	31/12/2019
GRUPE GUILLIN	France	100,00 %	100,00 %
ALPHAFORM	France	100,00 %	100,00 %
ALTERECOPACK	France	100,00 %	100,00 %
DYNAPLAST	France	100,00 %	100,00 %
FLIGHT PLASTICS	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
GRUPE GUILLIN INMOBILIARIA ESPAÑA	Espagne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN DEUTSCHLAND	Allemagne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN EMBALLAGES	France	100,00 %	100,00 %
GUILLIN ESPAÑA	Espagne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN ITALIA	Italie	100,00 %	100,00 %
GUILLIN NEDERLAND	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
GUILLIN POLSKA	Pologne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN PORTUGAL	Portugal	100,00 %	100,00 %
GUILLIN ROMANIA ⁽¹⁾	Roumanie	100,00 %	100,00 %
KIV VERPACKUNGEN	Allemagne	100,00 %	100,00 %
NESPAK	Italie	100,00 %	100,00 %
RESCASET CONCEPT	France	100,00 %	100,00 %
SHARP INTERPACK	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK AYLESHAM	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK BRIDGWATER	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK YATE	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SOCAMEL DEUTSCHLAND	Allemagne	80,00 %	80,00 %
SOCAMEL TECHNOLOGIES	France	100,00 %	100,00 %
SOCAMEL UK	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
TECNOLOGIAS SOCAMEL 3000	Espagne	100,00 %	100,00 %
THERMOFLEX ⁽²⁾	Suisse	67,00 %	
THIOLAT	France	100,00 %	100,00 %
THIOLAT IMOBILIARE	Roumanie	100,00 %	100,00 %
THIOLAT SL	Espagne	100,00 %	100,00 %
TRANSALPACK ⁽²⁾	Suisse	100,00 %	
VERIPACK EMBALAJES	Espagne	100,00 %	100,00 %

⁽¹⁾ La société Thiolat Transilvania a été renommée Guillin Romania à compter du 20 janvier 2020.

⁽²⁾ Le 11 mars 2020, Transalpack, société suisse nouvellement créée, filiale à 100 % de Groupe Guillin SA, a acquis 67 % de la société suisse Thermoflex SA, société spécialisée dans la distribution d'emballages alimentaires. Cette nouvelle société est intégrée dans les comptes consolidés à compter de cette date.

4- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Autres immobilisations incorporelles	Écarts d'acquisition	Total
Valeurs brutes Au 01/01/2019	8 470	94 809	103 279
Acquisition ⁽¹⁾	427	4 139	4 566
Cession et mise au rebut	- 17		- 17
Écart de conversion	75	1 398	1 473
Autres ⁽²⁾	6 362	- 4 872	1 490
Au 31/12/2019	15 317	95 474	110 791

Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2019	7 954	4 445	12 399
Dotation ⁽³⁾	696		696
Reprise	- 17		- 17
Écart de conversion	25		25
Autres	75		75
Au 31/12/2019	8 733	4 445	13 178

Valeurs nettes comptables Au 01/01/2019	516	90 364	90 880
Au 31/12/2019	6 584	91 029	97 613

	Autres immobilisations incorporelles	Écarts d'acquisition	Total
Valeurs brutes Au 01/01/2020	15 317	95 474	110 791
Acquisition ⁽⁴⁾	305	16 269	16 574
Cession et mise au rebut	- 1 074	- 12	- 1 086
Écart de conversion	- 190	- 1 907	- 2 097
Autres ⁽²⁾	6 523	- 5 350	1 173
Au 31/12/2020	20 881	104 474	125 355

Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2020	8 733	4 445	13 178
Dotation ⁽³⁾	1 228		1 228
Reprise	- 1 074		- 1 074
Écart de conversion	- 50		- 50
Au 31/12/2020	8 837	4 445	13 282

Valeurs nettes comptables Au 01/01/2020	6 584	91 029	97 613
Au 31/12/2020	12 044	100 029	112 073

⁽¹⁾ Dont écart d'acquisition sur Flight Plastics pour 4 139 k€.

⁽²⁾ La ligne "Autres" comprend notamment l'affectation de l'écart d'acquisition au portefeuille clients avec impôt différé.

⁽³⁾ Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

⁽⁴⁾ Dont écart d'acquisition sur Thermoflex pour 16 269 k€.

Écarts d'acquisition	31/12/2020	31/12/2019
Secteur Emballages	90 599	81 566
Secteur Matériels	9 430	9 463
Total	100 029	91 029

Le Groupe, pour réaliser les tests de perte de valeur des actifs immobilisés, a choisi des hypothèses raisonnables basées sur ses connaissances et expériences en fonction de la situation économique actuelle. En effet, le prix des matières premières est toujours fortement volatile entraînant de fortes variations de marge d'un trimestre à l'autre. Il est donc impossible de prévoir et de modéliser le prix futur des matières premières.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur d'utilité sont :

Par pays	Taux d'actualisation
Allemagne	5,6 %
Espagne	6,3 %
France	6,0 %
Italie	7,7 %
Pays-Bas	5,8 %
Pologne	6,8 %
Portugal	6,8 %
Royaume-Uni	5,6 %
Roumanie	10,4 %
Suisse	5,6 %

Par secteurs opérationnels	Taux d'actualisation
Emballages	5,9 %
Matériels	6,1 %

Le taux de croissance à l'infini de 2 % a été utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie et calculer la valeur terminale pour toutes les UGT.

Les hypothèses retenues n'ont pas conduit à constater de dépréciation des écarts d'acquisition et autres actifs immobilisés sur l'exercice 2020.

Analyse de sensibilité :

Une variation de + 1 % du taux d'actualisation et/ou de - 1 % du taux de croissance à l'infini n'aurait pas conduit à constater une dépréciation sur l'un des deux secteurs opérationnels du Groupe (UGT).

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En-cours	Total
Valeurs brutes						
Au 31/12/2018	29 303	167 130	395 407	33 586	12 577	638 003
Effet de l'application IFRS 16			- 4 447			- 4 447
Au 01/01/2019, après retraitements	29 303	167 130	390 960	33 586	12 577	633 556
Acquisition	967	5 570	16 136	1 060	8 007	31 740
Cession et mise au rebut		- 1 098	- 8 312	- 537	- 16	- 9 963
Variation de périmètre		30	5 755	128		5 913
Écart de conversion	7	231	5 064	333	127	5 762
Autres	6	3 381	6 368	508	- 10 897	- 634
Au 31/12/2019	30 283	175 244	415 971	35 078	9 798	666 374
Amortissements et pertes de valeurs						
Au 31/12/2018	59	77 564	290 732	25 474		393 829
Effet de l'application IFRS 16			- 1 776			- 1 776
Au 01/01/2019, après retraitements	59	77 564	288 956	25 474		392 053
Dotation ⁽¹⁾	17	6 182	21 758	2 277		30 234
Reprise (y compris perte de valeur) ⁽²⁾		- 505	- 8 041	- 521		- 9 067
Variation de périmètre		24	4 226	119		4 369
Écart de conversion		46	3 601	270		3 917
Autres		- 19	- 373	19		- 373
Au 31/12/2019	76	83 292	310 127	27 638		421 133
Valeurs nettes comptables						
Au 31/12/2018	29 244	89 566	104 675	8 112	12 577	244 174
Au 01/01/2019	29 244	89 566	102 004	8 112	12 577	241 503
Au 31/12/2019	30 207	91 952	105 844	7 440	9 798	245 241
	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En-cours	Total
Valeurs brutes						
Au 01/01/2020	30 283	175 244	415 971	35 078	9 798	666 374
Acquisition		3 106	11 595	1 154	6 926	22 781
Cession et mise au rebut	- 15	- 788	- 5 778	- 879	- 277	- 7 737
Variation de périmètre	2 420	7 602	750	421		11 193
Écart de conversion	- 101	- 1 120	- 6 618	- 889	- 71	- 8 799
Autres		2 217	6 830	648	- 9 826	- 131
Au 31/12/2020	32 587	186 261	422 750	35 533	6 550	683 681
Amortissements et pertes de valeurs						
Au 01/01/2020	76	83 292	310 127	27 638		421 133
Dotation ⁽¹⁾	17	6 586	21 759	1 943		30 305
Reprise (y compris perte de valeur) ⁽²⁾		- 866	- 5 169	- 868		- 6 903
Variation de périmètre		4 425	750	421		5 596
Écart de conversion	- 2	- 240	- 4 550	- 607		- 5 399
Autres			22	14		36
Au 31/12/2020	91	93 197	322 939	28 541		444 768
Valeurs nettes comptables						
Au 01/01/2020	30 207	91 952	105 844	7 440	9 798	245 241
Au 31/12/2020	32 496	93 064	99 811	6 992	6 550	238 913

⁽¹⁾ Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.⁽²⁾ Les pertes de valeur sont comprises sur la ligne "Autres charges opérationnelles" du compte de résultat.

DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS

Les droits d'utilisation se décomposent ainsi par nature d'actifs :

	Constructions	Matériel	Autres	Total
Valeurs brutes				
Au 31/12/2018	0	0	0	0
Effets de l'application IFRS 16	4 399	3 978	810	9 187
Au 01/01/2019, après retraitement	4 399	3 978	810	9 187
Nouveaux contrats de location		906	295	1 201
Fins et résiliations anticipées des contrats		- 224	- 4	- 228
Ecart de conversion	2	54	4	60
Au 31/12/2019	4 401	4 714	1 105	10 220
Amortissements et pertes de valeurs				
Au 31/12/2018				
Effets de l'application IFRS 16	0	0	0	0
Au 01/01/2019, après retraitement	0	0	0	0
Dotation	597	986	392	1 975
Fins et résiliations anticipées des contrats		- 70	- 4	- 74
Ecart de conversion	1	13	2	16
Autres		373		373
Au 31/12/2019	598	1 302	390	2 290
Valeurs nettes comptables au 31/12/2019	3 803	3 412	715	7 930

	Constructions	Matériel	Autres	Total
Valeurs brutes				
Au 01/01/2020	4 401	4 714	1 105	10 220
Nouveaux contrats de location	2 330	885	1 513	4 728
Variations de périmètre				0
Fins et résiliations anticipées des contrats	- 52	- 356	- 359	- 767
Ecart de conversion	- 23	- 121	- 21	- 165
Autres		- 61		- 61
Au 31/12/2020	6 656	5 061	2 238	13 955
Amortissements et pertes de valeurs				
Au 01/01/2020	598	1 302	390	2 290
Dotation	859	1 274	738	2 871
Variations de périmètre				0
Fins et résiliations anticipées des contrats	- 52	- 351	- 218	- 621
Ecart de conversion	- 4	- 38	- 9	- 51
Autres		- 36		- 36
Au 31/12/2020	1 401	2 151	901	4 453
Valeurs nettes comptables au 31/12/2020	5 255	2 910	1 337	9 502

6- AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
Au 01/01/2019	11	372	383
Acquisition		52	52
Diminution		- 67	- 67
Au 31/12/2019	11	357	368

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
Au 01/01/2020	11	357	368
Acquisition		3	3
Diminution		- 11	- 11
Variation de périmètre		9	9
Au 31/12/2020	11	358	369

7- STOCKS

	31/12/2020	31/12/2019
Matières premières	34 282	37 040
En-cours	1 897	2 282
Produits finis	44 527	50 444
Marchandises	11 136	6 945
Total brut	91 842	96 711
Dépréciations	- 3 264	- 3 945
Total net	88 578	92 766

Les flux des dépréciations sont les suivants :

	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux dépréciations	- 1 778	- 1 485
Reprises sur dépréciations	2 349	1 348
Écart de conversion	110	- 90
Total	681	- 227

8- CLIENTS

	31/12/2020	31/12/2019
Clients et comptes rattachés < 1 an	130 532	132 094
Dépréciations	- 1 178	- 1 455
Total	129 354	130 639

La répartition du poste "clients" en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
EUR	81 %	80 %
GBP	14 %	16 %
PLN	3 %	3 %
USD	2 %	1 %

La juste valeur des créances clients n'est pas différente de la valeur comptable.

9- AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS COURANTS

	31/12/2020	31/12/2019
Créances sociales	996	963
Créances fiscales	4 111	3 315
Autres ⁽¹⁾	3 869	2 969
Total	8 976	7 247

⁽¹⁾ Dont fournisseurs débiteurs, charges constatées d'avance, autres créances...

La juste valeur des autres créances et actifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

10- CAPITAUX PROPRES

10.1 COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital social de la Société est composé de 18 528 750 actions d'une valeur nominale de 0,62 €, identique à 2019.

Au 15 mars 2021, les Sociétés Civiles La Brayère, L'Atelier, Le Château et la Famille Guillin agissant de concert, détiennent 65,61 % du capital.

10.2 ACTIONS PROPRES

Nombre d'actions détenues	Autorisations	Réalizations	
		2020	2019
Variations en quantités			
Détentions à l'ouverture		43 049	40 771
Achats d'actions	1 852 875	199 303	178 979
Ventes d'actions		- 199 596	- 176 701
Détentions à la clôture : 31 décembre		42 756	43 049
Variations en valeur			
Solde à l'ouverture		276	252
Achats d'actions		3 661	3 365
Ventes d'actions		- 3 593	- 3 341
Solde à la clôture : 31 décembre		344	276

Sur les 42 756 actions détenues à la clôture de l'exercice 2020, 34 130 actions ont été acquises antérieurement dans le cadre du programme de rachat d'actions et 8 626 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

10.3 DIVIDENDE

Le dividende, versé en 2020, s'élève à 5 545 k€, soit 0,30 € par action, contre 0,60 € en 2019. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 11 juin 2021 de distribuer un dividende de 0,90 € par action.

11- PROVISIONS POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

11.1 RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les cotisations à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

11.2 RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

11.2.1 Détail du poste provisions pour retraite et autres avantages à long terme

	31/12/2020	31/12/2019
Avantages postérieurs à l'emploi	6 669	7 224
Médailles du travail	24	26
Participation des salariés	4 021	3 993
Montant au passif	10 714	11 243

11.2.2 Évolution sur l'exercice

ÉVOLUTION sur l'exercice et éléments comptabilisés au compte de résultat	France		Italie		Autres		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	IDR	IDR	TFR	TFR	IDR	IDR		
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	5 437	4 369	1 710	1 920	77	163	7 224	6 452
Coût financier ⁽¹⁾	43	74	13	31			56	105
Coût des services rendus dans l'exercice ⁽²⁾	362	309	35	53	46	15	443	377
Éléments comptabilisés au compte de résultat	405	383	48	84	46	15	499	482
Prestations payées	- 343	- 186	- 149	- 327	- 1	- 102	- 493	- 615
Écarts actuariels de l'exercice ⁽³⁾	- 516	871	- 39	33			- 555	904
Écarts de conversion					- 6	1	- 6	1
Valeur actualisée des engagements à la clôture	4 983	5 437	1 570	1 710	116	77	6 669	7 224

⁽¹⁾ Le coût financier figure sur la ligne "Autres charges financières".

⁽²⁾ Le coût des services rendus dans l'exercice figure sur la ligne "Charges de personnel".

⁽³⁾ En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

L'engagement net du Groupe au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi figure au passif du bilan et s'élève à 6 669 k€ contre 7 224 k€ au 31 décembre 2019.

Analyse de sensibilité : en cas de hausse de 0,5 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi serait égal à 6 327 k€ soit une baisse de 5,1 %. En cas de baisse de 0,5 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi atteindrait 7 039 k€ soit une hausse de 5,5 %.

11.2.3 Les hypothèses actuarielles

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'actualisation	0,50 %	0,80 %	1,60 %	1,40 %	1,40 %
Taux d'augmentation des salaires	0,80 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %

12- PROVISIONS

	01/01 2019	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Variation de périmètre	31/12 2019
Provisions pour coûts de remise en état des sites	1 053					1 053
Autres provisions	1 756	50	- 25	- 1		1 780
Total des provisions non courantes	2 809	50	- 25	- 1	0	2 833
Litiges prud'homaux ⁽¹⁾	1 715	55	- 570	- 271		929
Autres provisions	23	50				73
Total des provisions courantes	1 738	105	- 570	- 271	0	1 002

	01/01 2020	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Variation de périmètre	31/12 2020
Provisions pour coûts de remise en état des sites	1 053					1 053
Autres provisions	1 780	49	- 42			1 787
Total des provisions non courantes	2 833	49	- 42	0	0	2 840
Litiges prud'homaux ⁽¹⁾	929	35	- 51	- 197		716
Autres provisions	73	100	- 63	- 10		100
Total des provisions courantes	1 002	135	- 114	- 207	0	816

⁽¹⁾ Les dotations apparaissent sur la ligne "Dotations aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

13- PASSIFS FINANCIERS

13.1 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	81 623	83 800
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	23 157	24 109
Total des dettes brutes	104 780	107 909
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 118 445	- 84 058
Total de l'endettement net	- 13 665	23 851
Gearing (Endettement net/Fonds propres)	- 0,03	0,06

	notionnel				31/12/2020	31/12/2019
	31/12/2020	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans		
Dettes envers les établissements de crédit	96 534	23 157	67 896	5 481	96 534	106 863
Instruments dérivés et autres ⁽¹⁾	8 246		1 503	6 743	8 246	1 046
Total	104 780	23 157	69 399	12 224	104 780	107 909

⁽¹⁾ Y compris engagements de rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle.

Taux d'intérêt des dettes financières :

	31/12/2020	31/12/2019
Total taux fixe	103 342	106 193
Total taux variable non couvert	538	216
Total taux variable couvert par swap à taux fixe	900	1 500
Total	104 780	107 909

Les intérêts sur dettes à taux variables sont indexés sur des références monétaires Euribor.

Les intérêts sur dettes à taux fixes, portant sur des emprunts en euros sont calculés à des taux variant entre 0,10 % et 1,85 %, l'échéance la plus longue étant 2027.

Analyse de sensibilité : si les taux variables variaient de 1 % en plus ou en moins, l'impact à dette constante, sur le coût de l'endettement, serait proche de zéro.

13.2 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe gère ses risques de taux et de change à l'aide d'instruments dérivés ; en aucun cas le Groupe est en risque spéculatif. La dette financière du Groupe est de 104,8 M€, dont 1,4 M€ à taux variable. Pour la gestion du risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise les instruments suivants :

Caractéristiques	Montant initial	Montant		Échéance	Valeur de marché	
		31/12/2020	31/12/2019		31/12/2020	31/12/2019
Swap prêteur taux fixe / Euribor 3m	5 700	900	1 500	2022	- 18	- 43

Cet instrument financier est qualifié de couverture de flux de trésorerie. Il est comptabilisé au bilan en valeur de marché à la date de clôture. La variation de juste valeur est comptabilisée en "autres éléments du résultat global". Aucune inefficacité n'a été constatée dans le résultat financier.

13.3 DETTES LOCATIVES

Les dettes locatives se décomposent ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Dettes locatives à plus d'un an	6 823	5 801
Dettes locatives à moins d'un an	2 731	2 116
Total	9 554	7 917

14- FOURNISSEURS

	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs et comptes rattachés < 1 an	71 723	83 178
Total	71 723	83 178

La répartition du poste "fournisseurs" en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
EUR	77 %	77 %
GBP	18 %	18 %
PLN	4 %	4 %

La juste valeur des dettes fournisseurs n'est pas différente de la valeur comptable.

15- AUTRES DETTES ET PASSIFS COURANTS

	31/12/2020	31/12/2019
Dettes sociales	25 355	24 133
Dettes fiscales	10 702	8 328
Autres ⁽¹⁾	15 706	15 832
Total	51 763	48 293

⁽¹⁾ Dont fournisseurs d'immobilisations, clients créditeurs, produits constatés d'avance, autres dettes...

La juste valeur des autres dettes et passifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

16- SYNTHÈSE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

	Catégories IAS 39	Niveaux IFRS 7	31/12/2020		31/12/2019	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers						
Dépôts, cautionnement et autres immobilisations financières	Prêts et créances au coût amorti	/	369	369	368	368
Créances clients	Prêts et créances au coût amorti	/	129 354	129 354	130 639	130 639
Créances fiscales et sociales ⁽¹⁾	N/A	/	5 107	N/A	4 278	N/A
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	N/A	/	2 601	N/A	2 084	N/A
Autres créances et actifs courants	Prêts et créances au coût amorti	/	1 268	1 268	885	885
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Niv 1	118 445	118 445	84 058	84 058
Passifs financiers						
Emprunts et dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	/	104 762	104 762	107 866	107 866
Dettes locatives	Passifs financiers au coût amorti	/	9 554	9 554	7 917	7 917
Instruments dérivés ⁽²⁾	N/A	Niv 2	18	18	43	43
Dettes fournisseurs	Passifs financiers au coût amorti	/	71 723	71 723	83 178	83 178
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	N/A	/	36 057	N/A	32 461	N/A
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	N/A	/	1 634	N/A	1 610	N/A
Autres dettes et passifs courants	Passifs financiers au coût amorti	/	14 072	14 072	14 222	14 222

Niv 1 : Instruments cotés sur les marchés financiers

Niv 2 : Instruments basés sur des données observables de marché

⁽¹⁾ Ne constitue pas un actif ou un passif financier au sens de la norme IAS 39.

⁽²⁾ Méthode comptable spécifique aux relations de couverture.

17- PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2020	2019
Chiffre d'affaires net des participations commerciales	619 581	658 135
Escomptes accordés	- 630	- 572
Variation provision pour SAV	3	- 60
Total	618 954	657 503

La répartition du produit des activités ordinaires en devises de transaction est la suivante :

	2020	2019
EUR	76 %	76 %
GBP	19 %	19 %
PLN	4 %	4 %
USD	1 %	1 %

18- ACHATS CONSOMMÉS

	2020	2019
Consommations de matières premières	- 156 894	- 201 915
Autres achats consommés	- 91 075	- 99 422
Dépréciations nettes sur stocks	707	- 136
Total	- 247 262	- 301 473

19- AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	2020	2019
Charges variables ⁽¹⁾	- 69 616	- 72 766
Charges fixes	- 33 535	- 37 357
Total	- 103 151	- 110 123

⁽¹⁾ Directement proportionnelles aux quantités vendues ou produites.

20- CHARGES DE PERSONNEL

	2020	2019
Charges de personnel	- 127 471	- 126 856
Intéressement	- 3 853	- 3 373
Participation	- 3 683	- 3 497
Indemnités de départ à la retraite et les autres avantages sociaux	93	150
Total	- 134 914	- 133 576

Au 31 décembre 2020, l'effectif moyen du Groupe s'élève à 2 555 personnes, en diminution de 2,4 % par rapport à 2019. Le nombre moyen d'intérimaires et de saisonniers est de 269 en 2020, contre 314 en 2019.

21- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	2020	2019
Dotations aux amortissements	- 31 533	- 31 005
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation des actifs	- 2 871	- 1 975
Dotations aux amortissements	- 34 404	- 32 980

Dotations pour :

Litiges prud'homaux	- 35	- 55
Autres	- 100	- 50
Reprises pour :		
Litiges prud'homaux	197	273
Autres	10	
Dotations aux provisions	72	168
Total	- 34 332	- 32 812

22- AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	2020	2019
Produits des cessions d'immobilisations	560	415
Autres produits d'exploitation	1 156	3 074
Autres produits d'exploitation	1 716	3 489
Dépréciations nettes sur créances clients	- 24	- 352
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	- 807	- 438
Autres charges d'exploitation	- 353	- 408
Autres charges d'exploitation	- 1 184	- 1 198
Total	532	2 291

23- AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

Aucun produit opérationnel au titre de l'exercice 2020.

Pour rappel, en 2019, les autres produits opérationnels d'un montant de 1 042 k€ correspondent à un remboursement d'assurance suite à des intempéries subies sur plusieurs bâtiments.

24- AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Aucune charge opérationnelle au titre de l'exercice 2020.

Pour rappel, en 2019, les autres charges opérationnelles d'un montant de 677 k€ correspondent à des coûts suite à des intempéries subies sur plusieurs bâtiments.

25- COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	2020	2019
Intérêts des emprunts	- 556	- 776
Autres intérêts reçus (placements, intérêts moratoires...)	117	253
Autres intérêts versés	- 28	- 28
Total	- 467	- 551

26- AUTRES PRODUITS FINANCIERS

	2020	2019
Gains de change	1 106	1 120
Autres	1	12
Total	1 107	1 132

27- AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	2020	2019
Pertes de change	- 1 767	- 874
Autres	- 267	- 274
Total	- 2 034	- 1 148

28- IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

28.1 CHARGE D'IMPÔT

	2020	2019
Impôt sur les sociétés	- 20 746	- 20 565
Impôt différé	- 882	- 593
Total	- 21 628	- 21 158

28.2 RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX MOYEN DU GROUPE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	2020		2019	
Résultat net consolidé avant impôt	84 038		67 051	
Impôt théorique	- 21 246	- 25,3 %	- 19 586	- 29,2 %
Différences permanentes	- 108	- 0,1 %	- 92	- 0,1 %
Déficits non activés et crédits d'impôts	- 541	- 0,6 %	- 1 104	- 1,6 %
Différences de taux d'impôts	267	0,3 %	- 376	- 0,6 %
Impôt effectif	- 21 628	- 25,7 %	- 21 158	- 31,6 %
Résultat net	62 410		45 893	

28.3 ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

Les sociétés françaises ont revalorisé les montants des actifs et des passifs d'impôts différés afin de tenir compte de la baisse graduelle du taux d'impôt sur les sociétés. En 2020, la réduction progressive du taux d'impôt est prévue de 28 % à 25 % d'ici 2022.

	31/12/2020	Résultat	Capitaux propres	Autres ⁽¹⁾	31/12/2019
Avantages au personnel	1 305	6	- 142	279	1 162
Décalages temporels liés aux fiscalités locales	1 148	- 937		- 121	2 206
Immobilisations et amortissements	- 15 381	259		- 1 839	- 13 801
Instruments financiers	5		- 9		14
Droits d'utilisation des actifs	26	11			15
Provisions réglementées	- 345			83	- 428
Autres provisions non courantes	302	- 25			327
Elimination des marges internes	1 119	156		- 61	1 024
Activation de déficits	755	- 352			1 107
Impôt différé net	- 11 066	- 882	- 151	- 1 659	- 8 374
Actifs d'impôt différé	1 117				1 412
Passifs d'impôt différé	- 12 183				- 9 786

⁽¹⁾ Les flux "Autres" intègre les variations de périmètre, les effets de change ainsi que des reclassements entre différentes natures d'impôts différés.

29- SECTEURS OPÉRATIONNELS

29.1 INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Produits et résultats sectoriels	Secteur Emballages		Secteur Matériels		Holding et éliminations		Total Groupe	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Produits des activités ordinaires externes	576 798	611 938	42 153	45 558	3	7	618 954	657 503
Produits des activités ordinaires internes	205	138	455	187	- 660	- 325	0	0
Produits des activités ordinaires	577 003	612 076	42 608	45 745	- 657	- 318	618 954	657 503
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 31 755	- 30 175	- 981	- 759	- 1 596	- 1 878	- 34 332	- 32 812
Résultat opérationnel	76 222	55 042	5 307	5 965	3 903	6 611	85 432	67 618
Coût de l'endettement financier net	- 611	- 1 374	43	26	101	797	- 467	- 551
Impôts sur les résultats	- 19 425	- 16 088	- 1 549	- 1 881	- 654	- 3 189	- 21 628	- 21 158
Résultat net	56 345	37 291	3 713	4 148	2 352	4 454	62 410	45 893
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	108 399	84 775	6 285	6 786	4 513	8 767	119 197	100 328
Actifs sectoriels	523 908	499 016	25 672	27 837	38 185	54 951	587 765	581 804
Passifs sectoriels	124 477	133 125	9 676	10 547	3 703	2 877	137 856	146 549
Investissements ⁽¹⁾	22 051	30 077	836	576	202	1 566	23 089	32 219
Effectif moyen (intérimaires et saisonniers inclus)	2 549	2 663	228	225	48	45	2 825	2 933

⁽¹⁾ Hors augmentation des droits d'utilisation des actifs.

29.2 INFORMATION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le produit des activités ordinaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients. Quant aux actifs et investissements, ils sont repris en fonction de la situation géographique des sociétés du Groupe.

Autres informations	France		Royaume-Uni		Italie		Autres		Total Groupe	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Produits des activités ordinaires	222 446	238 505	116 077	122 987	64 210	67 672	216 221	228 339	618 954	657 503
Actifs sectoriels	277 217	273 184	95 205	104 564	60 813	63 155	154 530	140 901	587 765	581 804
Investissements ⁽¹⁾	12 897	13 455	4 168	7 260	2 195	2 801	3 829	8 703	23 089	32 219

⁽¹⁾ Hors augmentation des droits d'utilisation des actifs.

29.3 RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS

Actif	31/12/2020	31/12/2019
Écarts d'acquisition	100 029	91 029
Autres immobilisations incorporelles	12 044	6 584
Immobilisations corporelles	238 913	245 241
Droits d'utilisation des actifs	9 502	7 930
Autres actifs financiers non courants	369	368
Stocks et en-cours	88 578	92 766
Créances clients	129 354	130 639
Autres créances et actifs courants	8 976	7 247
Actifs sectoriels	587 765	581 804
Impôts différés actif	1 117	1 412
Créance d'impôt sociétés	3 346	185
Trésorerie et équivalents de trésorerie	118 445	84 058
Total actif	710 673	667 459

Passif	31/12/2020	31/12/2019
Autres provisions non courantes	2 840	2 833
Provisions pour retraite et autres avantages à long terme	10 714	11 243
Provisions courantes	816	1 002
Dettes fournisseurs	71 723	83 178
Autres dettes et passifs courants	51 763	48 293
Passifs sectoriels	137 856	146 549
Capitaux propres - Attribuables au Groupe	441 906	391 748
Intérêts ne conférant pas le contrôle	390	195
Emprunts et dettes financières long terme	81 623	83 800
Emprunts et dettes financières court terme	23 157	24 109
Dettes locatives long terme	6 823	5 801
Dettes locatives court terme	2 731	2 116
Impôts différés passif	12 183	9 786
Dettes d'impôt sociétés	4 004	3 355
Total des capitaux propres et des passifs	710 673	667 459

30- RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

	2020	2019
Résultat part du Groupe en euros	62 017 577	45 698 139
Nombre d'actions total	18 528 750	18 528 750
Moyenne pondérée des actions propres acquises	- 43 877	- 43 838
Moyenne pondérée des actions	18 484 873	18 484 912
Résultat par action	3,36	2,47

En l'absence d'actions potentiellement dilutives, le résultat dilué par action est identique au résultat par action.

31- PARTIES LIÉES

31.1 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2020 aux organes de direction du Groupe Guillin en raison de leur fonction dans les sociétés contrôlées, s'élèvent à 0,8 M€ net de charges et d'impôts, identique à 2019.

31.2 OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2020, au titre de dividendes, la somme de 3 603 k€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, et à la Famille Guillin.

32- TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

32.1 AUTRES PRODUITS ET CHARGES CALCULÉS

	2020	2019
Dotations aux provisions pour retraite et autres avantages à long terme	550	532
Reprises de provisions utilisées	- 651	- 1 209
Variation de la participation des salariés	28	- 112
Autres produits et charges calculés	- 73	- 789

32.2 IMPÔTS NETS VERSÉS

	2020	2019
Paiements d'impôts sociétés	- 22 581	- 16 254
Remboursements d'impôts sociétés	177	1 124
Impôts nets versés	- 22 404	- 15 130

32.3 ACQUISITIONS DE FILIALES

	2020	2019
Coût d'acquisition des titres	- 14 202	- 7 148
Trésorerie acquise	361	1 370
Total	- 13 841	- 5 778

32.4 RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE

	2020	2019
Disponibilités	82 945	57 059
Placements court terme	35 500	26 999
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	118 445	84 058
Banques créditrices ⁽²⁾	- 493	- 133
Total trésorerie	117 952	83 925

⁽¹⁾ Dont montants en :

kGBP	19 938	13 442
kPLN	16 788	15 769

⁽²⁾ Compris dans les emprunts et dettes financières court terme.

Les placements à court terme peuvent être constitués de SICAV monétaires, de certificats de dépôts et de placements en devises.

33- ENGAGEMENTS DU GROUPE HORS BILAN

33.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Type	Biens donnés en garantie	31/12/2020	31/12/2019
Hypothèque	Bâtiments	1 800	3 000
Nantissement	Titres	37 872	37 872
Cautions bancaires		744	744

33.2 ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

34- PASSIFS ÉVENTUELS

Néant.

35- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 2 mars 2021, Groupe Guillin a annoncé être entré en négociation exclusive avec UI Investissement pour l'acquisition du Groupe Gault & Frémont. Fort d'un savoir-faire reconnu, le Groupe Gault & Fremont a réalisé un chiffre d'affaires de 66 M€ en 2019 et emploie 270 personnes sur ses 4 sites de production (3 en France et 1 en Belgique). La réalisation définitive de l'opération interviendra après obtention des autorisations nécessaires.

Le risque sanitaire lié à la pandémie du coronavirus devrait rester présent a minima durant les premiers mois de l'exercice 2021. Le Groupe restera attentif aux éventuelles conséquences économiques qu'elle pourrait avoir sur l'activité de ses filiales.

COMPTES SOCIAUX

1 Bilan de la société mère

ACTIF (En milliers d'euros)		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amortissements	Net	Net
Actif immobilisé					
Concessions, brevets et droits similaires	Note 3	3 668	3 117	551	444
Terrains	Note 3	10 469		10 469	10 469
Constructions	Note 3	27 461	8 742	18 719	19 726
Autres immobilisations corporelles	Note 3	1 864	1 655	209	419
Participations	Note 4	200 655	12 730	187 925	187 856
Autres immobilisations financières	Note 4	57 726		57 726	32 148
Total de l'actif immobilisé		301 843	26 244	275 599	251 062
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	Note 5	1 391		1 391	1 509
Autres créances	Note 5	56 037	6 204	49 833	77 623
Valeurs mobilières de placement	Note 6	211		211	144
Disponibilités		86 494		86 494	61 587
Charges constatées d'avance	Note 7	552		552	623
Total de l'actif circulant		144 685	6 204	138 481	141 486
Ecart de conversion actif					
Total actif		446 528	32 448	414 080	392 548

PASSIF (En milliers d'euros)		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres			
Capital social	Note 8	11 488	11 488
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 873	9 873
Réserve légale		1 260	1 260
Autres réserves		239 500	219 068
Report à nouveau		13	27
Résultat de l'exercice		34 050	25 964
Provisions règlementées		288	240
Total des capitaux propres		296 472	267 920
Provisions pour risques et charges	Note 9	1 000	1 070
Dettes			
	Note 10		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		93 053	100 667
Fournisseurs et comptes rattachés		351	865
Dettes fiscales et sociales		2 133	3 123
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		57	133
Autres dettes		21 014	18 770
Total des dettes		116 608	123 558
Ecart de conversion passif			
Total passif		414 080	392 548

2 Résultat de la société mère

(En milliers d'euros)	France	Export	2020 Total	2019 Total
Produits d'exploitation				
Production vendue : Services	7 312	7 017	14 329	15 220
Chiffre d'affaires net	Note 11		14 329	15 220
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits			707	1 090
Total des produits d'exploitation			15 036	16 310
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes			2 748	3 074
Impôts, taxes et versements assimilés			445	398
Salaires et traitements	Note 12		4 579	3 903
Charges sociales	Note 12		1 680	1 438
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 302	1 292
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			73	74
Total des charges d'exploitation			10 827	10 179
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			4 209	6 131
Produits financiers				
Produits financiers de participations			35 278	27 601
Autres intérêts et produits assimilés			1 284	1 742
Reprises sur provisions et transferts de charges				8 000
Différence positive de change			537	1 924
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			148	87
Total des produits financiers			37 247	39 354
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			3 944	14 990
Intérêts et charges assimilés			804	798
Différence négative de change			3 047	637
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			68	115
Total des charges financières			7 863	16 540
RÉSULTAT FINANCIER	Note 13		29 384	22 814
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			33 593	28 945
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				3
Produits exceptionnels sur opérations en capital			34	
Reprises sur provisions et transferts de charges			82	4
Total des produits exceptionnels			116	7
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				21
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			8	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			59	61
Total des charges exceptionnelles			67	82
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	Note 14		49	- 75
Impôts sur les bénéfices	Note 15		408	- 2 906
TOTAL DES PRODUITS			52 399	55 671
TOTAL DES CHARGES			18 349	29 707
RÉSULTAT NET			34 050	25 964

3 Flux de trésorerie de la société mère

(En milliers d'euros)		2020	2019
RÉSULTAT NET		34 050	25 964
Dotations nettes aux amortissements	Note 3.2	1 302	1 292
Dotations nettes aux provisions		3 921	7 046
Plus values ou moins values de cessions		- 1	
Capacité d'autofinancement de l'exercice		39 272	34 302
Variation des stocks nets de provisions			
Variation des créances clients nettes de provisions		118	22
Variation des dettes fournisseurs		- 514	- 464
Variation des autres créances et dettes		- 1 108	- 880
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		- 1 504	- 1 322
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation		37 768	32 980
Acquisitions d'immobilisations	Note 3.1	- 202	- 600
Cessions d'immobilisations		34	
Investissements nets		- 168	- 600
Investissement net financier		- 25 671	- 10
Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement		- 25 839	- 610
Nouveaux emprunts		10 000	9 000
Remboursements emprunts		- 17 606	- 19 388
Dividendes versés		- 5 545	- 11 090
Variation issue des opérations de financement		- 13 151	- 21 478
Incidence des écarts de conversion			
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		- 1 223	10 891
TRÉSORERIE à l'ouverture de l'exercice		120 278	109 387
TRÉSORERIE à la clôture de l'exercice	Note 20	119 055	120 278

4 Variation des capitaux propres de la société mère

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Situation au 31/12/2018	18 528 750	11 488	9 873	191 156	29	40 261	183	252 990
Dotations nettes provisions réglementées							57	57
Affectation du résultat 2018				40 290	- 29	- 40 261		
Dividendes distribués				- 11 117				- 11 117
Dividendes actions propres					27			27
Résultat exercice 2019						25 964		25 964
Situation au 31/12/2019	18 528 750	11 488	9 873	220 328	27	25 964	240	267 920
Dotations nettes provisions réglementées							48	48
Affectation du résultat 2019				25 991	- 27	- 25 964		
Dividendes distribués				- 5 559				- 5 559
Dividendes actions propres					13			13
Résultat exercice 2020						34 050		34 050
Situation au 31/12/2020	18 528 750	11 488	9 873	240 760	13	34 050	288	296 472

5 Annexe aux comptes de la société mère

1- ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

1.1 SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le 11 mars 2020, Transalpack SA, société suisse nouvellement créée, filiale à 100 % de Groupe Guillin SA, a acquis 67 % de la société Thermoflex SA, société de distribution d'emballages alimentaires sur le marché suisse à destination des acteurs des métiers de bouche.

Groupe Guillin SA est confronté au risque sanitaire majeur lié à la pandémie du coronavirus qui affecte les populations et l'économie mondiale. Des dispositions adaptées à cette situation exceptionnelle ont été mises en place dès le début de l'épidémie afin d'assurer au mieux la protection de l'ensemble des collaborateurs, en cohérence avec les recommandations et mesures préconisées par les autorités publiques. En 2020, la société n'a pas connu d'impact économique significatif lié à cette pandémie.

1.2 POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le 2 mars 2021, Groupe Guillin a annoncé être entré en négociation exclusive avec UI Investissement pour l'acquisition du Groupe Gault & Frémont. Fort d'un savoir-faire reconnu, le Groupe Gault & Frémont a réalisé un chiffre d'affaires de 66 M€ en 2019 et emploie 270 personnes sur ses 4 sites de production (3 en France et 1 en Belgique). La réalisation définitive de l'opération interviendra

après obtention des autorisations nécessaires.

Le risque sanitaire lié à la pandémie du coronavirus devrait rester présent a minima durant les premiers mois de l'exercice 2021. Groupe Guillin restera attentif aux éventuelles conséquences économiques qu'elle pourrait avoir sur l'activité de ses filiales.

2- PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, règles et méthodes comptables découlant du plan comptable général (règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020, modifiant le règlement ANC 2014-03, relatif au plan comptable général).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation

des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels achetés à des prestataires de services en informatique sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans. Les brevets sont amortis sur une durée de 20 ans.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité et des conditions probables d'utilisation des biens :

- constructions : 30 ans
- agencements et aménagements : 10 ans
- matériel industriel et moules : 2 à 10 ans
- matériel de transport : 4 à 5 ans
- matériel de bureau : 10 ans
- matériel informatique : 2 à 5 ans.

Certains matériels font l'objet d'un amortissement dégressif. Le complément par rapport à l'amortissement linéaire est traité comme dérogatoire ; il est comptabilisé en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

2.3 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont valorisés au coût historique d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges. À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

2.4 ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont comptabilisées en titres immobilisés, à l'exception de celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité qui figurent en valeurs mobilières de placement. Les excédents du contrat de liquidité destinés aux opérations de régularisation des cours sont comptabilisés dans le compte "Disponibilités".

2.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, pour tenir compte des risques de non-recouvrement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6 OPÉRATIONS EN DEVICES

Les opérations en devises sont enregistrées aux cours des devises à la date des transactions.

Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours du 31 décembre, à l'exception de celles ayant fait l'objet d'une couverture, les gains et pertes non réalisés

résultant de cette réévaluation étant portés en écart de conversion. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains potentiels dans une même devise.

Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur des disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.7 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, calculée par catégorie de titres, est inférieure à la valeur comptable.

2.8 DISPONIBILITÉS

Les disponibilités en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'année. Les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

2.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour Groupe Guillin une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future. Les provisions pour risques relatifs aux filiales sont évaluées en fonction de leur situation nette négative.

2.10 INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

L'ensemble des engagements sociaux et de retraite est compris dans les engagements hors bilan. Ils correspondent aux indemnités, charges sociales comprises, qui seraient allouées au personnel à l'âge de 62 ans pour les non-cadres et de 67 ans pour les cadres, compte tenu du taux de rotation et de la probabilité de présence. Le calcul en 2020 a fait l'objet d'une actualisation au taux de 0,50 % et d'une revalorisation salariale de 0,80 % pour les non-cadres et les cadres. Il intègre un taux de charges sociales de 46 %.

2.11 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La Société peut procéder à des garanties de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette. Elle peut également se couvrir pour des risques de changes liés aux variations monétaires. À ce titre, les résultats dégagés sur les couvertures de taux et de change sont comptabilisés en résultat financier.

2.12 DISTINCTION ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de

l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.13 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie, dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie, prend en compte, outre les soldes bancaires créditeurs, les disponibilités et les

valeurs mobilières de placement, les avances nettes de trésorerie aux filiales.

2.14 CONSOLIDATION

Groupe Guillin SA est consolidée dans le Groupe Guillin en tant que tête de consolidation.

Les montants figurants dans les notes qui suivent sont indiqués en milliers d'euros.

3- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

3.1 MOUVEMENTS SUR LES IMMOBILISATIONS

Rubriques	Valeur brute au 01/01/2020	Acquisitions	Virements poste à poste	Cessions et mise au rebut	Valeur brute au 31/12/2020
Concessions, brevets et droits similaires	4 134	277		- 743	3 668
Terrains	10 469				10 469
Constructions	27 461				27 461
Autres immobilisations corporelles	2 059	- 75		- 120	1 864
Total	44 123	202		- 863	43 462

3.2 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Rubriques	Au 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2020
Concessions, brevets et droits similaires	3 690	169	742	3 117
Constructions	7 735	1 007		8 742
Autres immobilisations corporelles	1 640	126	111	1 655
Total	13 065	1 302	853	13 514

4- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

4.1 PARTICIPATIONS

Rubriques	Au 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2020
Valeurs brutes	200 586	94	25	200 655
Provisions	- 12 730			- 12 730
Valeurs nettes	187 856	94	25	187 925

Les participations sont détaillées à la note 18.

4.2 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Rubriques	Au 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2020
Titres immobilisés	133			133
Créances rattachées à des participations	32 015	25 578		57 593
Valeurs brutes	32 148	25 578		57 726
Provisions				
Valeurs nettes	32 148	25 578		57 726

Les titres immobilisés sont constitués de 34 130 actions propres. Leur valeur comptable à la clôture de l'exercice s'élève à 133 k€.

Au cours de l'exercice, Groupe Guillin a mis en place deux prêts à long terme avec ses filiales Transalpack (14 400 k€) et Sharp Interpack (10 000 kGBP).

5- CRÉANCES

La répartition des créances selon leurs échéances, les créances concernant les entreprises liées et les produits à recevoir, sont présentés dans le tableau ci-après :

Rubriques	Montant brut au bilan	Effets à encaisser	Entreprises liées	Produits à recevoir	Montant à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	1 391		1 391	829	
Autres créances	56 037		53 151	85	

La baisse des autres créances correspond essentiellement à la variation des comptes courants avec les filiales.

6- VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2020, il s'agit des actions propres du contrat de liquidité ainsi que de placements de trésorerie à échéance 1 mois au plus.

7- CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement des frais généraux.

8- CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 18 528 750 actions d'une valeur nominale de 0,62 €.

9- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre, les mouvements affectant les provisions pour risques et charges sont les suivants :

	Solde à l'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Solde à la clôture
			Montant utilisé	Montant non utilisé	
Divers ⁽¹⁾	1 070				1 070
Résultat financier : perte de change	2		- 2		0
Au 31/12/2019	1 072	0	- 2	0	1 070
Divers ⁽¹⁾	1 070		- 21	- 49	1 000
Résultat financier : perte de change	0				0
Au 31/12/2020	1 070	0	- 21	- 49	1 000

⁽¹⁾ Des provisions ont été comptabilisées pour couvrir les risques attachés aux procédures en cours.

10- DETTES

La répartition des dettes selon leurs échéances, le détail des effets à payer, les dettes concernant les entreprises liées et les charges à payer, sont présentés dans le tableau ci-après :

Dettes	Brut	Effets à payer	Entreprises liées	Charges à payer	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts ⁽¹⁾ et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	93 053			27	20 569	67 003	5 481
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽³⁾	351		43	152	351		
Dettes fiscales et sociales	2 133			657	2 133		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ⁽³⁾	57				57		
Autres dettes	21 014		20 056	956	21 014		

⁽¹⁾ Emprunts souscrits en cours d'exercice 10 000 k€

Emprunts remboursés en cours d'exercice 17 606 k€

⁽²⁾ Dont : à 2 ans maximum à l'origine 27 k€
à plus de 2 ans à l'origine 93 026 k€

⁽³⁾ Dont : factures non parvenues 152 k€
et échéances à moins de 60 jours 408 k€

La société n'a aucun ratio financier à respecter selon les termes des contrats d'emprunts qu'elle a souscrits.

11- CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement représenté par les redevances perçues auprès des sociétés filiales et par les loyers.

12- CHARGES DE PERSONNEL

12.1 EFFECTIF

La ventilation par catégorie de l'effectif moyen est présentée dans le tableau ci-après :

Personnel salarié	2020	2019
Cadres	34	32
Non cadres	14	13
Total	48	45

12.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2020 aux organes de Direction de la SA Groupe Guillin s'élèvent à 0,6 M€ net de charges et d'impôts.

13- RÉSULTAT FINANCIER

Charges financières : 7 863 k€

Produits financiers : 37 247 k€

dont : 35 278 k€ de dividendes reçus des sociétés filiales.

14- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2020	2019
Charges exceptionnelles	67	82
dont sur opérations de gestion		21
sur opérations en capital	8	
amortissements dérogatoires	59	61
dépréciations des immobilisations		
dotations aux provisions pour risques exceptionnels		
Produits exceptionnels	116	7
dont sur opérations de gestion		3
sur opérations en capital	34	
amortissements dérogatoires	12	4
reprises de provisions pour risques exceptionnels	70	

15- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

15.1 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT COURANT / EXCEPTIONNEL

2020	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Avant impôts	33 593	49
Impôts	422	- 14
Après impôts	34 015	35

15.2 IMPÔTS PAR PAYS

	2020	2019
Impôt en France	1 075	- 2 175
Impôt au Royaume-Uni (Landlord non resident)	- 667	- 731
Total	408	- 2 906

16- ENGAGEMENTS HORS BILAN

16.1 ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

16.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

Cautions données pour couvrir les engagements de certaines filiales : 976 k€

16.3 AUTRES ENGAGEMENTS

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite (y compris charges sociales) s'élève à 721 k€. Aucune provision pour risques et charges n'est comptabilisée à ce titre.

16.4 RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

La SA Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie centralisée. En aucun cas, elle ne prend des risques spéculatifs.

Pour la gestion du risque de taux d'intérêt, le Groupe Guillin utilise les instruments suivants :

Caractéristiques	Montant initial	Montant		Échéance	Valeur de marché	
		31/12/2020	31/12/2019		31/12/2020	31/12/2019
Swap prêteur taux fixe / Euribor 3m	5 700	900	1 500	2022	- 18	- 43

17- INTÉGRATION FISCALE EN FRANCE

La société Groupe Guillin, détenant à plus de 95 % les sociétés filiales Guillin Emballages, Rescaset Concept, Socamel Technologies et Alterecopack a opté pour le régime de l'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale est établie de sorte que la charge d'impôt supportée par les sociétés intégrées soit la même qu'en absence d'intégration. L'économie de trésorerie, réalisée grâce aux déficits, est prise en compte immédiatement dans le résultat des sociétés déficitaires.

- Impôt comptabilisé : 1 075 040 Euros (produit)
- Impôt théorique : 1 089 965 Euros (en l'absence d'intégration fiscale)
- Créance d'impôt à la clôture de l'exercice : 2 583 543 Euros.

18- FILIALES ET PARTICIPATIONS – VALEURS MOBILIÈRES

Filiales et Participations	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances accordés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales détenues à plus de 50 %										
Guillin Emballages	11 083	45 348	100,00	11 048	11 048			116 168	20 787	17 603
Alphaform	1 236	27 045	100,00	11 421	11 421	4 327		75 507	5 738	4 636
Dynaplast	8 641	17 482	100,00	16 143	16 143			51 696	3 167	3 001
Nespack	14 100	7 179	100,00	18 920	18 920	2 320		59 951	2 365	1 050
Rescaset Concept	800	9 951	100,00	13 351	13 351			43 837	2 833	2 425
Socamel Technologies	5 000	7 229	100,00	28 037	28 037			30 345	2 897	2 745
Veripack Embalajes	460	26 467	100,00	5 000	5 000			61 630	4 402	3 726
Guillin Inmobiliaria	3	3 463	100,00	3	3	9 280		1 250	434	
Guillin Deutschland	300	604	100,00	300	300	101		6 808	32	
KIV Verpackungen	280	- 6 523	100,00	12 730	0	18 115		24 986	- 3 951	
Guillin Polska	21 049 (kPLN)	80 839 (kPLN)	100,00	11 915	11 915	6 671		222 687 (kPLN)	20 707 (kPLN)	
Sharp Interpack	7 200 (kGBP)	44 144 (kGBP)	100,00	61 553	61 553	21 113		2 391 (kGBP)	7 891 (kGBP)	
Alterecopack	10 000	1 385	100,00	10 000	10 000	32 000			855	
Transalpack	100 (kCHF)	- 342 (kCHF)	100,00	94	94	14 400			- 342 (kCHF)	
Filiale détenue à moins de 50 %										
Guillin Italia ⁽¹⁾	104	4 044	6,00 ⁽¹⁾	131	131			27 468	1 233	91
Total Filiales et Participations				200 645	187 915					
Titres immobilisés										
Actions propres				133	133					
Valeurs mobilières de placement										
Actions propres				211	211					
Total Valeurs mobilières				200 989	188 259					

⁽¹⁾ Les 94 % restants sont détenus par Guillin Emballages.

19- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2020 au titre de dividendes, la somme de 3 603 k€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, et à la famille Guillin.

20- RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DU TABLEAU DES FLUX

	2020	2019
Banques créditrices ⁽¹⁾	- 27	- 35
Valeurs mobilières de placement	211	144
Disponibilités	86 494	61 587
Avances de trésorerie nettes aux filiales	32 377	58 582
Total	119 055	120 278

⁽¹⁾ Compris dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

6 Résultat des 5 derniers exercices en euros

Nature des indications	2016	2017	2018	2019	2020
1 - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	11 487 825	11 487 825	11 487 825	11 487 825	11 487 825
Nombre des actions ordinaires existantes	18 528 750	18 528 750	18 528 750	18 528 750	18 528 750
2 - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	13 625 429	14 466 744	14 891 691	15 220 471	14 328 736
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	30 850 666	50 147 841	43 447 237	32 479 561	38 935 520
Impôts sur les bénéfices	- 1 992 490	- 1 685 594	- 1 763 942	- 2 906 086	408 019
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	30 177 117	47 226 783	40 260 748	25 964 045	34 049 538
Résultats distribués	7 596 788	12 043 688	12 970 125	11 117 250	5 558 625
3 - RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,56	2,62	2,25	1,60	2,12
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,63	2,55	2,17	1,40	1,84
Dividende distribué à chaque action	0,41	0,65	0,70	0,60	0,30
4 - PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	41	40	43	45	48
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 234 897	3 366 629	3 850 275	3 903 369	4 579 174
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 262 206	1 267 554	1 426 898	1 427 359	1 621 320

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

1 Ordre du jour

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, incluant les informations relatives au gouvernement d'entreprise, ainsi que le rapport de gestion du Groupe consolidé et la déclaration de performance extra-financière (Responsabilité sociale, sociétale et environnementale),
- Rapport spécial du Conseil sur les attributions gratuites d'actions et sur les options de souscription,
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et des rapports qui les concernent, quitus au Directeur Général et aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Fixation du montant de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-40-1 du Code de commerce,
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat de deux Administrateurs,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce pour une période de 18 mois.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Modification de l'article 16 des statuts de la Société (Conseil d'Administration - Composition - Administrateur salarié),
- Modification de l'article 20 des statuts de la Société (Délibérations du Conseil - Procès-Verbaux - Copies - Habilitation au Secrétaire du Conseil),
- Pouvoirs pour formalités.

2 Projets de résolutions

DE LA COMPÉTENCE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés qui font ressortir un bénéfice de 34 049 538,46 euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve enfin le montant global s'élevant à 43 067 euros des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et dont l'incidence fiscale, au plan de cet impôt lui-même, a représenté 12 459 euros.

L'Assemblée Générale donne au Directeur Général et aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur(s) fonction / mandats pour l'exercice approuvé.

Deuxième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de 34 049 538,46 euros, de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de distribution de dividendes, pour 16 675 875,00 €
- après prélèvement du report à nouveau pour 13 228,20 €
- le solde, soit 17 386 891,66 € étant affecté à la réserve ordinaire

Par conséquent, le dividende par action est fixé à 0,90 €.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Ces dividendes seront payés en principe le 24 juin 2021.

L'Assemblée Générale décide, compte tenu de la détention par la Société d'une partie de ses propres actions, que le dividende revenant aux actions auto-détenues, et non versé de ce fait, sera affecté au compte "report à nouveau".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	dividendes en €	autres revenus distribués	
31/12/2019	0,30 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2018	0,60 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2017	0,70 €	NÉANT	NÉANT

Troisième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 62 410 238,48 euros (dont part de Groupe Guillin : 62 017 576,85 euros).

Quatrième résolution

Rémunération à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 35 500 € (trente-cinq mille cinq cents euros) le montant global annuel maximum de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021. Conformément aux dispositions de l'article L.225-45 du Code de commerce, il appartient au Conseil d'Administration de répartir ledit montant global annuel de la rémunération entre ses membres.

Cinquième résolution

Conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de

la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Jeannine Huot-Marchand

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Jeannine Huot-Marchand, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2027 qui statuera sur les comptes du dernier exercice clos.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Bertrand Guillin

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Bertrand Guillin, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2027 qui statuera sur les comptes du dernier exercice clos.

Huitième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce pour une période de 18 mois

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions proposé, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 18 528 750 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 12 juin 2020 dans sa dixième résolution.

Ces achats pourront être effectués en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe Guillin par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité dans le cadre des restrictions de négociation en termes de volume, de prix, et

de ressources allouées par l'émetteur dans les conditions précisées respectivement aux paragraphes 3a, 3b et 3c de l'article 4 de la Décision AMF n°2018-01 du 02/07/2018,

- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tout moyen, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation en vigueur.

La Société n'entend pas recourir à des produits dérivés ou mécanismes optionnels.

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 74 115 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous les accords et d'effectuer toutes les formalités.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Neuvième résolution

Modification de l'article 16 des statuts de la Société (Conseil d'Administration - Composition - Administrateur salarié)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société, à effet de ce jour.

Ainsi, l'"Article 16 – Conseil d'Administration – Composition" des statuts de la Société, anciennement libellé comme suit :

"La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux

mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à un (1).

Sous les conditions de seuil du I de l'article L.225-27-1 du Code de commerce, le conseil d'administration pourra comprendre, outre les administrateurs dont le nombre et le mode de désignation sont prévus aux articles L.225-17 et L.225-18 du Code de commerce, des administrateurs représentant les salariés."

devient :

Nouvelle rédaction :

"La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé

dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Le conseil d'administration comprend, outre les administrateurs dont le nombre et le mode de désignation sont prévus aux articles L. 225-17 et L. 225-18, un administrateur salarié élu par le personnel de la société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-27 du Code de commerce.

L'administrateur élu par le personnel de la société n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'administrateurs prévus à l'article L. 225-17, ni pour l'application du premier alinéa de l'article L.225-18-1.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à un (1)."

Dixième résolution

Modification de l'article 20 des statuts de la Société (Délibérations du Conseil - Procès-Verbaux - Copies - Habilitation au Secrétaire du Conseil)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide

d'habiliter le Secrétaire du Conseil d'Administration à certifier les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations du Conseil, et de compléter ainsi, à effet de ce jour, le cinquième alinéa de l' "Article 20 – Délibérations du Conseil – Procès-Verbaux" des statuts de la Société.

En conséquence, le cinquième alinéa de l' "Article 20 – Délibérations du conseil – Procès-Verbaux" des statuts, anciennement libellé comme suit :

"Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur."

devient :

Nouvelle rédaction :

"Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur. Les copies ou extraits de procès-verbaux de ces délibérations sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général de la société, ou par le secrétaire du conseil."

Onzième résolution

Formalités

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du Présent Procès-Verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 9 juin 2021 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'Assemblée, cette attestation de participation doit être transmise au siège social de la Société GROUPE GUILLIN, Zone Industrielle, Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny,

25290 Ornans, en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce ; ou
- b) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ; ou
- c) voter par correspondance.

Au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site internet de la Société, et sera disponible sur demande écrite adressée au siège social de la Société.

À compter de la convocation, les actionnaires pourront demander par écrit au siège social de la Société de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que la Société le reçoive au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée (article R.225-77 du Code de commerce) soit le 7 juin 2021 au plus tard. Les formulaires renvoyés par les actionnaires au porteur qui ne seraient pas accompagnés de cette attestation de participation ne pourront être pris en compte pour l'Assemblée conformément à l'article R.225-77 du Code de commerce. Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation au siège social de la Société par voie électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr.

La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions nécessaires doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr, au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de l'Avis Préalable, soit le 13 mai 2021.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être motivées.

Une attestation d'inscription en compte devra également être jointe à ces demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du

jour afin de justifier, à la date de la demande, de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée conformément aux dispositions de l'article R.225-71 du Code de commerce. Une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, devra être transmise à la Société.

Le texte des projets de résolution présentés par les actionnaires et la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à leur demande seront mis en ligne, sans délai, sur le site de la Société.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R.225-73-1 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la Société au plus tard le vingt et unième jour précédant l'Assemblée.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce sera mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la Société.

À compter de cette date et jusqu'au deuxième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 9 juin 2021, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'Administration de la Société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr. Ces questions écrites devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'Administration

3 Actionnariat – Conseil d'Administration – Contrôle

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

SITUATION AU 15.03.2021. La répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires à plus de 3 % du capital	Capital		Droits de vote AGM*		Droits de vote "Théoriques"
	Actions	%	Nombre	%	
SC La Brayère ⁽¹⁾	4 242 540	22,90	8 264 940	27,75	8 264 940
SC L'Atelier ⁽²⁾	3 948 601	21,31	7 560 211	25,39	7 560 211
SC Le Château ⁽³⁾	3 581 990	19,33	7 101 560	23,84	7 101 560
Famille Guillin ⁽⁴⁾	383 870	2,07	479 870	1,61	479 870
	12 157 001	65,61	23 406 581	78,59	23 406 581
Groupe Guillin	42 750	0,23	0	0	42 750
Nova 2	600 204	3,24	600 204	2,01	600 204
Public	5 728 795	30,92	5 777 656	19,40	5 777 656
	6 371 749	34,39	6 377 860	21,41	6 420 610
Total	18 528 750	100,00 %	29 784 441	100,00 %	29 827 191

* Un droit de vote double est attribué aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis 4 ans au nom du même actionnaire (article 34 des statuts).

⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽³⁾ ⁽⁴⁾ SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - CONTRÔLE

Conseil d'Administration	Principales autres fonctions	
Président : François Guillin	cf Rapport de gestion page 20	
Administrateurs	cf Rapport de gestion page 20	
Sophie Guillin	cf Rapport de gestion page 20	
Bertrand Guillin	Administrateur des sociétés Nespak et Guillin Italia. "Director" des sociétés Sharp Interpack, Sharpak Yate, Sharpak Aylesham et Sharpak Bridgwater	
Christine Guillin	Administrateur des sociétés Nespak et Guillin Italia.	
Jeannine Huot-Marchand	Néant	
Contrôle	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin de mandat
Commissaires aux comptes titulaires :		
MAZARS S.A.S 131 Boulevard Bataille de Stalingrad "Le Premium "- 69100 VILLEURBANNE représenté par M. Emmanuel CHARNAVEL	12/06/2020	AG 2026 (cptes ex. 2025)
KPMG S.A Tour Egho, 2, Avenue Gambetta - 92066 PARIS LA DÉFENSE CEDEX représenté par M. Alphonse DELAROQUE	12/06/2020	AG 2026 (cptes ex. 2025)
Responsables de l'information :		
- Financière : Laurent Lenne - Tél. 03 81 40 23 26		
- Juridique : Sylvie Richard - Tél. 03 81 40 23 27		

4 Descriptif du programme de rachat d'actions

Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 11 juin 2021

BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 1^{er} juin 2020 au 28 février 2021.

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe et indirecte :	0,24 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2021 :	45 347
Valeur comptable du portefeuille :	406 226,36 €
Valeur de marché du portefeuille :	1 049 783,05 €

Évolution du cours de l'action	Actions Groupe Guillin	
	Achats	Ventes
Nombre de titres contrat de liquidités	133 915	129 442
Total	133 915	129 442
Cours moyen de la transaction contrat de liquidités	21,62	21,16
Total	21,62	21,16
Montants des flux contrat de liquidités	2 895 445,67	2 739 300,86
Total	2 895 445,67	2 739 300,86

Aucune position ouverte au cours de cette période.

Le nombre de titres détenus de manière directe et indirecte est de 45 347 actions, représentant 0,24 % du capital de la Société, dont :

- 11 217 actions détenues au titre de la régularisation des cours selon un contrat d'animation conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont, affectées au compte n° 502 121.
- 34 130 actions détenues en vue de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, affectées au compte n° 277 100.

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Autorisation du programme :

Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2021

Titres concernés : Actions

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :

10 % soit 1 852 875 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 45 347 (soit 0,24 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1 807 528 actions (soit 9,76 % du capital) sauf à céder les titres déjà détenus.

Prix maximum d'achat : 40 euros

Objectifs :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe Guillin par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité, dans le cadre des restrictions de négociation en termes de volume, de prix, et de ressources allouées par l'émetteur dans les conditions précisées respectivement aux paragraphes 3a, 3b et 3c de l'article 4 de la Décision AMF n°2018-01 du 02/07/2018.
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance

externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration.
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 11 juin 2021 soit jusqu'au 10 décembre 2022.

RAPPORTS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe Guillin S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Évaluation des titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 187 925 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe 2.3 "Titres de participations" de la note 2 "Principes, règles et méthodes comptables" de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés après impôts, la cohérence globale des hypothèses utilisées et à revoir les calculs effectués par la société.

- Comptabilisation des provisions pour risques et charges

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et litiges, tels que décrits dans la note 2.9 "Provisions pour risques et charges" de la note 2 "Principes, règles et méthodes comptables" de l'annexe.

Nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre société pour leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En l'application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 19 avril 2021

KPMG AUDIT - Département de KPMG S.A.

Alphonse Delaroque

Villeurbanne le 19 avril 2021

MAZARS

Emmanuel Charnavel

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe Guillin S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement

professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La valeur des goodwill et des autres actifs immobilisés a fait l'objet d'un test de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 2.11, 4 et 5 de l'annexe aux états financiers en utilisant la méthode basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés après impôts. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test ainsi que les prévisions de flux de trésorerie, la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et nous avons revu les calculs effectués. Par ailleurs, nous avons vérifié que ces notes de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 2.4 des états financiers, votre groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment l'évaluation des provisions pour litiges. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Par ailleurs, nous avons vérifié que cette note de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 19 avril 2021
KPMG AUDIT - Département de KPMG S.A.
 Alphonse Delaroque

Villeurbanne le 19 avril 2021
MAZARS
 Emmanuel Charnavel

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 19 avril 2021

KPMG AUDIT - Département de KPMG S.A.
Alphonse Delaroque

Villeurbanne le 19 avril 2021

MAZARS

Emmanuel Charnavel



we protect your food*